

14^e ANNÉE. — N^o 1

PREMIER TRIMESTRE 1934

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



TROYES
IMPRIMERIE J.-L. PATON

Kuplt.
Lil. P.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 1

— Avant-propos de la 14 ^e année.	1
— Deux Miniatures de la Collection Polailon — par le C ^t E.-L. BUCQUOY, avec une planche hors-texte en couleurs N ^o 1, de J.-E. HILPERT	3
— Epée de Directeur des remotes, 1 ^{er} Empire — Dessin de J.-E. HILPERT.	4
— Vétérinaire, Armurier et Vivandière, 1 ^{er} Empire — par E. NUSSBAUM, avec une planche hors-texte en couleurs N ^o 2 de P. MARTIN.	5
— Échos et Nouvelles.	6
— Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814, par Henry BOISSELIÉ et le Capitaine DARBOU, avec une planche hors-texte en couleurs N ^o 3 de H. BOISSELIÉ.	9
— Les Bonnets de police de la Seconde Garde Impériale — par Henry BOUTMY	17
— Questions et Réponses.	21
— Bibliographie.	22
— Le Chef d'Escadron Amé Bucquoy, 1805-1861 par le C ^t E.-L. BUCQUOY, avec une planche hors-texte en couleurs N ^o 4.	23

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1934 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé.	65 »	73 »
Avec envoi sous tube.	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé	70 »	78 »

Les années 1921, 1925, 1929, 1930, 1931, 1932 et 1933 sont en vente au Secrétariat au prix de 80 francs chaque. Les années 1922, 1923, 1924, 1926, 1927 et 1928 sont épuisées.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal N^o 7750, Strasbourg

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes.

Avant-Propos de la 14^{me} Année

Faisons le point

Au moment d'ouvrir notre 14^e année je tiens tout d'abord à remercier tous les Membres du Passepoil qui, par la voix de leurs collègues présents à l'Assemblée Générale, m'ont désigné à l'unanimité pour prendre la présidence de la Société. J'avais antérieurement déjà décliné à deux reprises cet honneur difficilement conciliable avec mes fonctions dans l'Armée. L'approche de la retraite écarte aujourd'hui cette difficulté et je n'ai pas cru devoir après le départ de notre excellent ami M. Georges Schweitzer me dérober à cette désignation.

Presqu'en même temps nous perdions M. Fritz Kieffer, un des cinq Membres fondateurs de la Société, dont la cordiale hospitalité présidait à toutes nos réunions et à la mémoire duquel j'adresse le témoignage de notre pieuse et reconnaissante fidélité. Ces deux absents ont été remplacés comme Membres Perpétuels dans notre Comité par M. le Capitaine Darbou dont tous nos lecteurs ont pu apprécier l'érudition dans ses études de longue haleine si bien documentées, et M. le Vicomte Grouvel, Secrétaire de la Sabretache, spécialiste confirmé de l'ancien régime. Deux artistes dont les noms sont bien connus au Passepoil, MM. Rousselot et Boisselier, sont venus compléter notre Comité. Avec eux nous allons nous efforcer de continuer le bon combat, et comment ne réussirions-nous pas, admirablement soutenus que nous sommes au Comité par la documentation, le désintéressement et la puissance de travail de l'infatigable M. Nussbaum, le modèle des Secrétaires-Trésoriers, par les avis éclairés du grand artiste qu'est M. Victor Huen, notre Vice-Président, par le concours toujours assuré du Médecin-Colonel Ferron et du Capitaine Boutmy. Tel est au grand complet l'équipage qui va le plus longtemps possible monter notre navire. Ah certes, ce n'est plus le frêle esquif de 1921 ni la barque faisant eau de toutes parts de 1923, ni le bateau secoué par la tempête de 1927, c'est maintenant un vaisseau à la coque blindée qui tient la mer depuis 13 ans et a fait ses preuves de solidité.

*
**

Avant d'aller plus loin, il m'a paru nécessaire d'éviter ici un malentendu. Un de nos jeunes collègues qui cherchait très aimablement à nous obtenir l'abonnement d'un cercle militaire, m'écrivit à peu près ceci : «... mais on a trouvé sans intérêt les articles sur les Hessois et les Tcherkesses et on préférerait savoir comment était habillée l'infanterie sous l'ancienne monarchie et le 1^{er} Empire ».

Cette lettre montre que le but du Passepoil avait été très mal compris par ces aspirants abonnés. Le Passepoil n'est pas du tout une revue pour débutants ; il suppose connues des quantités de choses. Un lecteur qui chercherait en ne s'abonnant qu'au Passepoil à avoir une vue des uniformes français, s'en ferait une idée inexacte et surtout incomplète. Si vous voulez avoir l'habillement de l'Infanterie Louis XV, consultez Mouillard, et si vous cherchez comment était habillée dans l'ensemble la Grande Armée, prenez Marbot, Lienhart ou ma publication sur les Uniformes du 1^{er} Empire. Le Passepoil n'a jamais prétendu les suppléer, mais ce que vous trouverez au Passepoil ce sont sur ces mêmes époques des études de points particuliers, des compléments de détails, que vous chercherez en vain ailleurs. Ce que le Passepoil s'est proposé de publier, ce sont, « pour des connaisseurs qui ont déjà toutes les notions générales courantes ou possèdent une bibliothèque bien garnie », des planches sur des questions encore inédites, ou apportant des détails inconnus et précis. Ce n'est pas un cours élémentaire, c'est un cours complémentaire. Lorsqu'il y a quelques mois mon vieil ami Fallou a manifesté l'intention de reprendre la Giberne, il m'a écrit cette phrase parfaitement juste et qui confirme absolument notre point de vue : « je ne voudrais qu'une chose, écrivait-il, c'est apprendre à ceux qui ne savent pas ; ceux qui savent déjà ont le Passepoil pour compléter leur bagage ».

C'est ainsi que les Hessois et les Tcherkesses que l'on ne trouvera étudiés dans aucun autre ouvrage sont de l'essence même de notre revue. C'est ainsi également que nous publierons de temps en temps des uniformes actuels curieux dont la description ne pourrait se trouver — si tant est qu'elle existe — que dans des documents ignorés de la plupart de nos collègues et dont il importe de conserver le souvenir pour les collectionneurs futurs. Nous avons reçu de nombreuses communications nous demandant de continuer dans cette voie et tous les membres présents à l'assemblée générale en ont manifesté le désir.

*
**

Et cela m'amène pour finir, mes chers collègues, à répéter ce que j'ai déjà dit individuellement à beaucoup d'entre vous. La grande difficulté de la direction de ce bulletin est de contenter tout le monde, c'est-à-dire des amateurs poursuivant des buts de collections tout à fait différents, des études sur des époques éloignées les unes des autres, et sur les parties les plus diverses de l'uniforme et m'exprimant des desiderata nettement contradictoires entre eux. Je tiens à vous assurer de mon désir très sincère de répondre aux aspirations de tous en publiant une revue dont la caractéristique principale restera toujours la variété, de façon que chacun y trouve quelque chose qui entre dans le cycle de ses recherches. Le Passepoil a atteint en 1933 son maximum de membres depuis sa création (250 environ). Le Comité compte sur votre propagande pour maintenir et augmenter ce chiffre, condition essentielle de notre pérennité.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

DEUX MINIATURES DE LA COLLECTION H. P.

(PLANCHE HORS TEXTE N° 1)

M. J.-E. Hilpert a, sur notre demande, reproduit avec la plus grande fidélité sur la planche N° 1 deux miniatures de la magnifique collection de notre collègue le Docteur Polaillon que nous remercions d'avoir bien voulu nous autoriser à les publier.

L'uniforme de celle de gauche rappelle celui des légions légères de la fin du règne de Louis XV, bien que l'allure générale, la coupe de cheveux et la forme du gilet soient nettement de l'époque révolutionnaire. Le ceinturon est plus vert que bleu et bordé d'argent.

Cette miniature porte un verso d'une écriture moderne à encre noire l'indication suivante :

« Miniature sur ivoire. Portrait de M. Espéron en... (ici un mot illisible) de dragons Directoire. M. Espéron est devenu capitaine, il a été décoré par Napoléon au combat de Montereau en 1814. »

Nous devons remarquer, d'une part, qu'il existe à notre connaissance une miniature identique dans une autre collection parisienne ; d'autre part, que la couleur nettement bleue de cet habit rend difficile l'attribution de cet uniforme à un dragon.

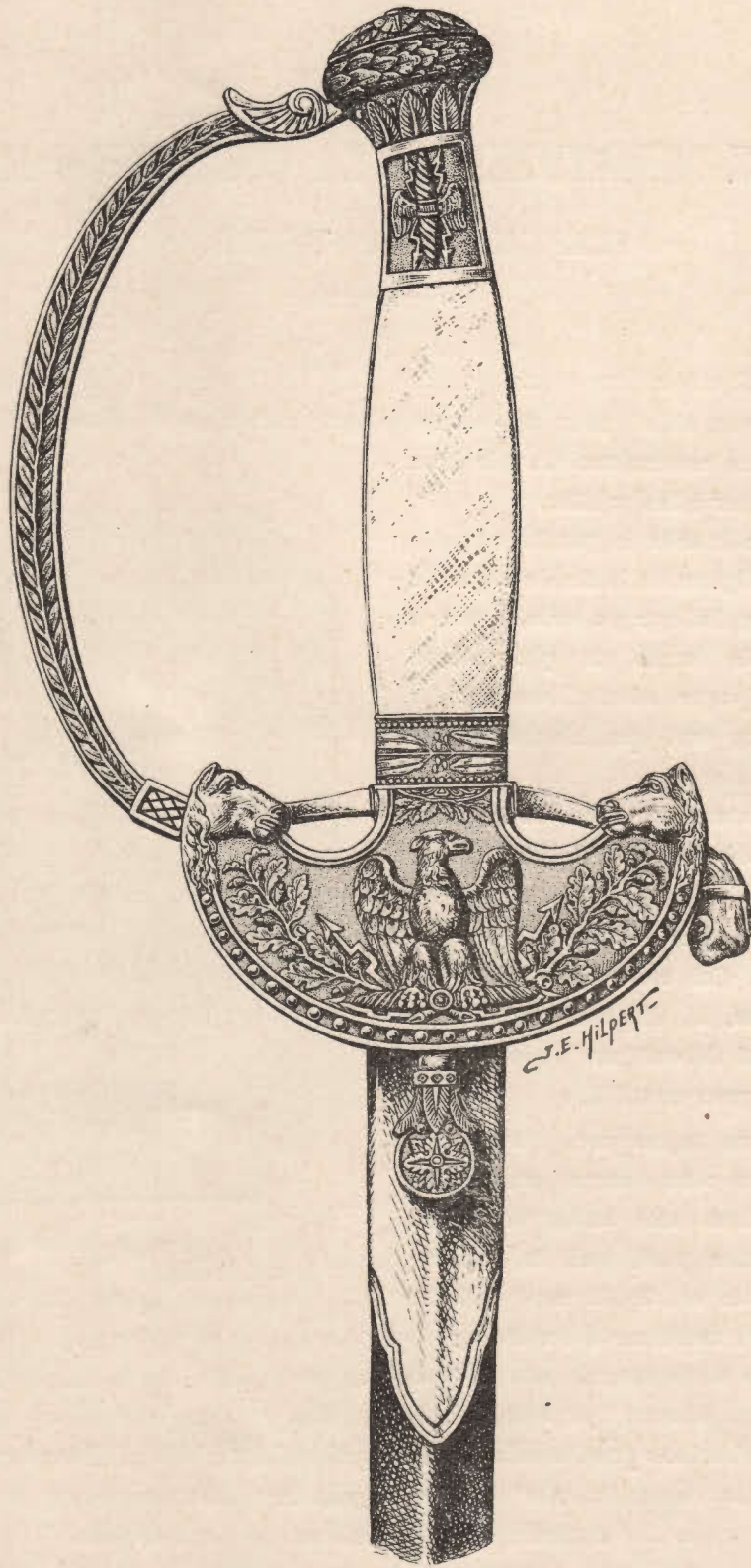
Quant à la miniature de droite elle se rapporte à un Colonel du I^{er} Empire de l'époque 1805-1812 ; mais nous ignorons complètement à quel corps de troupe elle peut correspondre, et nous ne serions pas étonnés qu'elle représentât un officier d'une armée alliée.

Nous serions reconnaissants à nos collègues de tous renseignements qu'il pourraient nous communiquer sur les uniformes représentés sur ces miniatures.

Plaque de Baudrier
Gendarmerie Impériale — I^{er} Empire
Argent sur cuivre : (Coll. D^r Polaillon)



Commandant E.-L. BUCQUOY.



Epée de Directeur ou d'Officier supérieur des Haras et Remontes (I^{er} Empire)
Collection Ch. Leroy
Monture en argent, poignée en nacre

VÉTÉRINAIRE, ARMURIER ET VIVANDIÈRE

1^{er} EMPIRE

(PLANCHE HORS TEXTE N° 2)

Les uniformes des deux soldats que notre collègue Paul Martin a représentés sur la planche hors texte N° 2 sont à peu près inconnus et sa planche en sera d'autant plus appréciée de nos lecteurs.

Les artistes vétérinaires, comme on les appelait alors, occupaient un rang plus que modeste, les galons de maréchal-des-logis-chef étant leur bâton de maréchal. L'Empereur ne fit rien, ni pour eux, ni pour les chevaux, qui, faute de soins, périrent en grand nombre, ou qui, malades ou fourbus, mirent souvent nos cavaliers, qui étaient cependant les plus terribles sabreurs de l'Europe, en état d'infériorité. Malgré l'ingratitude de Napoléon, nos vétérinaires, tant dédaignés, firent quand même leur devoir jusqu'au bout. Plusieurs se firent tuer, en braves, le fusil à la main, au pont de Charenton, devant Paris.

Les maîtres-maréchaux avaient été créés le 25 mars 1776 ; ils prirent le titre d'artistes-vétérinaires le 20 janvier 1794 et devinrent le 15 janvier 1813 maréchaux-vétérinaires en premier. Ils portaient les galons de maréchal-des-logis chef. Les aides-artistes-vétérinaires, créés en 1801, prirent le nom de maréchaux-vétérinaires en second, le 12 mai 1814. Ils avaient les galons de maréchal-des-logis. Les sous-aides-artistes-vétérinaires, dont la création remontait à 1812, furent supprimés à la Restauration.

Nous ne connaissons aucun règlement, antérieur à 1812, décrivant leur uniforme. Heureusement que les vieux troupiers se faisaient peindre à leur libération et ces peintures naïves nous donnent des détails précieux sur leur tenue. Nous avons pu retrouver ainsi un ancien souvenir de régiment, représentant Castres Noël, artiste-vétérinaire au 6^e bataillon du train d'artillerie. Il porte la tenue de maréchal-des-logis de l'artillerie à cheval, mais avec le collet, les pattes d'épaule, parements et pattes bleus à passepoils écarlates.

Notre armurier d'artillerie est lui aussi, très intéressant. Le 21 septembre 1803, Bonaparte avait créé une compagnie d'armuriers, à l'effectif de 50 hommes, dont 2 officiers ; le 4 juillet 1805, une 2^e et 3^e compagnies ; le 10 mars 1806, une 4^e par dédoublement de la 1^{re}. Mais au fur et à mesure que les vétérans d'Italie et d'Égypte payaient de leur sang les éblouissantes victoires de l'épopée impériale, lorsqu'enfin les lugubres hécatombes de Russie et d'Espagne les eurent fait disparaître, l'Empereur dut remplacer le soldat par du matériel et augmenter son artillerie dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour. Au fur et à mesure qu'augmentait le nombre de bouches à feu, augmentait le nombre des canonniers,

tringlots, ouvriers, artificiers et armuriers. Le 24 septembre 1811 une 5^e compagnie d'armuriers était créée, le 25 novembre 1813 une 5^e bis, plus tard 6^e. L'effectif de chaque compagnie passait, à partir de 1812, à 68 hommes dont 4 officiers, en 1813 ces 6 compagnies comptaient même 24 officiers et 600 soldats.

Nos armuriers travaillaient dans les paires, arsenaux, ateliers, etc..., mais dans les coups durs, ils se battaient comme les camarades de l'infanterie, témoin l'armurier Burg Frédéric, de la 4^e compagnie, héros du siège de Badajoz, enfant de Mayence, très fier d'avoir servi sous les drapeaux du Petit Caporal et qui s'est fait peindre, rentré dans ses foyers. Notre collègue Paul Martin s'est servi de ce souvenir de régiment. Le collet écarlate indique un armurier, pour le reste, c'est la tenue de l'artillerie à pied. Dans la collection strasbourgeoise de feu Carl est représenté un armurier avec la même tenue, mais les pattes de parement, à 3 pointes, sont écarlates à passepoils bleus, et il porte le fusil d'infanterie tandis que Burg a le fusil de dragon.

La vivandière, comme on appelait jadis la cantinière, est dessinée d'après une eau forte de Beyer à Dresde. La légende a fait de ces femmes héroïques de jeunes et jolies prêtresses d'amour, courtisées par les jeunes beaux des régiments. La réalité, pour être moins poétique, n'en est que plus belle. Souvent encombrées de famille, elles partageaient avec le troupiier toutes les misères de la guerre, couchant à la dure, mourant de faim et de froid, souvent obligées de se défendre le fusil à la main, soignant les blessés, consolant les mourants, subissant les pires outrages lorsqu'elles étaient prisonnières, suppliciées quand elles étaient prises par des paysans espagnols ou russes, lâches autant que cruels.

Sources consultées :

De Moltzheim : Artillerie française.

Général Susane : Histoire de l'artillerie.

Ambert : Esquisses historiques.

E. NUSSBAUM.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Uniformes de l'armée française à travers les âges. —

Nous signalons à ceux de nos collègues qui ne les connaîtraient pas, la collection de cartes postales éditées sous ce titre et qui comprend déjà 500 planches environ. Consacrant une planche à chaque corps pour chaque époque, cette collection, sans avoir la prétention d'une documentation rigoureuse dans les détails, offre une vue d'ensemble très juste et très intéressante des transformations successives subies par les uniformes de l'Armée Française depuis les temps les plus reculés.

Pour tous renseignements, s'adresser aux « Editions militaires », 82, rue Lauriston, Paris (XVI^e).

Les Cuirasses des Trompettes de Cuirassiers. — Les chercheurs ont parfois, sans doute, été étonnés, en regardant les tableaux de Edouard Detaille et ceux de de Neuville, de voir, à la fin de la Guerre de 1870, et par la suite, les trompettes des Régiments de Cuirassiers revêtus de la Cuirasse, tout comme les autres cavaliers de ces corps, quoique les règlements du « Journal Militaire Officiel » n'en fassent pas mention dans la description des uniformes des trompettes.

Nous trouvons l'explication de cette « anomalie » (si l'on peut employer ce mot) dans l'ouvrage de A. de Metz-Noblat « La bataille de Frœschwiller », page 34 (1). L'auteur raconte qu'un officier supérieur ayant chargé aux environs d'Elssasshausen, avec la division de Bonnemains, lui a certifié que « les trompettes de cuirassiers ont, dans les charges meurtrières de cette journée (celle de la bataille dite de Reichshoffen), conquis la cuirasse, qu'ils ne portaient point jusque là. Ceux qui échappèrent revinrent presque tous avec des cuirasses ramassées sur le terrain et on les leur laissa par la suite ».

H. BOUTMY DE BAVELAËR.

La Couleur kaki. — Je ne suis sans doute pas seul à avoir remarqué la différence sensible qui existe entre la teinte kaki des uniformes et la couleur du fruit de ce nom. Or je tiens de source sûre l'explication de ce fait. Il y a un certain nombre d'années, des missionnaires protestants aux Indes se préoccupèrent de donner du travail aux indigènes. A cet effet, on créa plusieurs industries, et en particulier des fabriques d'étoffes. Mais ces étoffes, il fallait en assurer la vente. On eut l'idée de s'adresser à l'autorité militaire, qui adopta pour les uniformes une teinte reproduisant celle qu'a, la plus grande partie de l'année, le sol de l'Inde, et que l'on nomme *Kaki*. Il n'y a donc aucun rapport entre le fruit que nous connaissons tous et la couleur que portent nos soldats, à l'instar des Anglais.

J'ai lu, je ne sais plus où, il y a bien longtemps, que vers la fin du second Empire, un original, préoccupé de rendre moins visibles les uniformes d'alors, avait proposé de revêtir l'armée d'un costume couleur de lièvre. On en fit l'essai, et il se révéla, en effet, à peu près invisible. Mais l'inventeur n'était qu'un original...

Le lièvre ne différait guère du kaki.

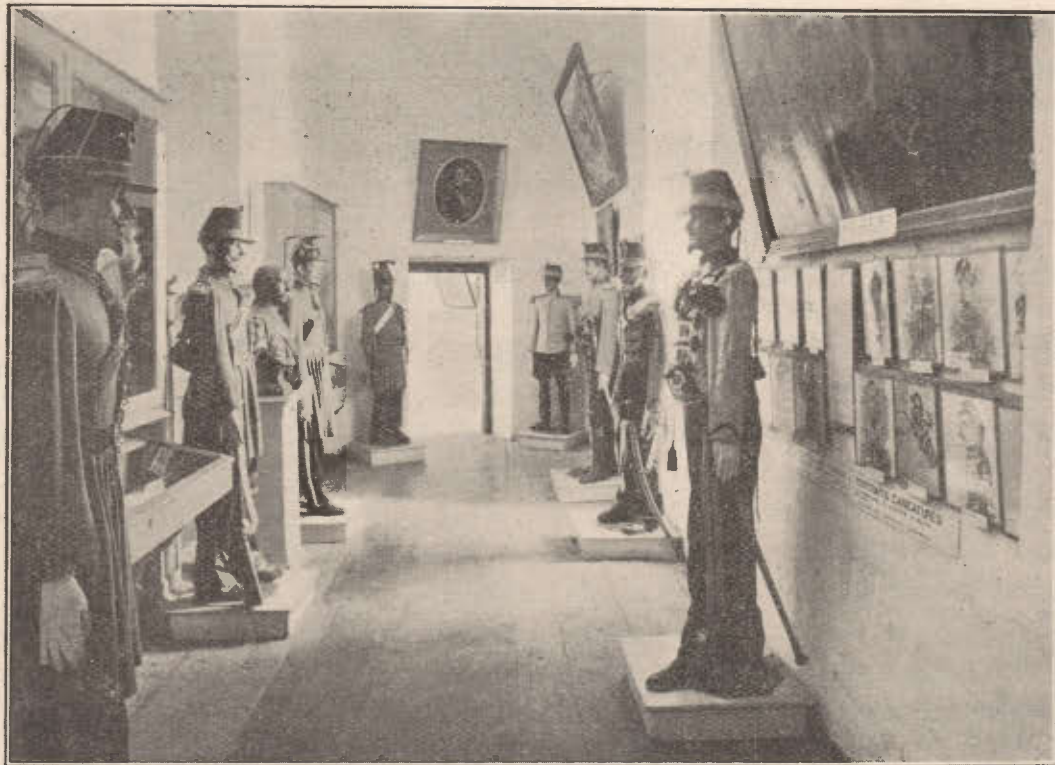
Henry LEHR.

Exposition Boutmy de Bavelaër. — Les journaux de Colmar nous apprennent que l'exposition organisée fin novembre dans une galerie d'art de la ville par notre collègue M. H. Boutmy de Bavelaër a été très réussie. Les Alsaciens toujours friands des planches de troupiers français ont fait un gros succès aux quarante numéros (aquarelles, dessins crayons, etc.,) dans lesquels le jeune artiste leur a présenté l'armée française du XIX^e siècle et où les amateurs d'uniformes ont retrouvé avec plaisir des silhouettes familières.

E.-L. B.

(1) « La Bataille de Frœschwiller. Les préliminaires, les incertitudes, l'événement » par A. de Metz-Noblat ; opuscule édité chez Berger-Levrault, Nancy. 124 pages de texte avec deux cartes et un itinéraire du champ de bataille ».

Au Musée Maréchal Franchet d'Esperey. — Le Musée historique de l'Algérie, créé sous ce titre en 1930 à la Casbah d'Alger, vient d'éditer une très artistique brochure de propagande, copieusement illustrée, pour attirer l'attention du public sur cette institution nouvelle. Comme son aîné, le Musée de l'Armée de Paris, celui d'Alger vient de fonder une « Société des amis du Musée » qui, placée sous la présidence d'honneur du Maréchal Franchet d'Esperey aura des membres adhérents, à vie et bienfaiteurs.



Musée Maréchal Franchet d'Esperey, à Alger — Loggia des Chasseurs d'Afrique

Nous extrayons de la brochure la vue ci-dessous qui représente la salle consacrée à l'armée des Chasseurs d'Afrique. Ceux de nos collègues qui seraient disposés à s'intéresser au Musée, soit en s'inscrivant à la Société des amis du Musée, soit en favorisant le développement de ses collections, pourront demander cette brochure à M. le Lieutenant-Colonel Doury, conservateur du Musée, qui se fera un plaisir de la leur faire parvenir. Toute marque de sympathie sera accueillie avec reconnaissance.

E.-L. B.

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le N° 4 de 1933, page 89)

Les distinctions sont les suivantes :

Formations	Couleur distinctive	Boutons	Autres distinctions
Légion de Bourbon n° 87	écarlate	jaunes	
Légion de la Martinique n° 88	jonquille	jaunes	N° 88 à la plaque de schako
Légion de la Guadeloupe n° 89	cramoisi	jaunes	N° 89
1/2 B ^{on} du Sénégal	garance	blancs	
B ^{on} de la Guyane	jonquille	blancs	

Schako analogue à celui des Légions départementales, avec plaque et jugulaire en cuivre jaune pour toutes les formations. Pantalon blanc porté dans de petites guêtres noires comme dans la ligne ; même équipement qu'en France. Vers 1818, on adopte le pantalon gris, porté par-dessus la guêtre, pour la petite tenue. Capote beige.

Les officiers ont les épaulettes en or ou en argent suivant le métal du bouton, de même que le galon de schako. Plaque et jugulaires de schako dorées, ainsi que la garniture d'épée et la dragonne. Pantalon blanc porté dans les petites bottes.

Vers 1820, la tenue est restée sensiblement la même : Habit bleu, collet de la couleur distinctive liseré de bleu ; revers bleus liserés de la couleur distinctive tout autour, sauf au bas ; parements de couleur distinctive, pattes de parement et pattes d'épaules bleues liserées de couleur distinctive ; retroussis et doublure de la couleur distinctive. Schako d'infanterie, uni, avec plaque et jugulaire en cuivre, comme dans la ligne. Pantalon blanc porté dans des guêtres noires ou blanches, montant au-dessous du genou. Capote beige. Equipement et buffetterie comme dans la ligne. Les grenadiers ont les épaulettes écarlates ; leur schako est orné d'un galon écarlate aux pourtours supérieur et inférieur et formant chevrons sur les côtés, et d'un plumet écarlate. Les voltigeurs ont les galons de pourtour supérieur et inférieur, les chevrons, l'aigrette et les épaulettes aurore. — La répartition de la couleur distinctive est la suivante :

Formations	Couleur distinctive	Boutons	Autres distinctions
Bataillon de Bourbon	écarlate	jaunes	
1 ^{er} B ^{on} de la Martinique	} jonquille	} jaunes	} N° 1 à la plaque de schako
2 ^e			
1 ^{er} B ^{on} de la Guadeloupe	} cramoisi	} jaunes	} N° 1
2 ^e			
1 ^{er} B ^{on} d'Afrique	garance	blancs	
B ^{on} de la Guyane	jonquille	blancs	



14. — *Légion de la Martinique. Fusilier (1817)*
(d'après Genty)

Habit bleu foncé ; collet, revers, parements et pattes d'épaules bleu foncé liserés jonquille ; pattes de parement et retroussis jonquille ; boutons jaunes. — Culotte blanche. — Guêtres noires. — Schako entièrement noir, plaque et jugulaire en cuivre, pompon jonquille. — Buffletteries blanches.

Quant au 2^e Bataillon d'Afrique, il devait certainement porter l'habit beige (ou gris-beige), provenant des bataillons coloniaux de France ayant servi, en 1819, à le former. C'est sans doute à lui que s'applique la tenue ci-après, dont nous connaissons la description, vers 1820 : Habit gris (ou beige), boutons blancs, collet bleu foncé liseré de gris, revers gris liserés de bleu foncé, sauf au bas ; même liseré au bas de l'habit ; retroussis gris liserés de bleu foncé ; parements en pointe bleus liserés de gris ; pattes d'épaules grises liserées de bleu foncé ; bouton blanc. Pantalon blanc. Capote beige. Schako à plaque et jugulaire en cuivre. Buffletteries blanches.

Pour cette période, nous connaissons les dessins contemporains ci-après :

Légion et bataillon de Bourbon. — Un dessin de l'époque, souvenir de régiment d'un voltigeur du bataillon de Bourbon, vers 1818-1820 (1), a permis à M. Boisselier d'établir sa planche en couleurs n° 11 de la 13^e année. C'est, croyons-nous, le seul document existant sur cette formation.

Légion de la Martinique. — L'ouvrage de Lienhart et Humbert mentionne une planche de Martinet, représentant un fusilier de cette légion, ayant fait partie, à l'époque, de la collection Cottreau, et que l'ouvrage précité décrit comme suit : « Habit, revers et patte de parement bleu de roi ; collet, retroussis, parements et passepoils des revers jonquille. Le reste comme l'infanterie de ligne. » Le type de planche de Martinet

(1) L'original appartient à notre collègue du Passepoil, M. Edouard Weil, de Strasbourg, qui a eu la gracieuseté de nous autoriser à reproduire ce rarissime document. Nous tenons à lui en exprimer ici notre vive gratitude.



15. — *Officier supérieur de la Légion
de la Guadeloupe (1817)*
(d'après Martinet)

Habit bleu foncé ; collet bleu foncé ; revers bleu foncé liserés cramoisi ; parement, patte de parement et retroussis cramoisis ; boutons, épaulettes et brides en or. — Pantalon blanc. — Schako noir ; galon de pourtour supérieur, ganse de cocarde, jugulaires et tulipe dorés ; plumet blanc à base cramoisie. — Hausse col doré, ornement argent. — Epée à garde dorée. — Dragonne en or.



16. — *Officier
de la Légion de la Guadeloupe (1817)*
(d'après Martinet)

Habit bleu foncé ; collet, passepoil du collet, parement et retroussis cramoisis ; revers bleu foncé liserés cramoisi ; patte de parement bleu foncé ; boutons, épaulettes et brides en or. — Culotte blanche. — Bottes noires. — Schako noir ; galon de pourtour supérieur, plaque et jugulaires dorés ; pompon rouge bordé d'un cordonnet en or. — Hausse-col doré, ornement argent. — Epée à garde dorée. — Dragonne en or.

ayant servi dans le cas présent est celui de fusilier des légions, avec un schako se rapprochant de la forme cylindrique, plaque aux armes de France (portant ici le n° 88) et jugulaires en cuivre ; pompon à la couleur du bataillon ; guêtres noires, porte-giberne blanc, fusil porté dans le bras gauche. Nous n'avons personnellement jamais rencontré cette planche, particulièrement rare.

Genty a donné une tenue analogue, différant par quelques détails, à un fusilier de la légion de la Martinique. Cette planche, également peu commune, existe dans la collection Dubois de l'Etang ; M. Boisselier l'a reproduite dans son croquis n° 14.

La collection Martinet contient également un officier de la Légion de la Martinique ; la planche existait dans la collection Glasser et nous avons pu avoir communication d'un calque de l'original. C'est très exactement le type de notre croquis n° 16 ; il diffère de l'officier de la Guadeloupe, que donne ce dernier, uniquement par les points suivants : la plaque de schako porte le n° 88 ; le pompon est jonquille liseré d'or ; le collet et les parements (sans passepoils), les retroussis et les passepoils des revers sont jonquille, la patte de parement bleue sans liserés ; tout le reste semblable.

Légion de la Guadeloupe. — Martinet a donné un officier de cette légion, et avec les deux variantes que l'on retrouve pour le type de son officier des Légions départementales ; l'une, en schako très évasé et surmonté d'un plumet, correspond à l'officier supérieur ; le second type (schako presque cylindrique avec pompon) donne l'officier subalterne. Nous avons eu entre les mains la planche représentant l'officier supérieur : elle existe au Musée de l'Armée (fonds Vanson) ; celle de l'officier subalterne existait dans la collection Glasser et nous avons pu en avoir un calque. M. Boisselier les a reproduites très exactement l'une et l'autre, avec leurs variantes de schako, et les différences de répartition de la couleur distinctive qu'elles présentent. Remarquer le pantalon blanc long de l'officier supérieur, sans doute porté aux Colonies (croquis n° 15 et 16).

Nous n'avons malheureusement pu rencontrer de planche représentant le fusilier de cette légion.

Demi-bataillon du Sénégal, bataillons d'Afrique, bataillon de la Guyane. — Nous ne connaissons pas de représentation contemporaine de l'uniforme de ces formations (1).

3° Les tenues ci-dessus disparurent au bout de quelques années. Valmont attribue à tous les bataillons des Colonies, à partir de 1823 ou 1824, une tenue bleu foncé, avec l'habit boutonnant droit, le parement sans patte et la distinctive écarlate, qui est, à peu de chose près, celle donnée en 1821 à l'infanterie de ligne et portée fort peu de temps par elle. Sur le croquis n° 17 sont reproduits, d'après Valmont, le grenadier et le voltigeur des bataillons des Colonies avec la tenue de cette époque. Valmont donne aussi un fusilier ayant le même uniforme, mais avec des pattes d'épaules bleu foncées liserées d'écarlate et à 3 pointes, telles qu'en

(1) Le chasseur noir de la Guyane, d'après Valmont, porte un habit bleu sans revers, à liserés jonquilles et bontons blancs. C'est sans doute, tout au moins à peu de chose près, la tenue du bataillon de la Guyane, à qui était rattaché la C^{ie} de chasseurs noirs.



17. — *Bataillons des Colonies (1823-1826). Sergent-major de Grenadiers et Voltigeur*
(d'après Valmont)

Grenadier. — Habit bleu foncé ; passepoil écarlate aux devants et au bas de l'habit ; collet écarlate ; parement et retroussis bleu foncé liserés d'écarlate ; boutons en cuivre. — Epaulettes écarlates. — Galons de grade et chevrons en or liserés d'écarlate. — Pantalon, guêtres et buffletteries blanches. — Schako noir, galon de pourtour supérieur, chevrons et plumet écarlates ; plaque et jugulaires en cuivre. — Capote grise roulée. — Fusil garni en fer. — **Voltigeur.** — Même habit. — Epaulettes aurore. — Cors de chasse écarlates aux retroussis. — Pantalon bleu foncé à passepoil écarlate. — Guêtres noires. — Schako entièrement noir, plaque et jugulaires en cuivre ; plumet aurore. — Buffletteries blanches. — Capote grise.

portait l'infanterie en 1821 ; le pantalon est bleu à passepoil écarlate, comme celui du voltigeur ; le schako est entièrement noir, avec pompon bleu ellipsoïde, et une plaque, un peu différente de celle du grenadier et du voltigeur, présentant les armes de France, en écusson ovale surmonté d'une couronne et entouré de 4 drapeaux croisés 2 par 2 ; pas de sabre.

Un autre document sur les tenues à cette date est constitué par la planche classique de Vernet-Lami, représentant un voltigeur des bataillons coloniaux, et reproduite par notre croquis n° 18. Il s'agit certainement d'une formation des Colonies, les bataillons coloniaux de France n'ayant pas eu de compagnie d'élite. La tenue rappelle singulièrement celle de ces derniers bataillons, au moment de leur suppression ; surtout si l'on admet que la teinte du fond de l'habit, que l'on trouve d'une sorte de gris-bleu sur la plupart des exemplaires de la planche, serait plutôt beige ou gris-beige, ainsi que la donnent plusieurs variantes (il y a là un fait à rapprocher de la teinte adoptée pour les planches de Genty). Nous pensons que ce voltigeur appartient au Bataillon du Sénégal (formation de 1820), qui a reçu le fond des bataillons coloniaux de France, à leur suppression, et a dû au début en user les habits.

Les boutons des bataillons des Colonies, à cette époque, sont connus. L'ouvrage de L. Fallou en reproduit plusieurs. Ils sont en cuivre, portant une fleur de lis entourée d'un demi-fleuron de chaque côté, avec autour l'indication du bataillon.



18. — Voltigeur des Bataillons Coloniaux
(1820-1823)
(d'après Vernet-Lami)

Habit gris bleu (ou beige) ; passepoils des devants et du bas de l'habit, collet et parement bleu foncé ; boutons blancs ; épaulettes jonquille. — Pantalon, guêtres, buffletteries blancs. — Schako entièrement noir ; plaque et jugulaires en cuivre ; pompon jonquille. — Capote grise. — Bidon en fer-blanc avec courroie en cuir fauve. — Fusil garni en fer.

LES RÉGIMENTS D'INFANTERIE EN SERVICE AUX COLONIES.

L'ordonnance du 30 décembre 1823 supprimait tous les corps spéciaux des Colonies, à l'exception des cipayes, de la gendarmerie coloniale et des compagnies de sapeurs et ouvriers. Les garnisons des Colonies devaient être dorénavant fournies par le département de la guerre. Une instruction du 13 octobre 1824 fixait à 4 ans le séjour des troupes envoyées aux Colonies, avec relève annuelle du quart pour les Antilles seulement. En conséquence, les régiments ci-après furent désignés pour aller occuper les Colonies :

Martinique : 49^e et 57^e de ligne.

Guadeloupe : 48^e et 51^e de ligne.

Sénégal : 1^{er} Bataillon du 16^e Léger (5 compagnies).

Guyane : 2^e Bataillon du 16^e Léger (4 compagnies).

Bourbon : 3^e Bataillon du 16^e Léger (5 compagnies).

Les Bataillons des Colonies, supprimés, devaient être versés dans ces régiments à leur arrivée.

En réalité, les régiments désignés n'arrivèrent que lentement aux Colonies, certains en 1825 ou même 1826, et les anciens bataillons subsistèrent jusqu'à ce moment.

En 1827, le 45^e de ligne remplaçait à la Martinique le 57^e, très éprouvé par le climat.

L'ordonnance du 17 avril 1828 supprimait la relève périodique et, dans le but d'éviter l'envoi aux Colonies de troupes non acclimatées, décidait « l'affectation spéciale de 3 régiments au service ordinaire des Colonies ». Chaque régiment, composé de volontaires et d'engagés, et éventuellement d'hommes du contingent, devait comprendre 1 Etat-major et 3 bataillons de 8 compagnies (dont 1 de grenadiers ou carabiniers et 1 de voltigeurs). La composition des régiments spéciaux était, à peu de choses près, la même que celle des régiments de la métropole. La durée de séjour individuel aux Colonies était de 4 ans pour le personnel de ces régiments. Une compagnie de fusiliers de chaque bataillon restait en France pour former le dépôt.

En conséquence, furent maintenus comme « régiments au service ordinaire des Colonies » : le 45^e de ligne à la Martinique, le 51^e à la Guadeloupe, le 16^e léger au Sénégal, à la Guyane et à Bourbon. Les autres corps furent renvoyés en France. Cette organisation dura jusqu'au 14 mai 1831, date à laquelle les 3 régiments spéciaux furent rendus à la guerre, à la création des Régiments de Marine. Une partie de leurs éléments servirent toutefois à constituer les 2 nouveaux régiments.

Uniformes. — Les régiments employés aux Colonies ont porté leurs tenues de France. Il en est de même des 3 régiments spéciaux de 1828. Il semble toutefois que ces 3 corps n'aient pas fait usage du pantalon garance et qu'ils aient continué à porter le pantalon bleu jusqu'à leur retour en France.

La physionomie de ces régiments est rendue par les croquis n^{os} 19 et 20.

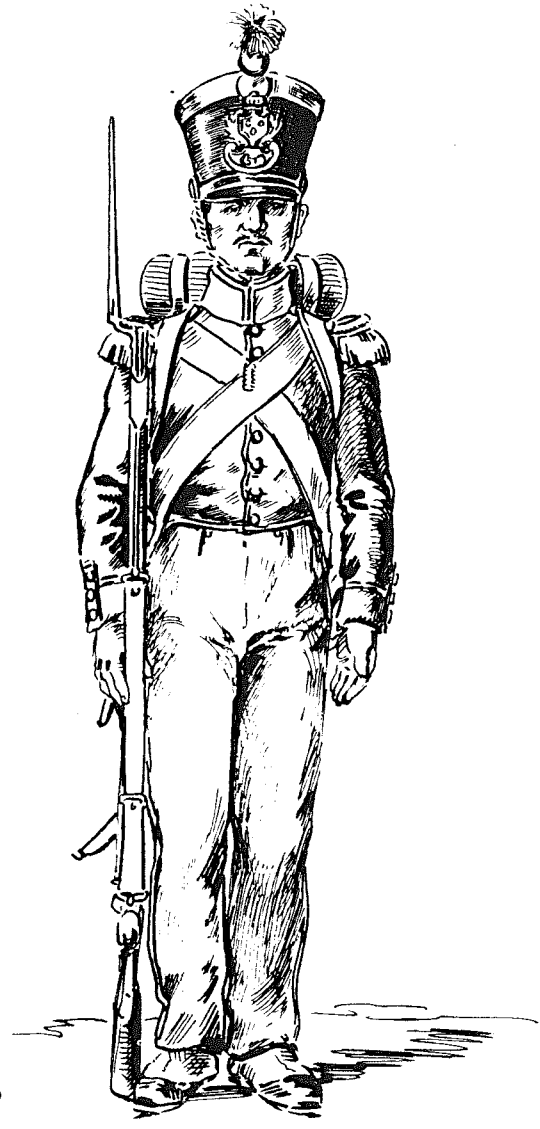
(A suivre).

Henry BOISSELIER et Capitaine DARBOU.



19. — *Clairon de Voltigeurs du 16^e Léger, à l'île Bourbon (1830-1831)*

Habit bleu foncé, passepoilé de jonquille aux devants et au bas ; collet jonquille à passepoil bleu foncé ; parement bleu foncé à passepoil jonquille ; galons de fonction tricolores ; retroussis jonquille ; boutons blancs. — Epaulettes et brides jonquille. — Pantalon, guêtres, buffletteries blanches. — Schako noir, galon de pourtour et pompon jonquille ; plaque et jugulaire en cuivre. — Cordon de clairon tricolore. — Mousqueton garni en cuivre. — Etui de sac rayé blanc et bleu.



20. — *Grenadier du 51^e de ligne, à la Guadeloupe (1829-1830)*

Habit bleu foncé ; collet parement garance liserés de bleu foncé ; passepoil des devants et du bas de l'habit, et retroussis, garance ; pattes de parement bleu foncé liserées garance ; boutons en cuivre. — Epaulettes écarlate. — Pantalon bleu foncé à passepoil garance. — Schako noir, galon de pourtour supérieur garance, plaque et jugulaire en cuivre ; pompon écarlate. — Guêtres et buffletteries blanches. — Etui de sac rayé blanc et bleu. — Fusil garni en fer.

LES BONNETS DE POLICE DE LA SECONDE GARDE IMPÉRIALE

(Suite de l'article paru dans le Ns 4 de 1933, page 97)

DEVIS DU BONNET DE POLICE DE LA GARDE IMPERIALE

(Chasseurs à pied, Grenadiers, Génie, Cuirassiers, Dragons, Lanciers, Chasseurs à cheval,
Artillerie et Train)

		mètres	prix	
Etoffes	}	Drap pour corps de bonnets et rabats.	0,198	»
		Drap de couleur tranchante pour passepoils du corps et des rabats.	0,015	»
Etoffes	}	Toile à doublure en lin.	0,096	»
		Galon de 30 mm. en laine écarlate à 0 f. 45.	0,900	0,405
Accessoires	}	de large suivant l'uniforme en laine jonquille à 0 fr. 42.	0,900	0,378
		en fil blanc à 0 fr. 40 le mètre.	0,900	0,360
fournis	}	Gland en laine écarlate.	»	0,200
		en laine jonquille.	»	0,200
par le corps	}	en fil blanc.	»	0,220
		Attribut brodé en laine ou fil Lanciers et Chasseurs à cheval et à pied.		0,400
		Autres.		0,220
Confection				0,800
(Voltigeurs).				
Etoffes	}	Drap garantie pour le corps du bonnet.	0,081	»
		Drap bleu pour le rabat.	0,128	»
Accessoires	}	Drap jonquille pour passepoils de corps et de rabats.	0,015	»
		Galon de laine jonquille en 30 mm.	0,900	0,378
fournis	}	Gland en laine jonquille.	»	0,200
		Grenade brodée jonquille.	»	0,220
Confection				0,800
(Guides).				
Etoffes	}	Drap écarlate pour corps de bonnet et passepoils des rabats.	0,086	»
		Drap vert foncé pour rabats.	0,128	»
Accessoires	}	Toile à doublure.	0,096	»
		Soutache en laine jaune d'or pour passepoils, nœud et bords des rabats à 0 fr. 40.	0,300	0,092
fournis	}	Gland en laine jaune d'or.	»	0,200
		Confection		0,800

Art. 80. — (Décision ministérielle qui prescrit l'addition d'une mentonnière en cuir au bonnet de police de la forme dite « en soufflet » pour tous les corps de troupe à cheval et pour l'artillerie — 6 avril 1861 — Journal Militaire officiel. Année 1861. 1^{er} Semestre. N° 15).

« Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'Etat de la guerre, a décidé qu'il serait ajouté au bonnet de police de la forme dite « en soufflet », pour tous les corps de cavalerie et d'artillerie, pour les sapeurs conducteurs du génie et pour les escadrons du train des équipages militaires, une mentonnière de 20 mm. de large en petite vache noircie.

Elle se compose de deux pièces : l'une à droite, longueur apparente 80 mm., porte à son extrémité un petit bouton d'os noirci ; l'autre placée à gauche, longueur apparente 400 mm., est percée d'une boutonnière ajustée selon le développement du visage de l'homme. Ces deux pièces sont cousues solidement en dedans du bonnet à 30 mm. au-dessus du bord, avec du fil de la couleur du fond du bonnet. La couture traverse la doublure et le drap.

Lorsqu'elle est rentrée dans le bonnet, la mentonnière y est maintenue par un passant en vache (longueur 50 mm., largeur 12 mm.) cousu à chacune de ses extrémités parallèlement au fond du bonnet et à 10 mm. environ de son pli intérieur.

Cette mentonnière sera fournie avec le bonnet dont le prix de confection, pour les corps ci-dessus indiqués, est augmenté de 0 fr. 10 c.

Elle sera ajoutée immédiatement à tous les bonnets en service par les soins des maîtres tailleurs auxquels il sera alloué pour cette opération 0 fr. 15 par bonnet, y compris la fourniture de la mentonnière. Cette dépense sera imputée à la deuxième portion de la masse générale d'entretien.

CARABINIERS. — Le 15 novembre 1865, le 1^{er} et le 2^e Régiments de Carabiniers fusionnaient pour donner le Régiment de Carabiniers de la Garde.

Art. 9. — « Bonnet de police du modèle général dit en soufflet, en drap bleu de ciel, passepoil en drap écarlate.

Se compose d'un corps de bonnet et de deux rabats demi-elliptiques. Ces rabats sont garnis sur leur développement convexe et à 3 mm. en dedans du passepoil qui les borde d'un galon cul de dé en fil blanc (largeur 30 mm.). Le devant est orné d'une grenade brodée en fil blanc sur drap du fond (hauteur 50 mm.). Un gland en fil blanc pour tous les escadrons (hauteur 60 mm.) est suspendu par un double cordon de 30 mm. à l'angle antérieur du bonnet. Doublure en toile de lin écru, mentonnière en cuir noir, largeur 20 mm. »

Art. 45. — « Bonnet de police des sous-officiers, semblable à celui des sous-officiers de cuirassiers de la garde ».

Art. 56. — « Bonnet de police des trompettes, musiciens et sapeurs, comme pour la troupe, mais pour les musiciens classés seulement, la grenade est remplacée par une lyre (hauteur 40 mm.) brodée en argent sur drap du fond au passé sans canetille ni paillettes ».

Art. 64. — « Bonnet de police de chef de musique, comme celui des cuirassiers de la Garde ».

Art. 65. — « Bonnet de police de sous-chef de musique, comme pour les cuirassiers de la Garde ».

Art. 67. — « Bonnet de police des officiers, comme pour les officiers de cuirassiers de la Garde ».

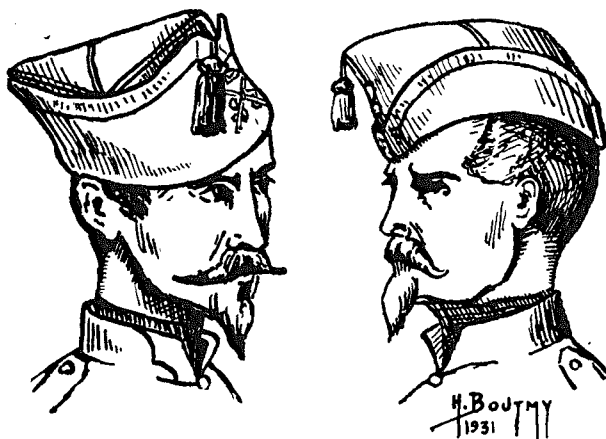
Art. 81. — « Bonnet de police des maîtres-ouvriers, comme pour les cuirassiers de la Garde ».

DEVIS DU BONNET DE POLICE DE CARABINIERS

(Sous-officier et soldat)

		mètres	francs
Etoffes	Draps du fond, bleu de ciel.	0,125	»
	Draps écarlate pour passepoils.	0,012	»
Accessoires 1 fr. 500	Galon cul de dé, en fil blanc, largeur 30 mm., à 40 centimes le mètre.	1,100	0,440
	Gland en fil blanc.	»	0,220
Confection 1 fr. 150	Grenade brodée en fil blanc.	»	0,220
	Basane pour coiffe (13).	40 c.	
	Mentonnière en veau noirci.	10 c.	
	Façon pour l'ouvrier.	40 c.	1,150
	Salaire du maître-tailleur.	25 c.	

(Journal Officiel. — Année 1866. — 1^{er} Semestre, N° 16).



Manière de porter le bonnet de police dans la Garde Impériale du Second Empire

Le 15 novembre 1865, le deuxième Régiment de Cuirassiers de la Garde était licencié.

Le 4 avril 1867, tous les régiments de cavalerie et d'artillerie de la Garde perdent leur musique. Le 25 septembre 1869, le régiment de Gendarmerie à pied de la Garde était également licencié. L'Escadron de Gendarmerie de la Garde, avait été supprimé le 16 avril 1864, mais il continua à faire le service auprès de l'Empereur, sous le nom d' « Escadron des Gendarmes d'élite ». Il fut supprimé le 8 octobre 1870.

Toute la Garde Impériale fut dissoute le 28 octobre 1870. Un décret du Gouvernement Provisoire du 5 octobre 1870 avait déjà licencié les Cent-Gardes.

Galons des Bonnets de Police de la Garde Impériale

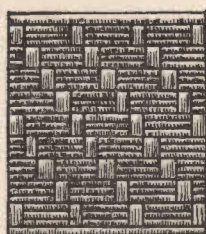
Galon à Cul de Dé. — Galon de 30 millimètres de large, formé de 25 fils de chaîne de la même couleur que la trame qui est passée tous les deux fils de chaîne en inversant à chaque rangée. Ce dessin est ainsi appelé parcequ'il donne une idée du fond d'un dé à coudre.

(13) L'article 9 du J. M. O. de 1886. N° 16 dit que le bonnet de police de carabiniers était doublé « en toile de lin écri ». Or, dans le devis, il est inscrit « basane pour coiffe... 40 centimes ». Que faut-il penser ?

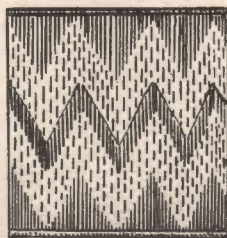
Galon Façon Soubise. — Galon de 30 millimètres de large également, formé de 29 fils de chaîne blanche. La trame saute chaque fois trois fils de chaîne de façon à former de petits rectangles qui dessinent une ligne en diagonale.

Galon à Lézarde. — Galon de 30 millimètres formé de 29 fils de chaîne, blancs en général. La trame forme sur chaque côté des dents de scie et au centre un trait en zig-zag. Le fond du dessin est cul de dé.

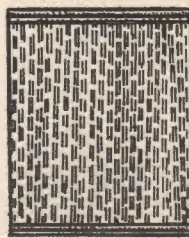
Galon à Points de Hongrie. — Galon comme le galon à lézarde, mais le dessin des lézardes est sur toute la largeur du galon. C'est au même point que les galons de chapeaux de Gendarmes étaient confectionnés avant 1914.



Soubise



Lézarde



Cul de Dé



Points de Hongrie

J'ai cité, dans cette étude, tous les décrets et descriptions concernant les bonnets de police de la Garde Impériale. Si certains oublis avaient pu être commis, je serais reconnaissant que l'on veuille bien me les signaler. J'espère que cette étude, accompagnée des dessins explicatifs (presque tous extraits du Journal Militaire Officiel) intéressera les collectionneurs. Si j'y suis arrivé, ce sera mon plus grand plaisir.

Henry BOUTMY DE BAVELAËR.

FIN

Note se rapportant au chiffre (12) placé à la première ligne du tableau page 100 (13^e année, N° 4).

(12) Il est curieux de remarquer que la décision impériale du 13 avril 1860 ne donne pas la nature des galons des bonnets de police, soit pour la troupe, soit pour les officiers de la Garde Impériale.

Ainsi, le bonnet de police de Chasseur à pied de la Garde avait un galon « cul de dé » jonquille, et le bonnet de police d'officier de ce bataillon que j'ai eu entre les mains avait un galon à « lézarde » en argent (Collection Griesser, à Strasbourg).

Un bonnet de police d'officier de Grenadiers à pied, d'Artillerie ou du Génie de la Garde qu'il m'a été donné de voir, à un galon façon Soubise en or (cela ferait que ce pourrait être un bonnet de police d'Officier d'Artillerie à cheval de la Garde) mais il a une autre particularité, à la place des passepoils sur le corps du bonnet, il y a un cordonnnet de 1 mm. de diamètre en laine écarlate.

De même, pour les glands, dans diverses collections, et parmi des souvenirs que je possède, j'ai pu voir que, comme en 1859, les têtes et cordons sont souvent d'une autre teinte : je possède deux bonnets de police de voltigeurs ayant, l'un un gland jonquille à tête bleu foncé, l'autre à tête écarlate ; il en est de même dans d'autres collections. Beaucoup de bonnets de police de Grenadiers ou du Génie ont un gland à franges écarlates et à tête et cordon bleu foncé. Également, on rencontre souvent des bonnets de police de Chasseurs à pied de la Garde ayant le gland des bonnets de police des Chasseurs de la Ligne : franges vert clair, tête et cordon de suspension jonquille.

QUESTIONS ET RÉPONSES

88^{me} Question (posée par M. le Jonckherr Den Tex). — Un de nos collègues pourrait-il me donner quelques renseignements sur l'uniforme du 10^e Régiment de Hussards polonais en 1812.

89^{me} Question (posée par M. le Jonckherr Den Tex). — Pourrait-on m'indiquer la formation usuelle du carré d'infanterie française en 1813 pour recevoir une charge de cavalerie : nombre de rangs et position des hommes.

90^{me} Question (posée par M. R. Cura). — Je viens de trouver dans un lot d'armes qui servaient au théâtre un sabre d'officier de cavalerie légère, M^e 1816. Les 2 faces de la lame sont décorées de trophées gravés et des cartouches ci-dessous. Un des lecteurs du Passepoil connaîtrait-il la langue dans laquelle sont faites ces inscriptions ? Pourrait-il en donner la traduction et en tirer des conclusions sur la destination ou l'origine de ce sabre ? La soie de la lame porte frappées à chaud les lettres S et K.



91^{me} Question (posée par le Commandant Bucquoy). — Connait-on des exemplaires de la planche de Martinet consacrée aux trompettes de Cuirassiers 1810, peints avec l'habit bleu foncé (en dehors de l'exemplaire de la collection du Musée de l'Armée) et dans l'affirmative voudrait-on m'indiquer où ils se trouvent.

Réponse à la 86^{me} Question (posée par M. Lespinasse). — Ce pommeau de canne a été fait par Mohammed Kalfat ou plus exactement ben Kalfat, graveur et ciseleur réputé à Tlemcen et qui est âgé actuellement d'une soixantaine d'années.

Les caractères arabes disposés de façon décorative donnent le mot « Hazzabi » vainqueur. Le dessus du pommeau est une vue assez « cavalière » de la mosquée et de la zaouïa (monastère) de Sidi Boumédine, lieu de pèlerinage vénéré des environs de Tlemcen.

Ce pommeau de canne a été certainement commandé à Ben Kalfat, car ce n'est pas un objet à l'usage des Indigènes.

R. CURA.

BIBLIOGRAPHIE

NOS VIEUX HOUZARDS. — La Librairie militaire Berger-Levrault publie sous ce titre un volume de Marcel Dupont groupant en un seul faisceau une série d'études parues dans la revue de la cavalerie sur les 5 premiers régiments de Houzards. Dans sa première page, l'auteur, Officier de cavalerie lui-même, présente ainsi son œuvre :

« Faut-il verser des larmes sur un passé qui semble entrainer dans sa tombe tant de nobles actions, tant de charges héroïques et une gloire plus resplendissante, plus empanachée que celle d'aucune autre arme ? Non, car ce passé n'est pas mort et il ne faut pas le laisser mourir. Il faut le faire vivre plus que jamais dans les petits fils de nos héros légendaires. S'il faut dire un adieu sans retour aux sabretaches, aux chabraques, aux colbacks, aux casques à crinière, comme nous avons dit adieu à nos culottes rouges, il est une chose que nous devons conserver, cultiver et développer avec passion, c'est l'esprit cavalier. Plus nos moyens de combat se transformeront, plus nous devons les employer dans le vieil esprit cavalier de nos ancêtres. Il a fait ses preuves, gardons-le. »

On ne saurait mieux dire. C'est ce passé glorieux que M. Marcel Dupont a voulu faire revivre dans les vibrantes pages de son livre. Trente-quatre planches hors texte, dont six en couleurs, reproductions de tableaux, de planches documentaires et d'objets d'uniformes, illustrent abondamment ce texte, et en font un ouvrage de luxe capable d'intéresser aussi bien les collectionneurs d'uniforme que les passionnés de l'histoire militaire.

Un volume grand in-8 (24 × 16) de 200 pages avec 34 gravures hors texte, dont 6 en couleurs : 25 francs.

E.-L. B.

“ MARCHES ET CHANSONS DES SOLDATS DE FRANCE ”. — A la suite de l'article paru dans le N° 1 de la 13^e Année du « Passepoil » : « Chants et Marches des Soldats de France » (Echos et Nouvelles, page 23), il m'a semblé bon de signaler aux amateurs de vieilles « choses » militaires et à ceux qui recherchent les anciennes marches le livre intitulé « Marches et Chansons des Soldats de France », imprimé chez Plon-Nourrit et Cie et que l'on ne peut se procurer que chez M. Béthune, 49, rue Marcadet, à Paris.

Ce livre, du prix de 15 francs, comporte d'abord une étude sur les chants militaires français. C'est, remaniée, une conférence faite en 1916 par le Colonel G. Jouvin, près de Nieuport. Le Roi et la Reine des Belges manifestèrent, quelques temps après, le désir d'y assister, mais le Colonel Jouvin avait quitté Nieuport, le Capitaine Gillet fut chargé de le remplacer. C'est cette conférence du Colonel Jouvin, remaniée par le Capitaine Gillet, qui est reproduite dans le livre. Puis, chacune superbement illustrée par le Lieutenant G.-L. Peulevey, recueillies par J. Vidal, chef de musique et frère du compositeur bien connu, défilent les chansons et marches militaires avec annotation musicale depuis la « Marche pour la Garde Française », de Lully, jusqu'à la « Marche des Zouaves » et la « Sidi Brahim » en passant par les marches « des Gris-Vestus », celles de l'Empire et de la Restauration.

H. BOUTMY DE BAVELAËR.

LE CHEF D'ESCADRON AMÉ BUCQUOY (1805-1861)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 4)

Né le 3 août 1805 à Boulogne, fils de Anselme Bucquoy, Instituteur et clerc de la commune, et petit-fils de Jean-François Bucquoy, Maire de Boulogne, Amé Bucquoy s'engageait dès qu'il fut possible au 1^{er} Régiment de Cuirassiers où nous le voyons bientôt Maréchal-des-Logis. Le 13 mai 1836, il est promu Sous-Lieutenant au corps. Porte-étendard le 28 mars 1838, Lieutenant en 1841, Capitaine en 1846, Capitaine-Commandant en 1849, Chevalier de la Légion d'Honneur en 1852, il est promu Chef d'Escadron au 3^e Lanciers en mai 1854 et fait Officier de la Légion d'Honneur en août 1860. Il est décédé à Avesnes le 21 novembre 1861, en activité de service au cours d'une permission, ne s'étant jamais consolé d'avoir dû, en prenant le quatrième galon, quitter ce 1^{er} Régiment de Cuirassiers où il avait fait toute sa carrière.

C'est que non seulement Amé Bucquoy était cuirassier dans l'âme, mais il incarnait encore physiquement le type du Cuirassier. De très haute taille, blond, fort, sans cesser d'être svelte, il était resté jusqu'à sa mort le grand Officier que nous montre le portrait reproduit sur notre planche hors texte. Il avait fait faire ce portrait vers 1840 pendant les trois années où il avait porté l'étendard du régiment, ce dont il resta très fier toute sa vie. Célibataire, ayant vu dans les derniers mois de sa vie toutes ses économies englouties dans le kraeh de la Banque Mirès, ce portrait et ses armes auxquels il tenait tant furent à peu près les seules choses qu'il légua à son frère (mon grand-père) et c'est le seul souvenir qui me reste aujourd'hui de lui.

Si l'auteur du portrait témoigne dans ses personnages du second plan de quelque faiblesse en dessin et si son cheval a le col de cygne si cher aux artistes de cette époque, du moins a-t-il rendu avec beaucoup de soin et d'exactitude tous les détails de cet uniforme et c'est à ce seul titre que ce portrait nous a paru intéressant à reproduire. Le casque à bombe très élevée et à brosse date bien l'uniforme. Notons les épaulettes à franges très longues qui ont toujours été la mode des cuirassiers, la grenade en drap rouge au tapis, alors qu'elle est brodée en argent sur le portemanteau, la faible longueur de la hampe de l'étendard qui fait mieux ressortir encore la haute taille de l'officier. Remarquons la courbure du sabre qui semble beaucoup plutôt être un sabre de légère que le sabre à faible courbure porté aux cuirassiers. La fraise de cuirasse est réduite à un bourrelet de la couleur de l'habit à peine visible, aussi bien pour l'officier que pour les cavaliers, et il en sera ainsi jusqu'au milieu du second Empire.

Fils d'instituteur, Amé Bucquoy avait été chargé comme Sous-Lieutenant de diriger l'École du 1^{er} Cuirassier, c'est-à-dire les cours où quelques Sous-Officiers de bonne volonté apprenaient à lire et à écrire aux nombreux illétrés que l'on recevait encore à cette époque dans les régiments. Il faut croire qu'il s'acquitta de cette tâche à l'entière satisfaction de son Colonel, puisque, sur la proposition de celui-ci, la Société pour l'Enseignement mutuel, présidée par Boulay de la Meurthe, lui décernait une médaille de bronze qui fait aujourd'hui figure d'ancêtre auprès de l'actuelle médaille de la Mutualité.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

ERRATUM

Une légère erreur de coloris s'est introduite dans la Planche 14 de la 13^e année, Infanterie de marine 1822. Les contre-épaulettes du fusilier en capote sont écarlates, doublées de bleu foncé, avec cordonnet intérieur bleu foncé simulant une tournante, d'après le modèle en service à cette époque dans la ligne. De même, à la date considérée, l'olive de plumet de l'adjudant-major est blanche et non dorée. Nos lecteurs voudront bien, avec un peu de couleur, effectuer les modifications indiquées.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Aquarelle originale. — Nos collègues ont tous admiré la magnifique planche double « Trompette de Penthièvre-Dragon 1786 » que nous avons donné dans le N° 1 de 1933. Nous sommes heureux de leur faire savoir que le Passepoil est en mesure de leur procurer la splendide aquarelle de M. Benigni, original de cette planche de format 30×45, au prix exceptionnel de 250 francs. S'adresser à la Direction.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 4^e Trimestre 1933 :
Comme Membres actifs : MM. Y. Bechard, à Dijon ; Gatelet, à Troyes ; Paul Meyer, à Strasbourg ; M. Restrepo, à Paris.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM

Imprimerie J.-L. PATON, Troyes



J. E. Hilpert.



ARTISTE VÉTÉRINAIRE AU 6^e BATAILLON DU TRAIN D'ARTILLERIE
ARMURIER DE LA 4^e COMPAGNIE D'OUVRIERS D'ARTILLERIE
VIVANDIÈRE — 1^{er} EMPIRE



TÊTE DE COLONNE D'UN RÉGIMENT D'INFANTERIE DE MARINE — 1846
Sergent de Fanfare — Musicien — Sapeur — Chef de Musique



LE CHEF D'ESCADRON AMÉ BUCQUOY
EN TENUE DE SOUS-LIEUTENANT PORTE-ÉTENDARD DU 1^{er} CUIRASSIERS — 1838-1841

Reproduction d'un grand portrait à l'huile de l'époque (Collection E. L. Bucquoy)

NOUVELLE ADRESSE
Rue de l'Ancre Comédie

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

Chèques Postaux, Paris 28-725 — 59, Rue de Seine, PARIS (VI^e) — Téléph. Danton 93-15

Achat au comptant de livres en tous genres, spécialement sur les **Costumes et l'Art militaire**, la **Révolution** et le **Premier Empire**. — Catalogue envoyé franco sur demande

Mouillard. — **Les Régiments sous Louis XV.** Constitution de tous les corps de troupes à la solde de France pendant les guerres de Succession à l'Empire et de Sept ans. Paris, 1882, in-folio, cartonnage de l'édition, parfait état. **250 fr.**

Superbe ouvrage, le premier donnant le détail des uniformes des différents régiments, illustré de **49 planches en couleurs, or et argent**, reproduisant les drapeaux, étendards et costumes de 1737 à 1774 et 6 reproductions de tableaux.

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la « Société l'Histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux. Paris, 1912. 10 numéros petit in-4°. **40 fr.**

Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en couleurs de costumes civils et militaires

Bottet (Capitaine M.), Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815. Leroy, 1906, in-8°, br., orné de 4 planches en couleurs. (Au lieu de 30 francs) **12 fr.**

La Légion d'honneur - Rigault. — L'Étoile de la Légion d'honneur (1804-1894). La Médaille Militaire. Leroy 1904, in-4° br., orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en couleurs. **30 fr.**

Les "OCCASIONS" du Passepoil

Carnet de la Sabretache. — Année 1893 (1 ^{re} année) complète brochée.	200 francs
Année 1896 (4 ^e année) —	80 francs
Année 1898 (6 ^e année) —	50 francs
La Giberne. — La 2 ^e année (complète sauf les 4 planches en couleurs du N° 1)	100 francs
Le Passepoil. — Année 1933, complète.	100 francs
Année 1926 (moins le N° 5)	60 francs

Le Passepoil complet. — On nous demande d'offrir un exemplaire complet du Passepoil, comprenant : le prospectus-specimen, les 13 années parues et les 4 N^{os} spéciaux, le tout au prix de. **1.500 francs**

Nous rappelons que la Société ne possède plus depuis 6 ans déjà de collection complète de la revue et que c'est la première collection complète que nous rencontrons à céder depuis cette époque.

Pour tous ces ouvrages, s'adresser à la Rédaction du Passepoil.

Les Uniformes de l'Armée Française à travers les âges

Cartes postales illustrées en couleurs

d'après les aquarelles originales inédites de divers peintres militaires

Pour tous renseignements, s'adresser aux " [redacted] "

Catalogue envoyé sur demande contre 1 fr.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 840.000 francs

37^{QUATER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes "Le Passepoil" est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF :

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

V. HUEN

(Vice-Président)

CAPITAINE DARBOU

(Membre perpétuel)

MÉDECIN-COLONEL FERRON

CAPITAINE BOUTMY

H. BOISSELIER

VICOMTE R. GROUVEL

L. ROUSSELOT

14^e ANNÉE. — N^o 2

DEUXIEME TRIMESTRE 1934

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



TROYES
IMPRIMERIE J.-L. PATON

Kupff.
Koll. Ps.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 2

— Tenues de la Cavalerie d'Autrefois — par P. BENIGNI, avec une planche hors-texte en couleurs, N° 5, de P. BENIGNI.	25
— Train d'Artillerie de la Garde Impériale — par L. FALLOU.	29
— Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814, par Henry BOISSELIER et le Capitaine DARBOU	33
— Alius Alium Erudit — par P. BENIGNI et E.-L. B.	37
— Le 5 ^e Régiment de Cuirassiers de marche, 1870, — par RENÉ LOUIS, avec une planche hors-texte en couleurs N° 6, de RENÉ LOUIS.	40
— Sabre de Sous-Officier de Chasseurs à Pied de la G. I. — Dessin de J.-E. HILPERT.	41
— Régiment de Tirailleurs Marocains, 1933, — par A. GOICHON avec une planche hors-texte en couleurs, N° 7, de A. GOICHON.	42
— Armée Italienne — La Milice Volontaire pour la Sûreté Nationale, 1923-1933, par le Cav. ANSELMO CERVI et le Commandant E.-L. BUCQUOY, avec une planche hors-texte en couleurs N° 8, de ANSELMO CERVI.	45
— Pour les Boutonnistes.	53
— Questions et Réponses.	54
— Bibliographie, par E.-L. B.	55
— Bulletin de la Société.	56

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1934 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé	70 »	78 »

Les années 1921, 1925, 1929, 1930, 1931, 1932 et 1933 sont en vente au Secrétariat au prix de 80 francs chaque. Les années 1922, 1923, 1924, 1926, 1927 et 1928 sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes.

TENUE DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

(PLANCHE HORS TEXTE N° 5)

Suite de l'article paru dans le N° 1 de la 13^e année, page 5

Le collet n'était pas bordé. C'était une tradition qui remonte au temps où le justaucorps, ou casaque, n'avait pas de collet, car pendant longtemps les surtouts seuls, vêtements négligés, étaient munis de cet accessoire. Les habits de cérémonie étant seuls galonnés, leur description ne faisait naturellement pas mention de galon au collet. La tradition s'est continuée même lorsque les habits déchurent et portèrent un collet comme un vulgaire surtout. C'est pour la même raison, qu'à de rares exceptions près, les couleurs distinctives n'étaient pas portées aux collets (1).

Nous avons vu au chapitre I^{er} de notre étude (Considérations Générales) que les régiments de troupes à cheval avaient des musiciens. Depuis Louis XIV, l'usage voulait qu'ils portent la même tenue que les trompettes, mais sans galons de livrée. Voici d'ailleurs comment étaient habillés ceux que le Règlement accordait à l'Infanterie.

Habits des Musiciens. — « Les Musiciens attachés à chaque régiment porteront l'habit du fond de l'uniforme ci-dessus réglé pour les Tambours, mais sans livrée ; le parement sera bordé autour d'un galon d'argent fin, large de 10 lignes (2 centimètres 2) ; les revers, parements, doublure, veste et culotte, seront au surplus les mêmes que ceux qui ont été réglés pour les Tambours (2). »

Sept Régiments de Cavalerie et vingt Régiments de Dragons avaient des livrées particulières, c'est-à-dire autres que celle du Roi. C'étaient, en suivant l'ordre de bataille :

1° *Cavalerie* : Colonel-Général (Marquis de Béthume) ; Mestre-de-Camp-Général (Duc de Castries) ; Commissaire-Général (Comte de Beuvron) ; la Reine ; Carabiniers de Monsieur (Comte de Provence) ; Orléans. — Bourgogne et Berri, n'ayant plus de Colonels-Propriétaires depuis la mort de ces Princes, dont ils portaient le nom, appartenaient au Roi et portaient sa livrée. Nassau-Saarbruck ne fut jamais mis sur pied.

(1) L'habit, sous Louis XV, n'a pas emprunté que le collet au modeste surtout, il lui a pris aussi le mode d'assemblage des basques au bas de la taille. Ces basques étaient jusqu'alors juxtaposées dans le justaucorps, elle furent ensuite croisées comme le surtout, c'est-à-dire que le bord de la basque gauche, à sa naissance, empiétait légèrement sur la basque droite ; on disait alors un habit croisé. C'était plus pratique, mais moins pur, et les vieux élégants du temps du grand Roi durent frémir au spectacle d'une telle dérogation. Sic transit !

(2) Infanterie. Chapitre I^{er}, article IV.

2° *Dragons* : Colonel-Général (Duc de Luynes) ; Mestre-de-Camp-Général (Marquis de Coigny) ; la Reine ; Monsieur (Comte de Provence) ; Artois ; Orléans ; Chartres ; Condé ; Bourbon ; Conti ; Penthievre ; Boufflers ; Lorraine ; Montmorency ; La Rochefoucauld ; Deux-Ponts ; Ségur ; Noailles ; Schomberg.

Il n'existe malheureusement aucun ouvrage décrivant ces livrées. Les documents, quand ils existent encore, se trouvent enfouis dans les archives des familles, et tout le monde, surtout dans les jeunes générations, n'a pas le goût, le temps ni l'aptitude nécessaires pour ce genre de recherches. Parfois aussi, ne retrouve-t-on que la couleur de l'habit, le galon demeurant inconnu. Aussi, de telles recherches sont-elles extrêmement ardues et demandent une patience et un travail de bénédictin. Enfin, certaines familles se sont éteintes. Les sociétés locales d'histoire existant en province fournissent parfois quelques renseignements, mais combien rares et dispersés, car, si elles s'attachent à la science héraldique, elles négligent généralement l'étude des livrées.

Restent les renseignements puisés dans les livres (mémoires, histoires, etc.) et dans les tableaux aquarelles et gravures en couleurs. Là aussi, la moisson est assez maigre et même incomplète, car si les descriptions sont parfois peu détaillées, les peintres, souvent, répugnent à s'attarder à des minuties peu compatibles avec l'art.

Certes, bien des gens possèdent des renseignements précieux sur cet objet. Mais l'on sait combien sont rares ceux qui aiment à faire part de leur science. Aussi est-ce sans grand espoir que nous faisons appel à la bonne volonté des chercheurs.

Il ne faut pourtant pas désespérer. La persévérance porte ses fruits et les résultats que nous avons obtenus en donnent la preuve. Mais les vides à remplir sont bien grands et s'opposent à un travail d'ensemble. Aussi, donnerons-nous de temps en temps une livrée sans plan préconçu.

Nos lecteurs voudront bien excuser un développement si long. Mais nous avons pensé qu'il était utile de montrer une question aussi peu connue sous son vrai jour. Nous serons heureux si cet exposé provoque des communications intéressantes où s'il allume chez quelques-uns le feu sacré nécessaire à ce genre de recherches.

(A suivre).

P. BENIGNI.

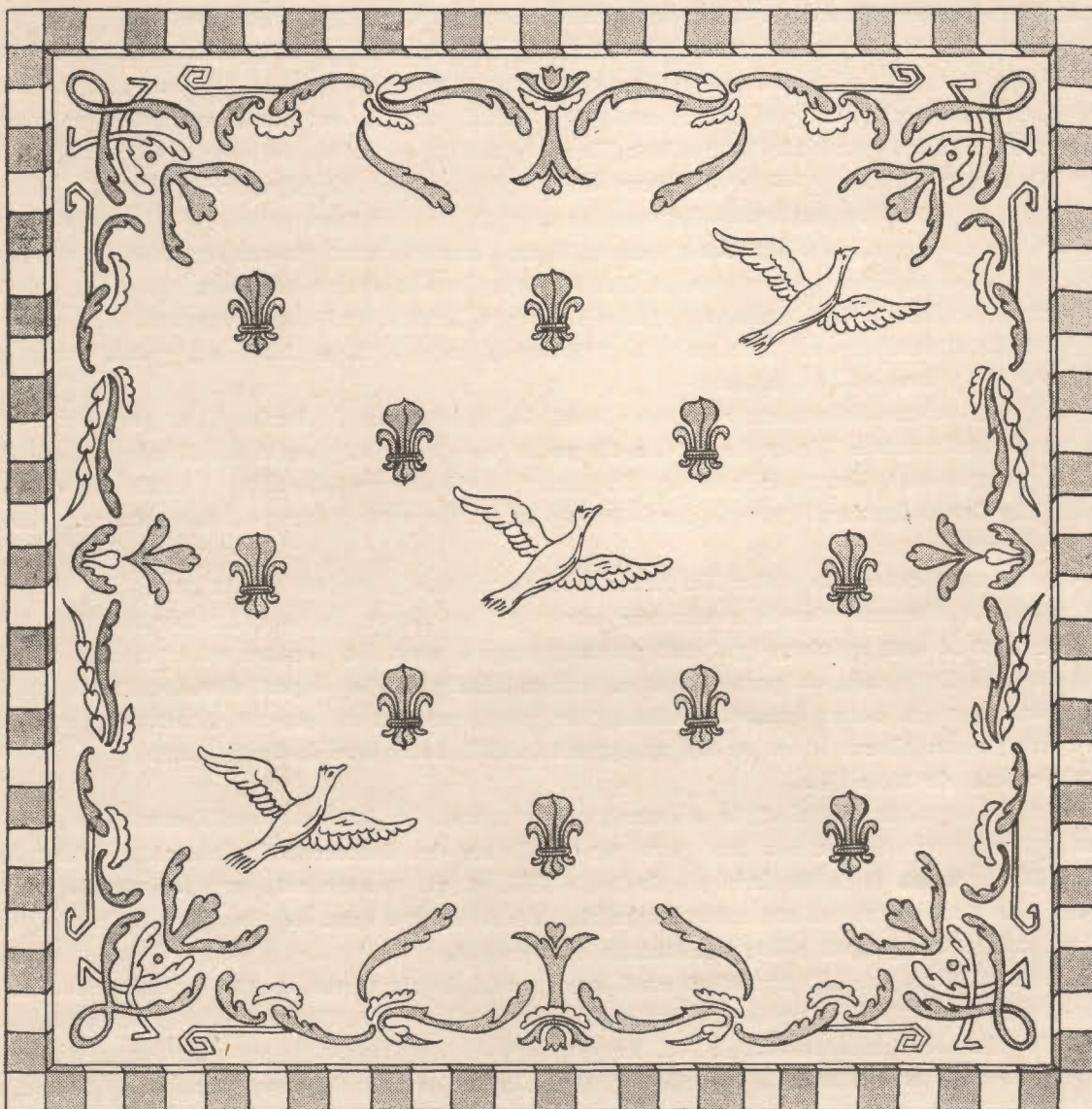
REMERCIEMENTS. — *Le Passepoil adresse ses vifs remerciements à M. E. Grangé qui a bien voulu l'autoriser à reproduire sur sa planche hors texte n° 5 la très belle aquarelle de M. Benigni lui appartenant.*

E.-L. B.

ERRATUM. — 12^e Année, n° 1, page 10, 8^e ligne : la phrase commençant par les mots : « Et cependant le Général.... » et se terminant par le mot « Constitution » doit être placée 4^e ligne, après les mots : « fidèles services... »

P. B.

LORRAINE CAVALERIE 1791-1792
ETENDARD ET BANDEROLE DE TROMPETTES
 (Bibliothèque du Ministère de la Guerre)



J'ai déjà représenté dans le *Passepoil* (12^e année, page 83), le blason décorant l'étendard et la flamme de Trompette du Régiment-Lorraine-Cavalerie sous l'ancien Régime, d'après les gouaches du Ministère de la guerre. Le titre donne à ce régiment le N° 13, qu'il conserva jusqu'en 1791. Un dessin au trait, en partie colorié (le fond d'azur n'est pas peint), de même source, attribue au même régiment l'étendard un peu différent que nous reproduisons ci-dessus, avec comme légende : « Royal-Lorraine-Cavalerie, à présent 16^e Régiment ». Or on sait que c'est en 1791 que ce corps prit le N° 16. Nous nous trouvons donc en présence du dernier modèle d'étendard et de flamme de trompette de Lorraine-Cavalerie sous l'ancienne Monarchie, et j'ai pensé que ce document intéresserait particulièrement les amateurs.

Fond de l'étendard, d'azur fleurdelysé, avec, de gauche à droite, posés en oblique, trois alérions blancs. (Toute les parties grisées du dessin sont en or).

NOTE RELATIVE AU HORS TEXTE N° 5 ACCOMPAGNANT CET ARTICLE

Le Sous-Officier représenté dans la planche n° 5 est un vieux serviteur. Il est décoré du médaillon de Vétéran, que l'on obtenait après 24 ans de service. On trouvera sur cette décoration des renseignements dans la 12^e année du *Passepoil*, pages 56 et suivantes.

J'attire l'attention sur la couleur du dolman et de la culotte de ce type. C'est là la véritable teinte du gris argentin. Les gravures et souvent les tableaux donnent à ce gris une nuance beaucoup plus neutre, qui n'est pas exacte, mais qui descelle chez les auteurs le souci d'éviter la confusion entre cette couleur et le bleu céleste. Dans la réalité — nous avons eu quelques effets de cette teinte entre les mains — la différence était légère et l'on s'explique facilement que sous la Révolution, en raison de la pénurie de draps appropriés, on remplaça pour le 3^e Hussards le gris argentin par le bleu céleste. Plus tard, sous le Second Empire, nous verrons les Officiers du Régiment porter des dolmans bleu céleste au lieu de gris. Je n'ai encore pu trouver à quelle date ce changement eut lieu. Mais il existe au Musée historique Lorrain de Nancy le portrait d'un membre de la famille Christophe, en lieutenant du 3^e Hussards, entre 1831 et 1836, qui paraît avoir son dolman et sa pelisse en bleu céleste.

Ce bleu céleste de couleur moyenne, tirant légèrement sur le barbeau, et plus foncé que celui de notre Cavalerie Légère de 1914, a été porté par divers Régiments de Hussards de 1776 à 1873. Il y a une exception pour Bercheny, 2^e, puis 1^{er} Régiment qui de 1776 à 1830 eut un bleu céleste plus foncé dénommé parfois *demi-bleu de roi*. Cette couleur ne peut être confondue avec le gris argentin.

Le bonnet qui coiffe notre Maréchal-des-Logis paraîtra peut-être un peu grand. Nous l'avons dessiné très exactement d'après nature sur celui qui fait partie de la collection Raoul et Jean Brunon. C'est le seul spécimen qui soit parvenu jusqu'à nous. La flamme est retournée au noir (petite tenue). Le plumet est porté à droite, comme l'indiquent la plupart des documents graphiques contemporains. On se demande comment un pareil monument pouvait demeurer sur la tête des hussards aux allures vives et l'on comprend l'utilité du cordon de bonnet déroulé et porté en sautoir autour du torse (1).

Le monogramme royal et le galonnage de la sabretache diffèrent sensiblement des descriptions réglementaires. Je me suis basé pour ces détails sur des documents indiscutables datant, l'un de Louis XV, l'autre de la fin du règne de Louis XVI, et qui concordent parfaitement. Ce bonnet et cette sabretache donnent une autre impression de vérité que ceux dessinés par Hoffmann, merveilleux miniaturiste mais piètre dessinateur d'accessoires.

La buffleterie est blanche. C'est ainsi que la veut le règlement et que la donne Hoffmann dans sa série de 1786. Elle ne devint noire que sous la Révolution. Dans sa très intéressante étude « *les Hussards sous la Révolution* », M. Margerand écrit : « Dans cette série Hoffmann donne au Hussard (du 3^e) les buffleteries blanches qu'il acoloriées en noir dans ses gouaches de 1786 et de 1806 ». Il y a là une erreur dûe sans doute à une coquille, car le hussard du 3^e de 1786 de Hoffmann a l'équipement en buffle blanc.

P. BENIGNI.

(1) Voir pour la manière de porter ce cordon, 4^e Année du *Passepoil*, pages 26 et suivantes.

TRAIN D'ARTILLERIE DE LA GARDE IMPÉRIALE

1806-1815

Nous avons la bonne fortune de pouvoir offrir à nos abonnés la primeur de cet article que M. Louis Fallou a composé comme complément de son livre sur « la Garde Impériale ». Nous lui en adressons nos sincères remerciements.

E.-L. B.

(Cet article remplace celui que nous avons publié sur le Corps dans notre ouvrage « La Garde Impériale 1804-1815 ». Nous avons pu le mettre au point grâce à la copie textuelle d'une partie du manuscrit inachevé du regretté Lieutenant-Colonel E. Titeux, déposé à la bibliothèque de « la Sabretache », que nous a consentie notre collègue M. le Capitaine H. Boutmy. Les documents officiels indiscutables qu'il renferme nous rappellent l'époque, déjà lointaine, où leur accès ne nous était pas permis. Cependant notre satisfaction est grande d'avoir pu présenter la publication de cette si importante et nécessaire rectification, et nous en remercions sincèrement ceux qui ont bien voulu y contribuer).

Le décret du 15 avril 1806 réorganisant l'artillerie à cheval de la Grande Impériale, constitua le train d'artillerie ou un bataillon composé ainsi qu'il suit :

Etat-major :

1 Capitaine commandant.	1 Artiste vétérinaire.
1 Lieutenant adjudant-major.	1 Maître sellier, bourrelier et bâtier.
1 Sous-lieutenant quartier-maître.	1 Maître cordonnier bottier.
1 Adjudant sous-officier.	1 Maître tailleur.

Chacune des six compagnies :

1 Lieutenant.	5 Brigadiers.
1 Sous-lieutenant.	68 Soldats.
1 Maréchal-des-logis chef.	2 Maréchaux-ferrants.
4 Maréchaux-des-logis.	2 Bourreliers ou Bottiers.
1 Fourrier.	2 Trompettes.
Soit, au total :	Etat-major. 8
	Les six compagnies. 510

Le nombre des chevaux était fixé à 220 pour tout le bataillon, pour le temps de paix, et à 1.000 en temps de guerre.

Ce corps eut son administration particulière.

Le 24 octobre 1807, un bataillon *bis* fut organisé à Paris pour la campagne d'Espagne.

Le décret du 12 avril 1808, portant création de l'artillerie à pied de la Garde, attachait au corps de l'artillerie de la Garde le bataillon *principal* et le bataillon *bis* du train d'artillerie. Le 1^{er} octobre suivant le bataillon *bis* fut dissous.

(D'après un document officiel, un nouveau bataillon *bis* aurait été organisé avec le bataillon du train de la ligne en garnison à la Fère, à la date du 22 août 1808).

Le 31 octobre 1809, le train d'artillerie s'augmenta de trois nouvelles compagnies destinées à être attachées aux régiments de fusiliers, tirailleurs et conscrits de la Garde.

Après un décret du 4 mai 1811, le train comprenait deux bataillons de chacun un état-major et six compagnies.

Les compagnies reçurent une augmentation de dix hommes chacune le 18 février 1812.

Par décret du 10 février de l'année suivante, le train d'artillerie fut organisé en un régiment composé de trois bataillons de quatre compagnies chacun, numérotées de 1 à 12, et une compagnie de dépôt qui prit le numéro 13.

L'état-major reçut la composition suivante :

<i>Grand état-major</i>	<i>Petit état-major</i>
1 Major d'artillerie commandant le régiment.	3 Adjudants sous-officiers.
1 Chef de bataillon commandant en 2 ^e .	1 Artiste vétérinaire.
3 Capitaines commandant les bataillons.	3 Aides artistes.
1 Lieutenant adjudant-major.	1 Maître sellier.
1 Sous-lieutenant quartier-maître.	1 Maître cordonnier-bottier.
1 Sous-lieutenant d'habillement.	1 Maître tailleur.
1 Chirurgien-major.	1 Maître éperonnier.
2 Chirurgiens sous-aides-majors.	1 Trompette brigadier.
Total : 23, dont 11 officiers.	
Et chaque <i>compagnie</i> fut ainsi composée :	
1 Lieutenant.	140 soldats, dont 20 de 1 ^{re} classe
1 Sous-lieutenant.	et 100 de 2 ^e classe.
1 Maréchal-des-logis chef.	2 Maréchaux-ferrants.
6 Maréchaux-des-logis.	2 Bourreliers-selliers.
1 Fourrier.	2 Trompettes.
6 Brigadiers.	
Total : 162, dont 2 officiers.	

L'effectif des chevaux pour chaque compagnie se montait à 285, dont 25 de selle — les 5 chevaux d'officiers compris — et 260 de trait.

La *compagnie de dépôt* comprit :

1 Lieutenant.	4 Brigadiers.
1 Maréchal-des-logis chef.	50 Soldats, dont 40 de 1 ^{re} classe
2 Maréchaux-des-logis.	et 10 de 2 ^e classe.
1 Fourrier.	

Par décret du 13 mars 1813, le régiment du train s'augmenta d'un bataillon.

Le 6 avril suivant, le nombre des bouches à feu servies par l'artillerie de la Garde ayant été élevé de 120 à 196, formant 26 batteries, par un décret impérial qui créait en même temps un *second régiment du train*, composé de deux bataillons de six compagnies chacun,

le quatrième bataillon, créé le 13 mars précédent, fut retiré du premier régiment pour constituer le premier bataillon du nouveau (deuxième) régiment.

L'état-major de ce deuxième régiment reçut la composition suivante :

<i>Grand état-major</i>	<i>Petit état-major</i>
1 Major d'artillerie commandant le régiment.	2 Adjudants sous-officiers.
2 Chefs de bataillon.	1 Artiste vétérinaire.
1 Lieutenant adjudant-major.	2 Aides-artistes.
1 Sous-lieutenant quartier-maître.	1 Maître sellier.
1 Sous-lieutenant d'habillement.	1 Maître bottier.
1 Chirurgien-major.	1 Maître tailleur.
2 Sous-aides-majors.	1 Maître éperonnier.
	1 Trompette brigadier.

Au total : 19, dont 9 officiers, et 17 chevaux d'officiers et 8 chevaux de troupe.

Quant aux *compagnies*, elles reçurent chacune — en officiers, sous-officiers, soldats et chevaux — la même composition que celle détaillée pour le premier régiment, insérée plus haut, à la date du 10 février.

A la première Restauration, les deux régiments furent dissous et incorporés dans les corps de l'armée.

Au rétablissement de la Garde, décret du 8 avril 1815, un escadron du train d'artillerie (*vieille Garde*), comprenant un état-major et huit compagnies, entra dans la réorganisation du corps d'artillerie de la Garde. Cet escadron reçut la composition suivante :

<i>Etat-major</i>	
1 Chef d'escadron.	2 Adjudants sous-officiers.
1 Capitaine adjudant-major.	1 Maréchal vétérinaire en 1 ^{re} .
1 Quartier-maître, lieutenant ou sous-lieutenant.	3 Maréchaux vétérinaires en 2 ^e .
1 Lieutenant ou sous-lieutenant d'habillement.	1 Brigadier trompette.
2 Chirurgiens, aides ou sous-aides.	1 Maître sellier-bourrelier.
	1 Maître bottier.
	1 Maître tailleur.
	1 Maître eulottier.
	1 Maître armurier-éperonnier.

Au total : 16, dont 6 officiers, avec 6 chevaux.

<i>Chaque Compagnie</i>	
1 Capitaine.	8 Brigadiers.
1 Lieutenant.	3 Maréchaux-ferrants.
1 Sous-lieutenant.	2 Ouvriers bourreliers.
1 Maréchal-des-logis chef.	2 Trompettes.
4 Maréchaux-des-logis.	40 Soldats de 1 ^{re} classe.
1 Fourrier.	72 Soldats de 2 ^e classe.

Au total : 136, dont 3 officiers ; soit, pour les huit compagnies, 1.088 hommes, dont 24 officiers, avec 48 chevaux de selle pour les officiers, 136 chevaux de selle de troupe et 1.600 chevaux de trait ; et pour l'escadron : 1.104 hommes et 1.802 chevaux.

Le *Conseil d'Administration* de l'escadron était composé par le chef d'escadron et les trois premiers capitaines.

Recrutement. — Pour entrer dans le train d'artillerie de la Garde, il fallait sortir des bataillons du train de l'armée, avoir cinq ans de service et le minimum de taille : 1 m. 678.

Le soldat du Train d'artillerie « n'était pas un charretier d'artillerie ; il avait mérité sa nouvelle qualification et conquis sa place parmi les soldats de la Vieille Garde, en sachant ennoblir, sur le champ de bataille, son infime condition et la simplicité de son uniforme. C'était un homme, il est vrai, à la figure vulgaire, au nez camard, à la forte carrure et à l'organe rauque. Habitué à mêler sa voix aux fracas de l'artillerie, au bruissement des caissons, pour exciter ses chevaux, il avait un enrouement continu dont vingt ans de paix ne l'eussent pas guéri. On retrouve encore quelques-uns de ces vieux soldats du train, bourreliers ou maréchaux-ferrants, à la Chapelle-Saint-Denis ou à Vaugirard ; mais sous le tablier de cuir, il est toujours reconnaissable : cet homme a conservé son enrouement, ses formes communes et son langage un peu brutal (1) ».

UNIFORMES

Habit-veste en drap gris de fer, avec collet, revers (carrés et droits), parements (ronds), pattes de manches (droites) en drap bleu impérial, liserés d'écarlate ; passepoil des poches figurées, écarlate ; retroussis bleu impérial, liserés d'écarlate et garnis de grenades rouges ; boutons blancs à l'aigle sur deux canons croisés ; épaulettes à franges écarlates. — *Col* noir.

Gilet gris de fer orné de tresses écarlates, avec petits boutons blancs du corps.

Pantalon collant, en drap gris de fer, garni de gauses rouges, à la hussarde, sur le devant de chaque cuisse et d'un passepoil rouge sur les coutures latérales externes.

Bottes à la russe, avec cordonnet et gland écarlates, en laine, en haut.

Manteau gris de fer.

Shako, comme ceux des régiments de ligne, le manchon en feutre noir ; le calot, le bourdaloue et la visière en cuir noir, garni d'un galon de laine écarlate au pourtour supérieur, d'un cordon avec glands rouges, d'une plaque en cuivre estampé d'une aigle couronnée sur deux canons croisés ; les jugulaires et leur rosace et les crochets d'attache étaient également en cuivre ainsi que le cercle de la visière ; plumet rouge.

Giberne de cavalerie en cuir, la pattelette garnie d'une plaque à l'angle sur deux canons croisés en cuivre et *porte-giberne* en buffle blanc avec garniture en cuivre.

Sabre-briquet en cuir et cuivre du modèle de l'infanterie de la Garde, avec *dragonne* rouge et ceinturon en buffle blanc.

Nota. — Tout au moins à l'origine les officiers et les soldats du train d'artillerie de la Garde portaient la *queue*.

Pour les détails des tenues des *Officiers*, *Sous-Officiers* et *Trompettes*, ainsi que ceux concernant leur équipement et leur harnachement, s'en référer aux documents insérés ci-après.

(A suivre).

Louis FALLOU.

(1) *Histoire de la Garde Impériale*, par Emile Marco de Saint-Hilaire.

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le N° 1 de 1934, page 9)

CHAPITRE III

Les Régiments d'Infanterie de Marine (1822-1827) ⁽¹⁾

Le nom d'Infanterie de Marine avait déjà fait son apparition dans l'Armée française, sous l'Ancien Régime. En 1774, avait été créé, avec les anciens régiments de la Marine, un Corps royal d'Infanterie de la Marine, à 10 bataillons, qui était licencié en 1786 et versé dans le Corps royal des Canonniers matelots. Ce dernier corps, supprimé en 1792, servait à constituer 2 régiments d'Artillerie de Marine et 4 d'Infanterie de marine. L'Infanterie de marine était à nouveau supprimée en 1794, et, jusqu'en 1821, son service était assuré, conjointement avec celui des bouches à feu, par l'Artillerie de marine. La garnison des vaisseaux était, en cas de besoin, fournie par l'Infanterie de l'armée de terre.

ORGANISATION.

Une ordonnance royale du 7 août 1821 décidait la dissolution des 8 bataillons d'Artillerie de marine existant et la création, au moyen des éléments de ces bataillons, d'un régiment d'Artillerie et de 2 régiments d'Infanterie de marine.

Les deux régiments d'Infanterie ne furent, en réalité, organisés que par l'ordonnance du 13 novembre 1822, et complétés au moyen des ressources du contingent. Ils étaient destinés à assurer le service des arsenaux et à fournir les garnisons des navires. Les officiers pouvaient être, en outre, employés aux colonies ou dans les divers services de la marine.

Les 2 régiments étaient organisés sur le modèle d'un régiment d'Infanterie de ligne : ils se composaient chacun d'un état-major et de 3 bataillons à 6 compagnies de fusiliers, 1 de grenadiers, 1 de voltigeurs.

Ils étaient répartis comme suit :

1^{er} régiment. — A Brest : l'état-major (1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 trésorier, 1 officier d'habillement, 1 porte-drapeau, 1 aumônier, 2 chirurgiens, 2 adjudants sous-

(1) Le Corps dont nous avons à nous occuper ici ne rentre pas absolument dans notre programme, n'ayant jamais été employé au service des Colonies. Toutefois, nous n'avons pas cru devoir négliger une formation qui, par le nom qu'elle porte, figure au nombre des ancêtres de l'Infanterie coloniale, et que ses origines, d'autre part, rattachent à l'Artillerie de marine.

officiers, le tambour-major, 1 caporal-tambour, 12 musiciens dont 1 chef, 3 maîtres-ouvriers, 2 chefs de bataillon et 2 adjudants majors, avec 19 compagnies. — A Cherbourg : 1 chef de bataillon, 1 adjudant-major, 1 officier payeur, 1 officier d'habillement, 1 chirurgien, 1 adjudant sous-officier, 1 caporal-tambour, 4 musiciens, 5 compagnies.

2^e régiment. — A Toulon : l'état-major (même composition qu'au 1^{er} régiment, moins le lieutenant-colonel, et seulement 8 musiciens), 2 chefs de bataillon et 2 adjudants-majors, avec 10 compagnies. — A Rochefort : le lieutenant-colonel, 1 chef de bataillon, 1 adjudant-major, 1 officier d'habillement, 1 chirurgien, 1 adjudant sous-officier, 1 caporal-tambour, 8 musiciens, 10 compagnies.

Cette organisation ne donna pas, semble-t-il, les résultats escomptés. Le 28 août 1827, une ordonnance royal prescrivait le licenciement des 2 régiments, dont les éléments, versés aux troupes de terre, devaient concourir à la formation des 3^{es} bataillons des 11^e, 13^e et 15^e d'infanterie légère.

Toutefois, une partie des officiers des 2 régiments furent maintenus au service de la marine, sous le titre de Corps d'officiers d'Infanterie de marine, et affectés à l'instruction des équipages de ligne dans les dépôts des 5 ports militaires. Ils étaient chargés d'apprendre aux matelots le service d'infanterie, et pouvaient être embarqués.

A la création, en 1827, le corps comprenait 3 chefs de bataillons, 19 capitaines, 19 lieutenants et 19 sous-lieutenants. Au cours des années qui suivirent, comme il n'était pas pourvu à son recrutement, son effectif baissa assez vite. L'ordonnance du 20 novembre 1838, réorganisant l'Infanterie de marine, prescrivit la suppression du corps à la date du 1^{er} juin 1839 et le versement des quelques officiers restant dans les 3 régiments d'Infanterie de marine.

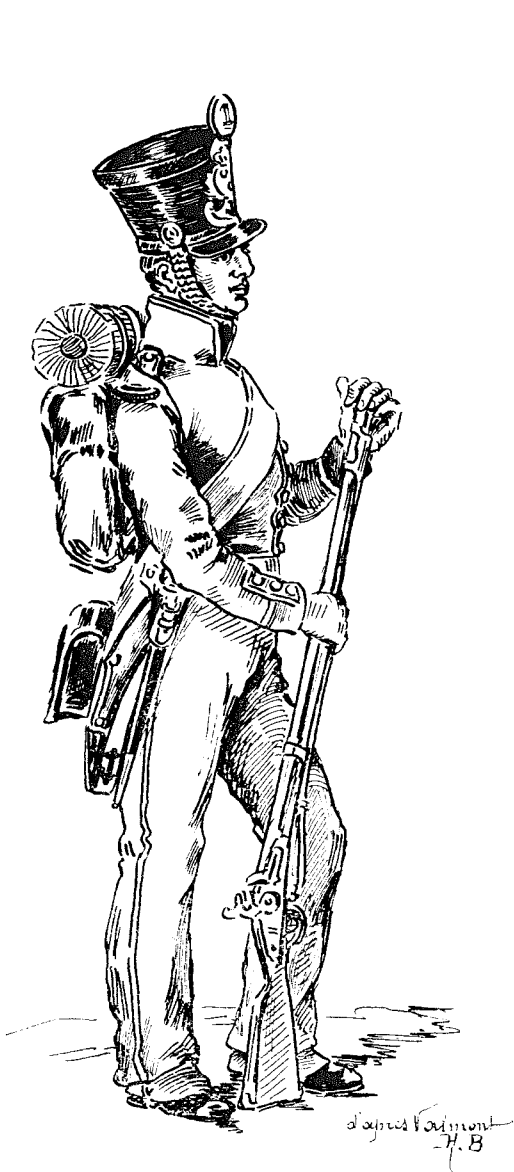
UNIFORMES.

L'ordonnance du 7 août 1821 prescrivait ce qui suit au sujet de l'uniforme des 2 régiments :

« Uniforme semblable à celui de l'Infanterie de ligne, quant à la forme ; il ne diffè-
« rera de celui de l'artillerie que par le collet qui sera rouge, par la capote qui sera en drap
« gris de fer et par le bouton qui sera timbré d'une ancre seulement avec le numéro du
« corps. »

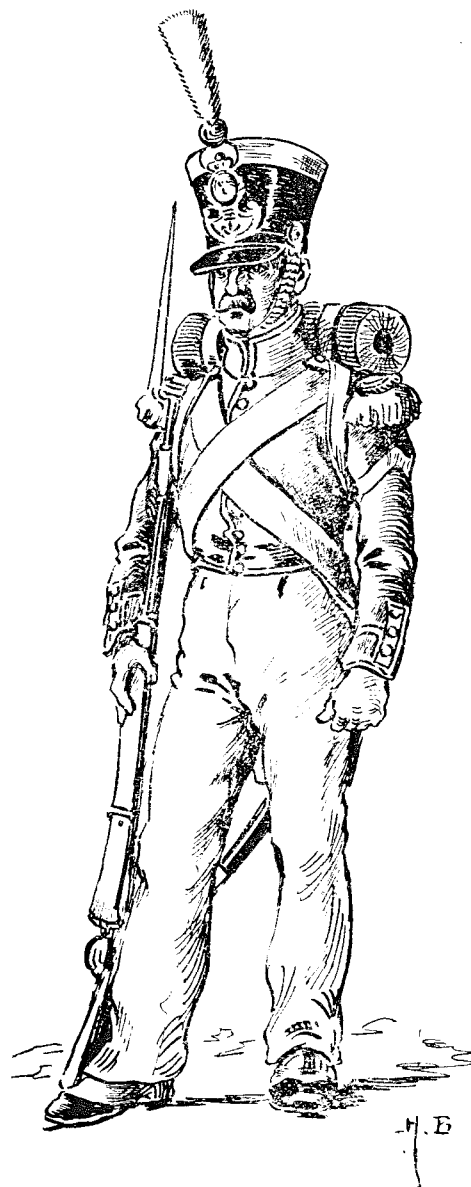
Le seul document iconographique existant, à notre connaissance, est constitué par les deux planches que Valmont a consacrées à ce corps, dans son manuscrit de la Bibliothèque nationale. M. Boisselier a reproduit les 6 types donnés par Valmont dans sa 3^e planche en couleurs et dans ses croquis n^{os} 21 et 22. C'est bien, dans l'ensemble, une tenue coupée

(1) C'est ainsi que Valmont donne l'épée à son adjudant-major, alors que, dans l'infanterie de l'armée de terre, les officiers subalternes ont déjà pris le sabre. De plus, dans l'armée de terre, en 1822, le galon du schako est, pour la troupe, uniformément de la couleur distinctive pour toutes les compagnies ; dans l'infanterie de marine, les compagnies d'élite ont ce galon écarlate ou jonquille ; ou il est en cuir noir pour le centre.



N° 21. — Fusilier d'Infanterie de Marine
grande tenue, 1822-1827

Schako entièrement noir, plaque et jugulaire en cuivre; pompon à la couleur du bataillon avec n° en cuivre. Habit bleu foncé; collet entièrement écarlate; passepoil écarlate aux devants et au bas de l'habit; parement et sa patte bleu foncé passepoilés d'écarlate; retroussis écarlates ornés d'une ancre bleu foncé; liséré écarlate aux poches; boutons en cuivre; contre-épaulettes écarlates, lisérées et doublées de bleu foncé, tournante écarlate avec petite tournante intérieure bleu foncé. — Pantalon bleu foncé à passepoil écarlate. — Guêtres noires. Buffleteries blanches. Sac en peau fauve, étui de veste en couil rayé blanc et bleu. Les ronds bleu foncé.



N° 22. — Voltigeur d'Infanterie de Marine,
grande tenue d'été, 1822-1827

Schako noir; galon du pourtour supérieur jonquille; plaque et jugulaire en cuivre; aigrette jonquille. — Habit bleu foncé; collet entièrement écarlate; passepoil écarlate aux devants et au bas de l'habit; parement et sa patte bleu foncé passepoilés d'écarlate; retroussis écarlates; boutons en cuivre; chevrons d'ancienneté écarlates; épaulettes et leurs brides jonquille. — Pantalon et guêtres blancs. Buffleteries blanches. Sac en peau fauve, étui de veste en couil rayé blanc et bleu.

comme celle de l'Infanterie de ligne à la même date, et aux couleurs de l'artillerie de marine. Cette tenue présente néanmoins quelques particularités (1). La plus extraordinaire est cette veste sans collet que donne Valmont, en l'accompagnant de cette annotation : « La veste fut d'abord faite sans collet, mais bientôt on revint à la forme ordinaire » (1). Une autre particularité est celle du pantalon gris porté en petite tenue, et qui, à cette date, avait déjà disparu dans la ligne.

Le bouton, d'après les exemplaires connus, est en cuivre, portant une ancre non encablée ; de part et d'autre de l'ancre sont gravés respectivement le numéro du régiment et la lettre R ; un fleuron circulaire, terminé en haut par 2 folioles, entoure le tout (2).

La plaque du schako, du modèle de l'infanterie, porte également une ancre estampée dans le soubassement, avec, découpés à jour, le chiffre 1 ou 2, suivant le régiment, placé à gauche (en regardant la plaque), et la lettre R à la droite de l'ancre (3).

Le hausse-col d'officier comporte un ornement en argent composé d'une ancre surmontée d'une couronne sur un faisceau de 4 drapeaux disposés par 2 de chaque côté de l'ancre, avec, pardessus le milieu de l'ancre, un écusson oval aux armes de France (4).

Valmont nous a conservé la tenue du tambour, analogue à celle des tambours d'infanterie (5). Nous n'avons malheureusement aucun document graphique sur les uniformes portés par le tambour-major et les musiciens. Toutefois, les règles en usage à la même époque dans la ligne s'appliquant aux deux régiments aux termes même de l'ordonnance de création, leur tenue devrait être la suivante, à très peu de chose près :

Tambour-major. — Colback avec flamme écarlate à soutache et gland en or. Habit comme celui de la troupe, double galon en or au collet et au parement, 5 doubles boutonnières en or aux devants, écusson en or à la taille, galons de sergent-major en or, trèfles en or aux épaules. Pantalon bleu foncé à bande d'or. Collier écarlate galonné d'or, avec écusson porte-baguettes doré. Sabre de tambour-major modèle 1832 (ou peut-être sabre d'un modèle quelconque). Canne à pomme et chaînette argent.

(A suivre).

Henry BOISSELIER et Capitaine DARBOU.

(1) M. Boisselier, dans sa planche, a interprété cette veste, d'après l'original de Valmont, comme ayant un collet écarlate rabattu. J'avoue ne pas partager son opinion. Le dessin de Valmont n'est pas extrêmement précis, mais il me donne l'impression d'une veste sans col dont l'encolure serait bordée d'un large galon écarlate, d'autant plus que le premier bouton apparaît comme fixé sur ce galon de bordure. La note de Valmont, ci-dessus mentionnée, me paraît confirmer cette impression. Il faudrait, pour conclure exactement, disposer d'une description précise de la veste. Quoi qu'il en soit, c'est là un effet d'un modèle fort rarement porté dans l'Armée française. (Capitaine Darbou).

(2) L. Fallon, Le Bouton uniforme français.

(3) Cf. « La Giberne », 3^e année, p. 148.

(4) Cf. « La Giberne », 6^e année, p. 105.

(5) Il est à remarquer que Valmont donne la patte de parement écarlate à son tambour, bien foncée liserée d'écarlate à l'officier, au fusilier et au voltigeur en grande tenue. M. Boisselier estime qu'il s'agit là d'une distinction de régiment : le tambour appartiendrait au 1^{er} régiment, les autres types au 2^e. Je n'ai pu vérifier ce point de détail, faute de documents sur la question ; le seul texte officiel, cité plus haut, est muet sur ce point, et Valmont, dans le texte qui accompagne ses dessins, n'en donne aucune explication (Capitaine Darbou).

ALIUS ALIUM ERUDIT

Burg, Armurier de la 4^{me} Compagnie d'Artillerie (Planche n° 2 de la 14^e année du Passepoil. — L'arme à feu sur laquelle s'appuie l'Armurier Burg est un mousqueton de Cavalerie et non un fusil de Dragons.

L'Artillerie, sous le Premier Empire, était armée :

A) Du fusil d'Artillerie modèle 1777, corrigé an IX, hauteur totale 1 m. 305, baïonnette 1777 de 379 millimètres de longueur ; ces garnitures étaient en laiton, y compris la grenadière. ;

B) Du fusil de Dragons modèle IX, hauteur totale 1 m. 415, garni en laiton sauf la grenadière qui était en fer, baïonnette 1777.

Burg paraît avoir un mousqueton de Cavalerie modèle an IX, si l'on fait état de la dimension de cette arme et de la longueur de sa baïonnette. Hauteur totale du mousqueton 1 m. 11, longueur de la baïonnette 487 millimètres.

Notons toutefois que le mousqueton an IX n'a pas de capucine et que la grenadière qui sert en même temps de bracelet à la tringle, est en fer. Mais nous savons que l'exactitude dans la représentation des armes était le dernier souci des dessinateurs du temps.

P. BENIGNI.

Les Trompettes de Cuirassiers et la Cuirasse (1870-1916).

— La communication de M. Bontmy de Bavelaër est très intéressante, car elle fixe un point curieux de la tenue de nos Cuirassiers pendant la campagne de 1870. Il est donc établi que les trompettes de la Division Bonnemains, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e Régiments, prirent la cuirasse le 6 août 1870 et la conservèrent jusqu'à la capitulation de Sedan.

Il m'a paru intéressant de rechercher ce que firent les huit autres régiments de notre Cavalerie portant l'armure et voici le résultat de mes recherches.

1^o *Armée du Rhin*. — Deux autres régiments se sacrifièrent le 6 août, à cette même bataille de Froeschwiller : les 8^e et 9^e Cuirassiers, de la brigade Michel. Dans une lettre au Capitaine d'Amonville (1), le Colonel Guyot de la Rochère, qui commandait alors le 8^e Cuirassier, écrivait : « Un fait digne d'être cité, c'est que dans cette charge du 6 août les trompettes du Régiment n'avaient pas de Cuirasses et qu'il en a été tué 17 sur 22. Après cette affaire, tous les trompettes ont été Cuirassés ». Nous voici donc fixés pour le 8^e ; ses trompettes chargèrent à Morsbronn sans cuirasses, mais en reçurent peu de temps après.

Quant au 9^e Cuirassiers, très abîmé, il versa ses débris dans le 8^e et ses cadres rentrèrent au dépôt, à Versailles, pour s'y reconstituer. Il fit ensuite partie de l'armée de la Loire.

2^o *Armée de Châlons*. — Elle comptait, outre la division de Bonnemains et le 8^e Régiment de la brigade Michel, la brigade de Béville, 5^e et 6^e Cuirassiers. Lors de la réunion de

(1) Auteur de l'Historique du 8^e Cuirassier.

cette armée au camp de Châlons, on aurait pu croire que l'exemple des cinq régiments ayant chargé à Froeschwiller, aurait été suivi par les autres corps de la même arme. Il n'en fut rien, car les 5^e et 6^e Cuirassiers ne rejoignirent que le 23 août, près de Reims, et leurs trompettes étaient en tunique, comme le voulait le règlement.

Le 30 août, à la bataille de Beaumont, le 5^e Cuirassiers est exposé à un feu des plus vifs, en attendant le moment de charger. « Sous cette pluie de balles, écrit Dick de Lonlay, qui font de nombreuses victimes, les trompettes, qui n'ont pas la poitrine protégée contre les projectiles ennemis, mettent pied à terre et bouclent sur leurs tuniques les cuirasses des hommes gisant autour d'eux... Le Maréchal des Logis Trompette Schaub s'arrête sous cette violente fusillade (1). Il descend de cheval, court à son colonel et constate que ce malheureux officier a eu le haut du front emporté par un projectile. N'ayant pas de cuirasse, il endosse celle de son chef, lui croise les bras sur la poitrine et saute en selle pour rejoindre ses camarades (2) ».

De son côté, Georges Bastard, dans son livre intitulé *Sanglants Combats*, rapporte les mêmes faits : « Les trompettes, ne portant rien qui leur protège la poitrine, s'empressent de mettre pied à terre pour boucler la cuirasse des hommes gisant autour d'eux... Le maréchal des logis trompette Schaub s'arrête sous cette violente fusillade. Il descend de cheval, assiste son colonel et constate qu'il a le haut du front emporté par un projectile. N'ayant pas de cuirasse, il endosse la sienne, lui croise les bras sur la poitrine et saute en selle pour rejoindre ses camarades... Le trompette Blanc, du 2^e escadron, est tué près de son capitaine. Le sang ruisselle de sa tête sur sa cuirasse (3) ».

Le 6^e Cuirassiers s'était porté en arrière quelques instants auparavant. Il avait eu moins à souffrir du feu de l'ennemi et il est probable que ses trompettes n'ont pas pris la cuirasse.

3^e Armée de Metz. — Les 7^e et 10^e Cuirassiers, ainsi que les Carabiniers et les Cuirassiers de la Garde étaient à l'Armée de Metz, où les règles de tenue furent observées avec la plus grande exactitude jusqu'à la capitulation. Leurs trompettes durent donc conserver la tenue réglementaire.

4^e Armée de Paris et de Province. — Le 9^e Régiment de Cuirassiers et les Régiments de Marche formés aux armées de Paris et de Province, ne paraissent pas avoir donné la cuirasse à leurs trompettes. C'est du moins ce qui ressort des questions que j'ai posées à de nombreux survivants de ces corps.

En résumé, les régiments dont les trompettes prirent la cuirasse ont fait partie exclusivement des armées du Rhin et de Châlons. Ce sont :

Le 1 ^{er} Cuirassiers à partir du 6 août ;	Le 4 ^e Cuirassiers à partir du 6 août ;
Le 2 ^e Cuirassiers à partir du 6 août ;	Le 5 ^e Cuirassiers à partir du 30 août ;
Le 3 ^e Cuirassiers à partir du 6 août ;	Le 8 ^e Cuirassiers après le 6 août.

(1) Pendant la charge.

(2) Français et Allemands, II, pp. 451 et 456.

(3) Pp. 254, 264 et 275.

Quant aux Carabiniers et aux Cuirassiers de la Garde et aux 6^e, 7^e, 9^e et 10^e Cuirassiers, ainsi qu'aux Régiments de Marche créés par la suite, rien ne permet de croire qu'ils aient eu leurs trompettes cuirassés.

A la paix, les 12 régiments de Cuirassiers se conformèrent aux ordonnances, et leurs trompettes ne furent pas munis de cuirasses. Ce n'est qu'en 1875, après la suppression des musiques des régiments de Cavalerie, que les trompettes furent cuirassés. C'était une tradition, vieille de plusieurs siècles et qui rappelait le temps des somptueuses livrées, qui disparaissait.

Je ne connais pas de tableaux de Neuville représentant des trompettes de Cuirassiers avec ou sans cuirasses. Quant à Detaille, il n'a cuirassé ses trompettes qu'après 1876.

On peut voir dans son *Armée Française*, page 120, la reproduction d'un charmant tableau représentant un régiment de Cuirassiers sortant de la caserne du Quai d'Orsay, sous une pluie battante. En tête, trompettes et musiciens ont la tunique sans cuirasses. Cette scène date de 1874.

Les fac-simile en couleur de Boussod-Valadon et les différentes éditions de l'ouvrage *En Campagne* du même éditeur (1) ont reproduit un trompette du 2^e Cuirassiers, d'Edouard Detaille, daté de 1876. Il est pied-à-terre et porte la tenue de 1872 à 1875. Son casque est du modèle 1858, avec plumet tricolore. Ce trompette est en grande tenue de service à cheval, car les basques postérieures de sa tunique sont relevées. C'est le dernier trompette sans cuirasse qu'ait peint Edouard Detaille pour l'époque contemporaine.

Le *Passepoil* recevrait avec reconnaissance toutes communications relatives aux renseignements ci-dessus.

P. BENIGNI.

Les Escadrons Tcherkesses (Voir le *Passepoil* 1931, N° 4). — Notre collègue M. Pierre Legros qui dans le courant de l'été 1920 était affecté comme photographe à un groupe d'avions de bombardement en Syrie, nous a communiqué quelques renseignements sur les débuts des pelotons volontaires Tcherkesses qui déjà à cette époque rendaient d'énormes services à nos colonnes et avaient mérité le surnom de « Gendarmes du Liban ».

Leur costume à l'époque est déjà en toile kaki tirant un peu sur le vert. L'armement est un mélange de nos mousquetons de cavalerie et de fusils Lebel d'infanterie souvent portés en travers de la selle. Le bonnet d'astrakan est couvert d'un dessus bleu ou amaranthe retombant d'un côté. Après la chute de l'Emir Feyçal, quelques éléments chérifiens passèrent à notre service et se joignirent à eux ; ils s'en distinguent par la coiffure qui était le turban en toile kaki cerclé d'anneaux noir et or.

M. Legros nous a communiqué à l'appui de ces renseignements quelques intéressantes photographies dont nous le remercions bien vivement, mais malheureusement trop petites pour pouvoir être reproduites utilement ici.

E.-L. B.

(1) Voir aussi les *Grandes Manœuvres de l'Armée Française*, du même éditeur.

LE 5^e RÉGIMENT DE MARCHE DE CUIRASSIERS à l'Armée de la Loire - 1870

(PLANCHE HORS TEXTE N° 6)

Le 28 novembre 1870, les 18^e et 20^e corps, composés surtout de régiments de marche et de mobiles, sous le commandement du général Crouzat, reçoivent l'ordre de s'emparer de Beaune-la-Rolande occupé ainsi que ses abords par une grande partie du X^e corps allemand couvert par des avant-postes nombreux. Le 20^e corps portera, à peu près seul, le poids de l'attaque, car le 18^e corps croit devoir s'assurer la possession de plusieurs points avant de reprendre sa marche. Il est ainsi arrêté devant Juranville et n'arrivera devant Beaune-la-Rolande qu'à la fin de la bataille. L'affaire était manquée et la marche sur Paris entravée.

Le 5^e régiment de marche de Cuirassiers est chargé de faire un mouvement vers la gauche de l'ennemi, en réalité une diversion devant permettre l'installation d'une batterie de fort calibre. Ce magnifique régiment, organisé par le Lieutenant-Colonel de Brécourt des Carabiniers de l'ex-Garde Impériale, se compose de 4 escadrons dont un de Carabiniers, un de Cuirassiers de la Garde et deux de Cuirassiers de la ligne. Le régiment qui doit attirer l'attention de l'ennemi s'avance, ses escadrons en ligne, sous le feu de l'ennemi, sans se laisser arrêter par les difficultés du terrain couvert de vignes, coupé de fossés et détrempé par les pluies et la neige récentes. La plupart des obus s'enfoncent dans la terre molle sans éclater, cependant le 3^e escadron a une dizaine d'hommes hors de combat, dont 7 tués.

Les Cavaliers ont conservé la tenue des corps auxquels ils ont appartenu, en enlevant les insignes impériaux. L'aigle de cuirasse à ce moment n'est pas encore enlevé. Les Carabiniers ont conservé leurs épaulettes écarlates et les Cuirassiers les épaulettes en fil blanc. Le Colonel a enlevé la couronne de devant et l'X couronné de la chabraque.

Le Colonel de Brécourt dit dans ses récits qu'il avait toujours auprès de lui un brigadier-trompette des carabiniers et un Commandant des Cuirassiers de la ligne, ce dernier, de caractère taciturne. C'est ce que nous avons cherché à reproduire sur notre planche.

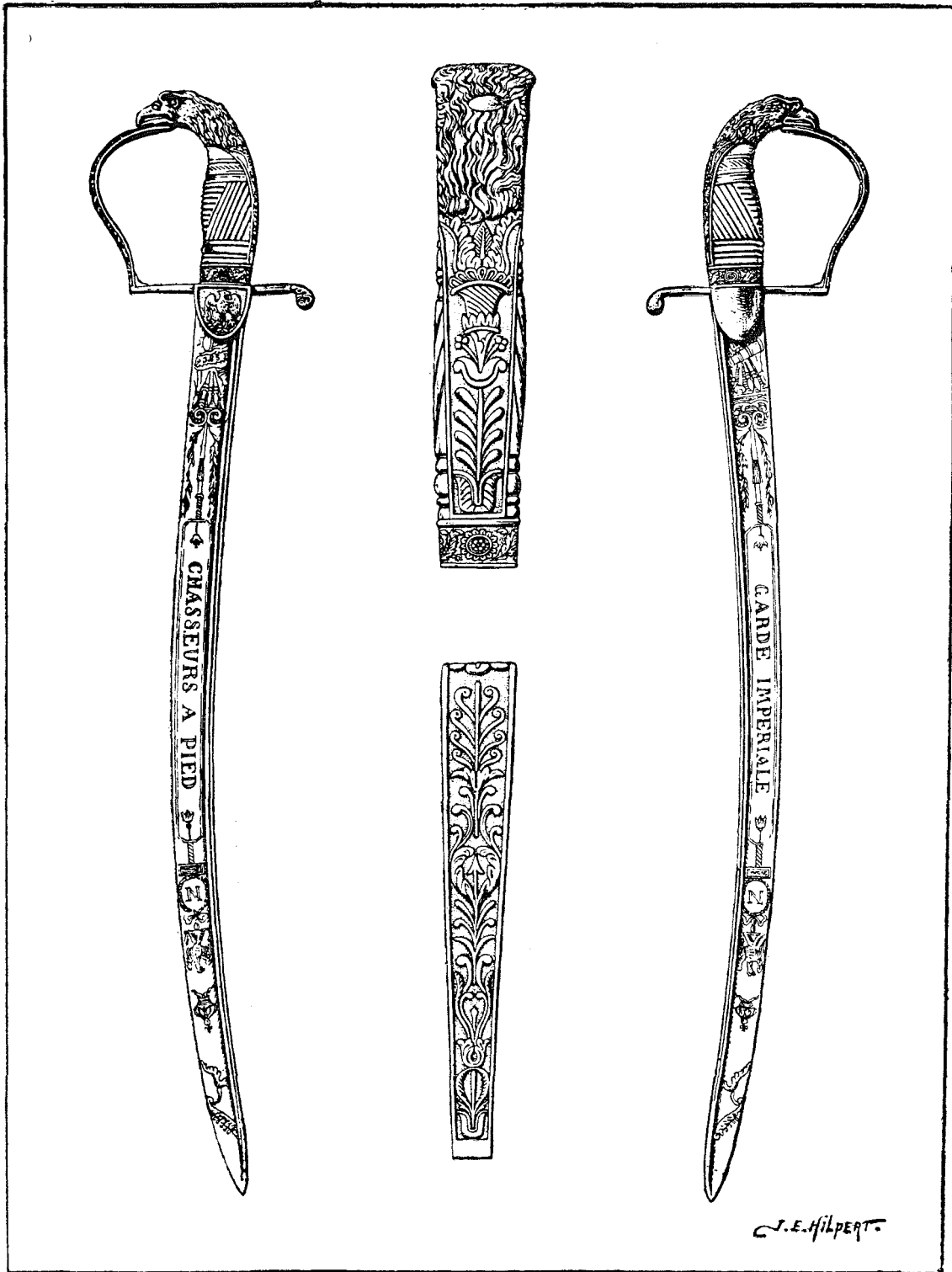
Le Colonel de Brécourt devint par la suite Général de division. Nous tenons ces renseignements de son fils, feu M. le Colonel de Brécourt, commandant le 13^e chasseurs à cheval.

René LOUIS.

Sabre de Chasseurs à pied de la Garde Impériale

Le très beau sabre de la collection Paul Geoffroy à Troyes, reproduit ci-contre, n'est pas comme on l'a vu quelquefois un sabre d'officiers de chasseurs à pied de la Garde de l'Empire ; il n'en a ni la longueur ni la poignée ; c'est un sabre-briquet de fantaisie qu'un sous-officier du corps (un adjudant ou sergent-major) a fait monter pour son usage personnel. La lame a 575 mm. de long, la poignée est en ivoire ; au centre de la planche sont dessinées la bande de cuivre que couvre le dos de la poignée et celle qui constitue la branche de garde.

E.-L. B.



Sabre de sous-officier des Chasseurs à pied de la Garde
Collection Paul Geoffroy

RÉGIMENT DE TIRAILLEURS MAROCAINS

Sous-Officier des cadres français, Tirailleurs et Moghaznis

1933

(PLANCHE HORS TEXTE N° 7)

Au moment où s'achève la pacification du Maroc, nous croyons bon de fixer quelques tenues et particularités des Régiments de Tirailleurs Marocains, qui y ont pris une large et glorieuse part. Ce sera en même temps, un hommage rendu à toutes les troupes qui ont combattu là-bas.

Nous donnons dans la planche en couleurs, 3 tenues de sous-officier.

Rien de particulier pour la tenue de campagne. C'est la tenue de campagne du modèle général, en drap ou en toile kaki selon les circonstances. Galons postiches en or sur fond kaki. Képi recouvert du manchon. Cuir fauve. Mousqueton modèle 1916. Les cadres ne portent ni sac ni barda.

Les 2 autres tenues, tenues de ville, sont celles du règlement de 1930. Le petit galon d'or placé sous le passepoil horizontal du képi, depuis 1933, est l'insigne des cadres de carrière. Le bandeau du képi, bleu de ciel clair sur le dessin, peut être aussi bleu de ciel plus foncé, comme la vareuse. L'insigne du képi et du collet n'est pas un Sceau de Salomon, mais bien plutôt une étoile à 5 branches, en or.

Par derrière, la vareuse est fendue jusqu'à la ceinture. De chaque côté de la vareuse, un crochet pour soutenir le ceinturon. Passepoils du collet vert clair. Galons de la largeur d'avant-guerre. Boutons demi sphériques, genre grelot, unis. Brides d'épaulettes en or séparées par un fil de soie rouge.

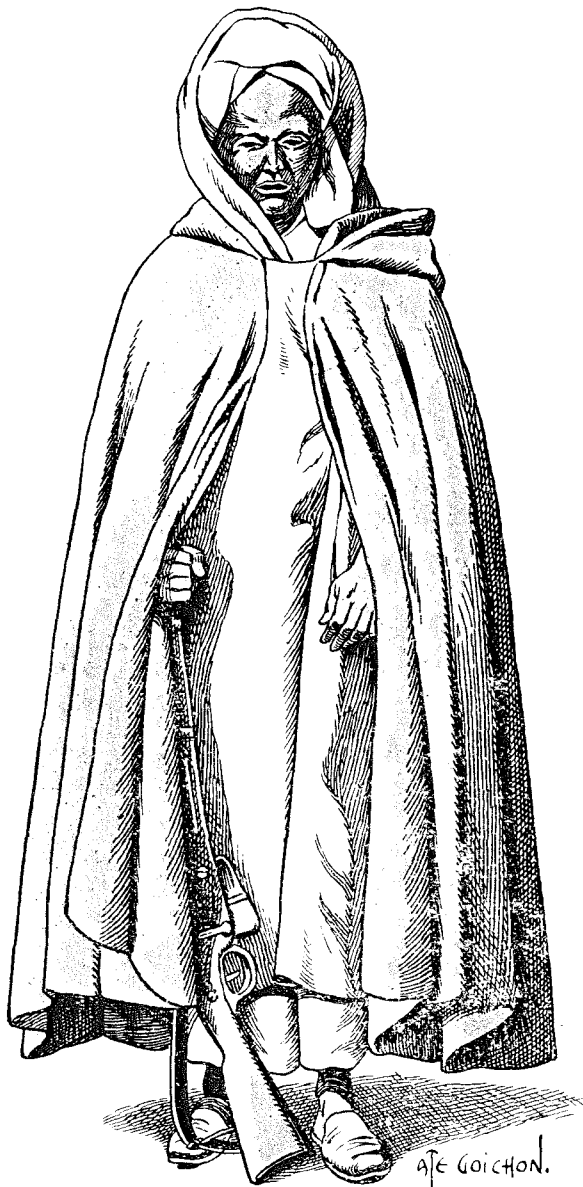
Ceinturon en soie bleu de ciel clair, du modèle des officiers, mais à un seul plateau.

Pantalon demi hussarde garance à passepoil bleu de ciel. 2 plis sur chaque cuisse, partant de la ceinture. Boutons de la ceinture rouges. Bottines à élastiques du modèle général.

Cape du modèle général bleu alpin à passepoils vert clair au collet.

Nous avons placé nos personnages de la planche en couleurs (un peu arbitrairement pour les sous-officiers en tenue de ville) dans la cour d'un poste, surmonté de son mirador.

Les tirailleurs marocains (voir le croquis) ne portent pas de sac. Les planchettes rendant le sac rigide, risqueraient, dans les régions dépourvues de bois, d'être employées comme combustible, et rendraient le sac inutilisable. Le fourniment est donc mis dans la toile de tente et « tourné », puis attaché aux épaules ou porté en bandoulière, à volonté. Les ustensiles de campement sont fixés sur le barda ou portés à la main au gré de l'homme.



Moghazni — 1933
Burnous bleu ciel
Le reste blanc



Tirailleur Marocain
Tenue de colonne 1933
Cheich kaki. — Vareuse et pantalon toile kaki. —
Passepoils bleu foncé au collet. — Molletières kaki.
— Toile de tente kaki. — Cuirs fauves

(Bizarre retour des choses, ce barda ne rappelle-t-il pas l'ancien fourniment de nos soldats sous Louis XV ?). Les supports brisés étant souvent cassés, les tirailleurs portent alors un bâton, comme sur le croquis, dont un bout pointu sert à passer dans les œillets de la toile de tente. La coiffure (cheveux) varie suivant les tribus. Le cheich est porté de différentes façons. Souvent, le tirailleur en laisse pendre une extrémité par derrière.

Nous donnons aussi une tenue de Moghazni. Les Moghaznis, peuvent, au point de vue du service, être assimilés aux gendarmes indigènes. Dans le bled, ils « font » la sécurité, les estafettes, recherchent les déserteurs, portent les plis, sont employés aux bureaux arabes. En ville ils sont plantons et font un service analogue à celui d'un garde municipal. Ils ont tous le manteau bleu, c'est leur uniforme, et ils ne sont pas peu fiers de leur état.

A. GOICHON.

BIBLIOGRAPHIE

LES CAHIERS DU 19^{me} RÉGIMENT D'INFANTERIE. — Nous signalons à ceux de nos collègues qui s'intéressent à l'histoire de nos Régiments la publication intitulée : « Les Cahiers du 19^e Régiment d'Infanterie », revue trimestrielle que dirige notre collègue M. Pierre Massé, de l'Association des Ecrivains Combattants. Ils y trouveront de nombreux souvenirs historiques, concernant aussi bien la Grande Guerre que les Campagnes faites par les anciens Corps, ancêtres du glorieux 19^e. Les derniers numéros, illustrés avec goût contiennent notamment des documents intéressants sur le camarade de combat du 19^e d'Infanterie, cet héroïque Régiment des Black-Watsch Ecosais dont M. Paul Martin a déjà entretenu nos collègues dans le numéro 4 de la 12^e année du « Passepoil ».

Prix de l'abonnement pour les 4 numéros de l'année : 10 francs. S'adresser à M. Pierre Massé, 75 bis, rue Jean-Jaurès, à Brest (Finistère).

CAVALIERS. — Tel est le titre du magnifique ouvrage que prépare en ce moment chez l'éditeur Maurice d'Hartoy le grand champion de l'Esprit cavalier et du panache, Marcel Dupont (le brillant auteur de « Nos vieux houzards »). Le livre contiendra 20 reproductions en héliogravure d'aquarelles de Maurice Toussaint. Ces vibrantes pages, cette superbe illustration plairont certainement à nos collègues à qui nous sommes heureux d'offrir un specimen de cet ouvrage et de ces planches qu'ils trouveront inclus dans ce numéro avec un bulletin de souscription à retourner à l'éditeur, Maurice d'Hartoy, 95, rue de la Pompe, Paris (XVI^e).

E.-L. B.

ARMÉE ITALIENNE

Milice volontaire pour la Sûreté nationale (1923-1933)

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 8)

L'année 1933 marque le 10^e Anniversaire de la formation de la Milice Volontaire pour la Sûreté Nationale en Italie a été commémorée avec enthousiasme dans toute la Péninsule.

Cette Milice, qui s'est depuis affirmée par ses mérites, peut être considérée comme la renaissance des troupes volontaires qui ont laissé dans l'histoire de l'Italie tant de souvenirs d'héroïsme, d'abnégation et de foi ; comme les chemises rouges Garibaldiennes, les chemises noires Mussoliniennes sont toujours prêtes à donner leur vie pour l'Italie.

Le gouvernement Fasciste, dans la situation très difficile où il venait de se trouver aussitôt qu'il fut maître du pouvoir, tout en conservant son origine Révolutionnaire, utilisa ceux qui venaient de prendre avec tant d'enthousiasme une part active à la Révolution. C'est avec le consentement de la majorité des Italiens que surgit la M. V. S. N., créée le 22 janvier 1923 pour le service de la Patrie, sous les ordres du Chef du Gouvernement et qui doit être, en cas de mobilisation, absorbée par l'Armée et la Marine de Guerre. Le recrutement en est volontaire parmi les citoyens âgés de 17 à 56 ans.



Fig. 1. — Milicien armé du manganello

Fig. 2. — Insignes des diverses Milices



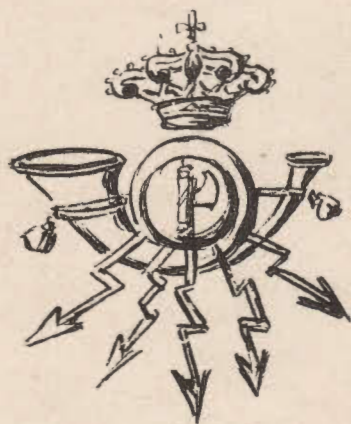
Milice
de la Voie publique



Milice des Ports



Milice
Universitaire



Milice
des P. T. T.



Milice
des Frontières



Milice
des Chemins de fer

La M. V. S. N. se trouvait donc formée, répartie en 12 zones, avec 12 inspecteurs ayant pour chef un Commandant Général. Dans chaque zone, un certain nombre de Légions selon son étendue. Chaque Légion, commandée par un Consul se composait de 3 Cohortes, de 3 Centuries. Chaque Century comprenait 3 Manipules de 3 Escouades, suivant l'ordre Romain.

Les Citoyens inscrits au Fascisme portaient le nom de Tertiaires, ceux composant les Escouades d'actions portaient le nom de Princes. L'uniforme comportait la chemise noire avec le pantalon gris-vert et la chéchia noire (figure 1). Tous les Miliciens étaient armés du bâton (manganello) ; dans les expéditions punitives, chacun portait les armes personnelles qu'il pouvait se procurer. C'est avec cette armée que le Fascisme a conquis le pouvoir.

A l'heure actuelle, la M. V. S. N. est organisée en Légions et groupes de Légions, qui ne constituent pas seulement une force armée en temps de paix, mais aussi des éléments combattants en temps de guerre, car la Milice combattra avec ses Légions encadrées dans les grandes unités de l'Armée Nationale.

La tâche de la Milice est politique, éducative et militaire, ce qui explique son fractionnement en plusieurs espèces de Milices, savoir : Milice Universitaire, Milice Forestière, Milice des Postes et Télégraphes, Milice des Ports, Milice des Frontières.

Chaque Milice a son insigne particulier (fig. 2) porté sur la coiffure. Celle-ci est, suivant les Milices, la chéchia, le chapeau alpin ou la casquette commun maintenant à tous les corps de l'armée.

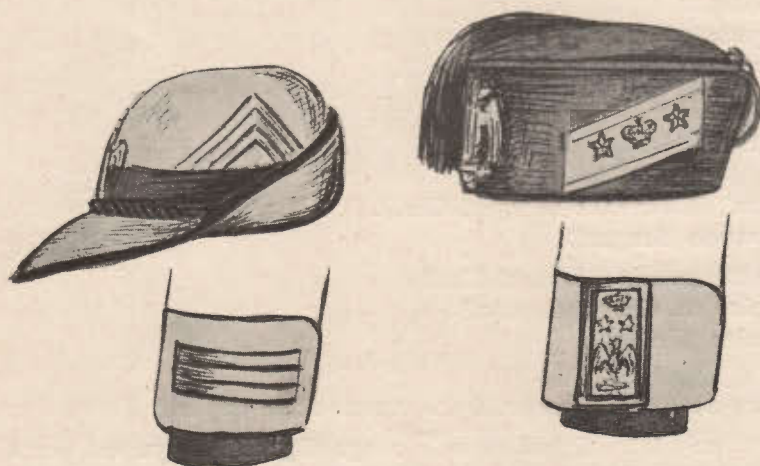


Fig. 3. — Officiers : Coiffures et manches de la vareuse



Fig. 4. — Officier en redingote noire

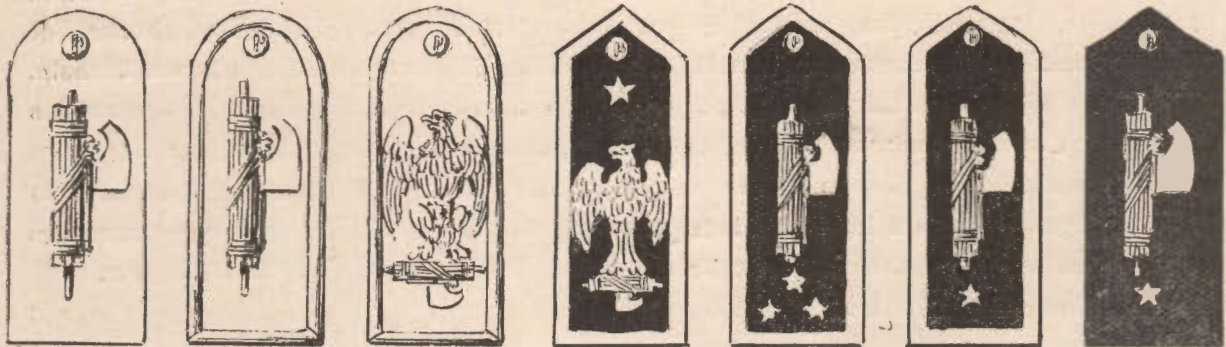


Fig. 5. — Pattes d'épaules d'Officier

	Grande tenue			Tenue d'été	
Officiers subalternes	Officiers supérieurs	Officiers généraux	Généraux	Consul	Senior
					Officiers subalternes

Les distinctions de grade sont portées sur la coiffure, la patte d'épaule et les manches de la vareuse (vareuse en drap gris commune à toute la Milice).

Les grades sont les suivants :

Officiers généraux	{	Lieutenant général (Général de Division). Consul général (Général de Brigade).
Officiers supérieurs	{	Consul (Colonel). Premier Senior (Lieutenant-Colonel). Senior (Commandant).
Officiers subalternes	{	Centurion (Capitaine). Chef manipule (Lieutenant). Sous-Chef manipule (Sous-Lieutenant).
Sous- Officiers	{	Premier Adjudant. Adjudant-Chef. Adjudant. Premier Chef d'Escouade (Sergent-Chef). Chef d'Escouade (Sergent).
Troupe	{	Sous-Chef d'Escouade (Caporal-Chef). Chemise noire de Choix (Caporal). Chemise noire (Soldat).

On a institué aussi les grades de Premier Caporal d'honneur et de Caporal d'honneur, dont les marques sont un insigne triangulaire brodé en soie rouge (figure 11) qui est porté sur le haut de la manche, de la vareuse ou de la chemise noire. Ce grade est conféré pour des services extraordinaires.

L'uniforme comporte pour les officiers la grande tenue, la tenue ordinaire, la tenue de marche et la tenue d'été (planche hors texte N° 8). Les pattes d'épaule de la grande tenue sur la vareuse grise sont en métal doré avec les emblèmes du fascisme (aigle pour les officiers généraux, faisceau pour les autres) en motifs argentés en relief. Sur la vareuse blanche de la tenue d'été les pattes d'épaules sont en drap noir et comme la vareuse blanche n'a pas de patte sur la manche les différents grades de la même série se distinguent par le nombre d'étoiles de la patte d'épaule (1, 2 ou 3) ; motifs et étoiles sont brodés sur drap rouge dépassant en liseré pour les consuls (fig. 5).

Les officiers au lieu du sabre portent un poignard attaché à gauche du ceinturon. L'écharpe bleue de ciel commune à tous les officiers Italiens et le ceinturon de parade complètent la grande tenue. Le manteau est en drap noir, et est porté en bandoulière



Fig. 6. — Nouveau casque de la Milice et de l'Armée



Fig. 7. — Officier
Tenue de société — 1934

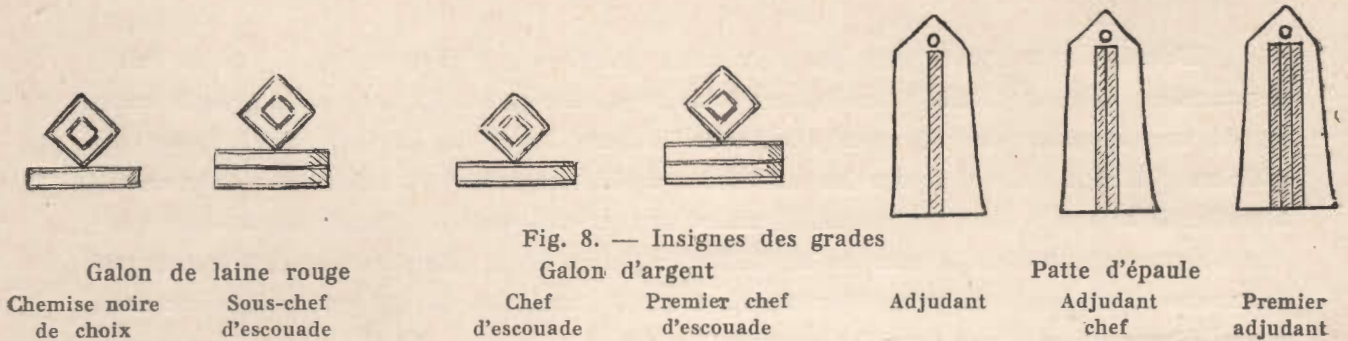


Fig. 8. — Insignes des grades

Galon de laine rouge		Galon d'argent		Patte d'épaule		
Chemise noire de choix	Sous-chef d'escouade	Chef d'escouade	Premier chef d'escouade	Adjutant	Adjutant chef	Premier adjudant

dans la tenue de marche. Les officiers ont également une redingote en drap noir à deux rangs de boutons dorés (figure 4).

Depuis le début de 1934 les officiers de la milice ont adopté, comme tous les officiers de l'armée italienne, une tenue noire pour cérémonies, tenue de société et de soirée mieux en rapport avec la tenue des civils qu'ils rencontrent à ces occasions (fig. 7).

Les adjudants portent l'insigne de leur grade (galon d'argent batonné) sur la coiffure et les pattes d'épaule ; les chefs d'escouade (galon d'argent plat) sur la coiffure et la manche (juste au-dessus du parement). Les sous-chefs d'escouade et les chemises noires de choix (galon de laine rouge) sur la coiffure et la manche (fig. 8 et 10). — Il y a lieu de remarquer toutefois que dans la milice forestière seulement la hiérarchie des sous-officiers est complète ; dans les autres c'est un chef d'escouade (sergent) qui remplit les divers emplois.

Les chemises noires portent suivant les circonstances, la chemise seule, la chemise et la vareuse, et le manteau. En tenue de marche ils portent le manteau roulé en bandoulière comme les officiers (planche 8 et fig. 9).

Tout récemment vient d'être adopté un nouveau type de casque commun à toutes les troupes italiennes (fig. 6).

Fig. 9
Chemise noire en tenue de marche

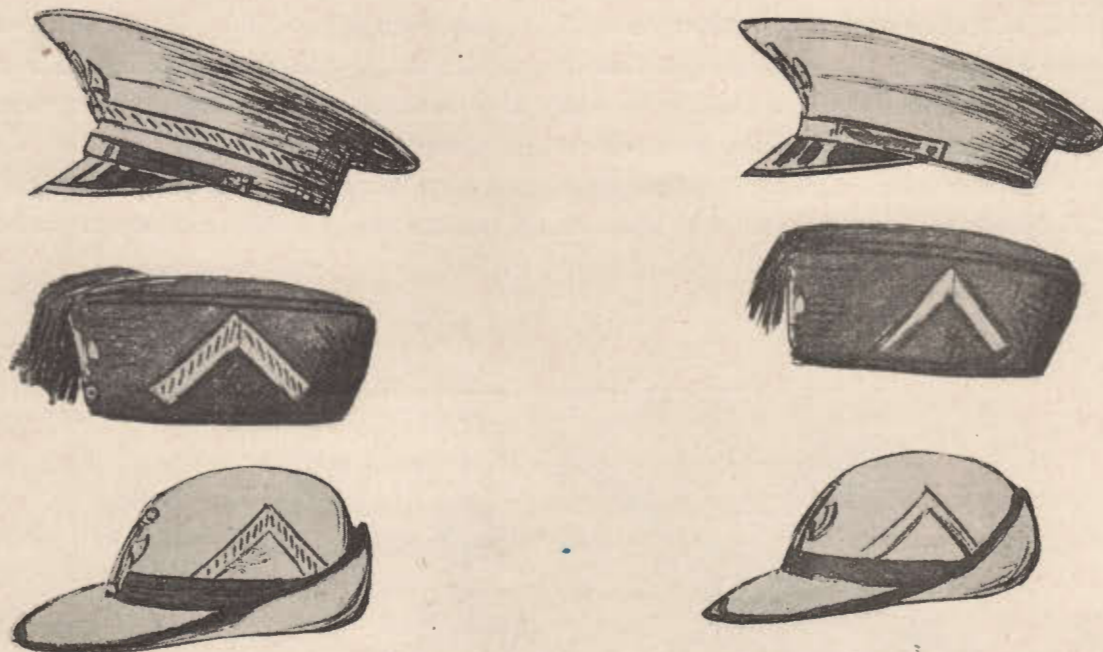


Fig. 10. — Coiffure de sous-officiers

Adjudants

Chefs d'Escouade

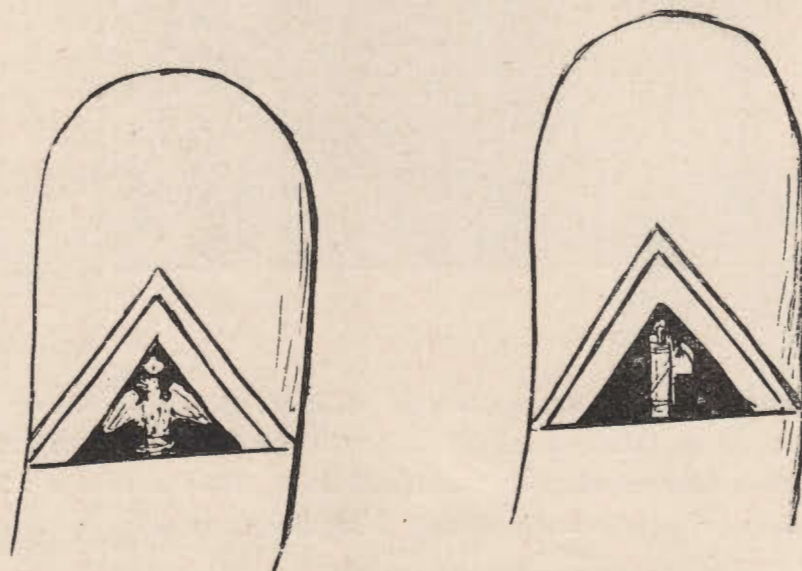


Fig. 11. — Insignes en soie rouge

Premier Caporal
d'Honneur

Caporal
d'Honneur

Ainsi formée avec son caractère essentiellement fasciste la N. V. S. N. est entretenue dans une atmosphère de discipline qui doit la conduire aux plus hautes renonciations et aux plus rudes sacrifices. Elle est toujours présente et il suffit du moindre signal pour rassembler les formations pour quelque destination que ce soit.

C'est donc dans une atmosphère toute de compréhension et de sympathie que la N. V. S. N. accomplit sa mission dans la claire vision d'un avenir resplendissant sur un horizon sans bornes.

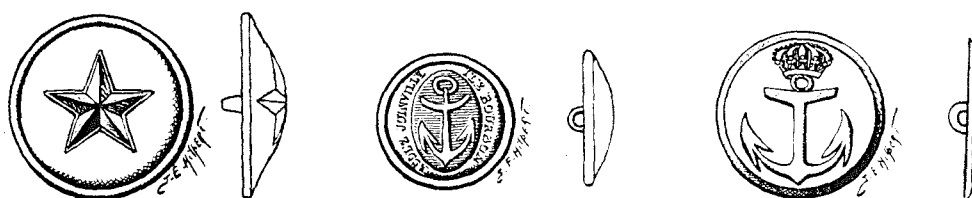


Et pour terminer cette rapide étude nous donnons ci-dessous l'image de Celui qui, après avoir été le promoteur du mouvement fasciste, reste l'âme de toute l'organisation de l'Italie moderne et le Chef suprême de l'armée et de la Milice nationale : Son Excellence M. Benito Mussolini, guide incontesté, admiré et adoré d'un grand peuple.

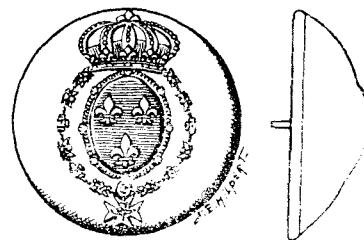
Cav. Cervi ANSELMO et Commandant E.-L. BUCQUOY.

POUR LES BOUTONNISTES

Voici quatre boutons qui nous ont été communiqués par notre Collègue le Docteur Germain qui serait heureux de les voir identifiés.



Le 1^{er} en étain semble être de l'époque Second Empire, il porte au revers la mention : Dugour, Paris. Le 2^e est un bouton de cuivre sur métal : demi-bombé qui semble de la fin du Second Empire. Au dos : dorure garantie et une marque de fabrique qui semble être un cavalier entre deux ancres. Le 3^e, en cuivre, semble, par son aspect plat, être de la fin du XVIII^e siècle, mais est-il français ? Quant au 4^e, argenté, il porte au revers l'inscription : Quenelle, Paris. C'est sans doute un bouton de livrée de la Maison du Roi, mais est-il Ancien-Régime ou Restauration ?



Consulté sur ces points, M. Louis Fallou qui est le spécialiste de la question des boutons a émis les avis suivants : Le 1^{er} ne se rattache à aucun service militaire français, il pourrait appartenir à une formation civile (administration ou autre) ; le second, sûrement du Second Empire, est d'un usage scolaire et non militaire ; le troisième n'appartient certainement pas à la marine militaire française ; le quatrième est un bouton de la livrée Royale de la Restauration (plutôt vers la fin) mais ne semble pas appartenir ni à la Marine militaire du Roi, ni à la Marine civile dont les boutons étaient particuliers à chaque corps ou service.

D'autre part, en réponse à une note de bas de page parue dans le n° 4 de 1933, page 92, M. Fallou nous prie d'insérer la communication suivante : « Tous les dessins reproduits dans « Le Bouton Uniforme Français » de L. Fallou ont été exécutés d'après les exemplaires originaux et authentiques et les dates indiquées d'après les règlements officiels.

E.-I. B.

QUESTIONS ET RÉPONSES

92^me Question (posée par M. P. B.). — Un Membre du Passepoil pourrait-il donner la description exacte et détaillée de la façon dont s'enroulait autour de la tête, le turban des Zouaves, Tirailleurs Algériens et Spahis ; mode qui a subsisté jusqu'au commencement du siècle. Pourrait-il aussi donner l'adresse d'une personne sachant enrouler un turban ?

93^me Question (posée par M. P. B.). — Pourrait-on indiquer une personne ayant fait la campagne de Tunisie, en 1881, et si possible dans les 2^e ou 4^e Hussards ?

94^me Question (posée par M. Clavareau de la Mensbrugge). — Pourrait-on m'indiquer les numéros des régiments de cavalerie légère qui ont été dotés du casque à la Minerve mis en service peu de mois avant la guerre. Nous connaissons les 5^e et 15^e Chasseurs et le 11^e Hussards. Mais parmi les autres ?

Réponse à la 88^me Question (posée par M. le Jonekherr den Tex). — *M. le Colonel Gembarzewski, Directeur du Musée de l'Armée de Varsovie, a eu l'amabilité de nous adresser 2 calques coloriés de documents existant à ce Musée et répondant à la question ci-dessus et que nous avons communiquée au demandeur. D'autre part, M. le Colonel Thomas a bien voulu nous envoyer à ce sujet le renseignement suivant :*

REGLEMENT PROMULGUE LE 3 SEPTEMBRE 1810 PAR LE PRINCE JOSEPH PONIATOWSKI, MINISTRE DE LA GUERRE

Titre X. — HUSSARDS

ARTICLE PREMIER. — *Uniforme.*

L'uniforme de hussard se compose d'une pelisse de drap bleu foncé doublée de fourrure blanche et bordée de fourrure noire, avec trois rangées de 18 à 20 boutons suivant la taille, et d'un dolman à col cramoisi avec autant de boutons. Ceinture hongroise à cinq rangs de nattes. Pantalon à la hongroise avec soutaches sur les coutures. Veste avec manches pour les corvées, pantalon long de drap gris garni de cuir entre les jambes, fermé en bas de chaque jambe par six boutons.

Bottes à la hongroise, cirées, avec éperon d'acier.

Shako bleu clair avec cordons.

Grande tenue (Officiers). — Pelisse doublée de drap cramoisi, garnie d'astrakan blanc, 5 rangs de boutons, à 18 ou 20 chacun suivant la taille, posés sur des brandebourgs d'argent.

La pelisse est bordée de soutaches ; ornements soutachés sur le dos. Dolman à col cramoisi ; mêmes brandebourgs et mêmes soutaches.

Pantalon bleu clair avec ornements à la hongroise soutachés sur les cuisses. Bottes à la hongroise en cuir noir verni avec cordons.

Ceinture hongroise en tresse d'argent et de soie cramoisie.

Shako de drap bleu clair avec cordons et ornements d'argent suivant le grade.

Petite tenue pour l'été. — Dolman bleu foncé, col cramoisi bordé de soutache. 5 brandebourgs en natte, 3 rangs de 5 boutons de la même manière que pour la grande tenue. Gilet blanc. Pantalon long de drap gris garni de cuir gris entre les jambes, bandes de drap cramoisi, portant chacune 6 boutons de métal blanc.

Pour l'hiver. — Pelisse de drap bleu foncé, garnie d'astrakan blanc, à 5 brandebourgs de soie cramoisie et d'argent.

Manteau rond de drap blanc.

Les sous-officiers et soldats portent aussi des shakos bleu clair, leur pelisse est garnie de mouton noir.

N.-B. — Les officiers de la compagnie d'élite et cette compagnie entière ont un kolback d'astrakan noir, à calotte de drap bleu clair dont les plis sont réunis au milieu par un bouton de même drap.

N.-B. — Le 10^e régiment de cavalerie (hussards) se distingue du 13^e (hussards) en ce que, plus tard, les galons, brandebourgs se sont dorés, mais les cordons restent en argent. Le shako est également bleu clair, la pelisse est bordée d'astrakan noir.

ARTICLE 2. — *Distinction des grades.*

Les officiers des hussards se distinguent par le nombre des galons placés au-dessus des parements : Sous-lieutenant : un galon. Lieutenant : deux galons. Capitaine : trois galons. Chef d'escadron : quatre galons. Major : cinq galons, dont un d'or et quatre d'argent, ou un d'argent et quatre d'or. Colonel : cinq galons d'argent ou d'or, suivant le régiment.

Dragonne de cuir noir tressé avec gland à franges d'argent ou d'or, à grosses torsades pour les officiers supérieurs.

ARTICLE 3. — *Armement.*

Sabre recourbé à poignée d'acier, comme le fourreau.

Pistolets de calibre garnis d'argent.

Giberne de cuir noir avec aigle et petit galon d'argent.

Sabretache de cuir verni, portant l'aigle d'argent.

Ceinturon, belières, etc. de cuir noir ; boucles d'argent.

ARTICLE 4. — *Equipage de cheval.*

Selle hongroise avec deux palettes en avant et en arrière.

Bride de cuir noir, avec boucles en argent. Numéro du régiment sur les plaques du croisillon, du poitrail et de la croupière.

Schabraque de drap cramoisi avec bande blanche ; bande en argent pour la grande tenue ; schabraque recouverte d'un siège en mouton noir.

Portemanteau gris. Le manteau est roulé sur l'arçon.

Les officiers supérieurs se distinguent par la largeur du galon sur la schabraque, le siège de la schabraque est en peau d'ours au lieu de mouton noir.

P. S. — Les trompettes ont le kolback de renard jaune, pelisse blanche bordée de renard, avec brandebourgs de fil blanc et cramoisi.

Les trompettes du 10^e hussards avaient un dolman bleu, la culotte cramoisie et des bottes jaunes ; ceux du 13^e un dolman cramoisi, une culotte bleue et des bottes rouges.

D'après les planches de l'ouvrage « L'Armée du Grand Duché de Varsovie » par MM. Chelminski et Malibran, le numéro du régiment se trouve sur la sabretache (sous l'aigle), le portemanteau et la schabraque.

Au 10^e hussards (galons d'or) l'aigle et le numéro de la sabretache sont en argent ; mais le galon de la sabretache est en or.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Bibliothèque du Passepoil. — La Société adresse ses remerciements à M. le Capitaine Boutmy pour le don fait à la Bibliothèque du Passepoil de son intéressante notice biographique sur M. le Colonel Eggerlé, du 13^e d'artillerie, natif de Colmar.

Distribution d'originaux. — La petite tombola que nous avons organisée l'an dernier entre les membres de la Société pour le tirage au sort des originaux disponibles ayant été du goût de nos collègues, nous l'organisons à nouveau pour 1934. Le prix du billet de participation reste fixé à cinq francs. Le nombre des aquarelles à répartir sera de 10 au minimum, dont 6 originaux du Passepoil et 4 aquarelles de Benigni sur l'arme des cuirassiers. Ce nombre sera augmenté à raison de 1 original par 10 billets demandés au-dessus de 100. On peut se faire inscrire dès maintenant entre les mains du trésorier.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 1^{er} Trimestre 1934 :
Comme Membres actifs : MM. P. Benoît, à Lyon ; Capitaine Gillot, à Saint-Cyr ; P. Massé, à Brest ; G. Sartel, à Lyon ; R. Schlagdenhauffen, à Strasbourg.
Comme Membres correspondants : M. Van der Spek, à Amsterdam.
Comme Abonnés : Les Messageries du Livre, à Paris ; Hirschwaldsche Buchhandlung, à Berlin.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM

Imprimerie J.-L. PATON, Troyes



ESTERHAZY-HUSSARDS — 5^e RÉGIMENT — 1786
Maréchal-des-logis, tenue pour les exercices de petite guerre



5^e RÉGIMENT DE MARCHÉ DE CUIRASSIERS (ARMÉE DE LA LOIRE) — 1873
Tête de Colonne
Colonel de Brécourt
Chef d'Escadron
venant des cuirassiers
des carabiniers
de la Ligne

*Troppo indietro col fusto;
così gli peggio sui seni del cavallo!*



A. E. GOICHON.

SOUS-OFFICIERS DES CADRES FRANÇAIS DES RÉGIMENTS DE TIRAILLEURS MAROCAINS — 1933
Tenu de campagne Tenu de ville En cape



ARMÉE ITALIENNE — MILICE VOLONTAIRE POUR LA SURETE NATIONALE — 1923-1933
Premier Senior Chef d'Escouade Centurion Consul
Tenue ordinaire Tenue ordinaire Tenue d'été Grande tenue
Officier (tenue de marche) — Chef Manipule (Milice forestière à cheval) — Sous-officier (Milice des chemins de fer)

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

Chèques Postaux, Paris 28-725 — 59, Rue de Seine, PARIS (VI^e) — Téléph. Danton 93-15

Achat au comptant de livres en tous genres, spécialement sur les **Costumes et l'Art militaire**, la **Révolution et le Premier Empire**. — Catalogue envoyé franco sur demande

Mouillard. — **Les Régiments sous Louis XV.** Constitution de tous les corps de troupes à la solde de France pendant les guerres de Succession à l'Empire et de Sept ans. Paris, 1882, in-folio, cartonnage de l'édition, parfait état. **250 fr.**

Superbe ouvrage, le premier donnant le détail des uniformes des différents régiments, illustré de 43 planches en couleurs, or et argent, reproduisant les drapeaux, étendards et costumes de 1737 à 1774 et 6 reproductions de tableaux.

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la « Société l'histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux. Paris, 1912. 10 numéros petit in-4°. **40 fr.**

Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en couleurs de costumes civils et militaires

Bottet (Capitaine M.), **Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Dénbris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815.** Leroy, 1906, in-8°, br., orné de 4 planches en couleurs. (Au lieu de 30 francs). **12 fr.**

La Légion d'honneur - Rigault. — **L'Etoile de la Légion d'honneur (1804-1894).** La Médaille Militaire. Leroy 1904, in-4° br., orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en couleurs. **30 fr.**

OFFRES ET DEMANDES

OCCASIONS. — A la suite de la note parue sous cette rubrique sur la couverture du dernier numéro, nous avons reçu 5 demandes d'achat de la 1^{re} année de la Sabretache que nous avions annoncée. Comme il nous arrive d'avoir quelquefois connaissance d'occasions de ce genre, nos collègues qui désireraient compléter certains ouvrages auraient intérêt à nous signaler ce qu'ils recherchent. Nous pourrions ainsi, sans les annoncer, dresser une liste de ces desideratas auxquels nous nous efforcerions de donner satisfaction au fur et à mesure qu'il nous serait possible. Ce service serait, bien entendu, entièrement gratuit.

Nous pouvons dès maintenant d'ailleurs annoncer les demandes suivantes :

- 1) Le Journal militaire de 1872 à 1924 ;
- 2) Le Journal militaire de 1810 à 1813 ;
- 3) La 1^{re} année de la Giberne ;
- 4) Les années 1922, 26 et 27 du Passepoil.

Louis FALLOU, à MARBOUÉ (Eure-et-Loir)

OFFRE :

- DAYOT : albums obl., reliure éditeur, bon état : *La Révolution française* : **100 fr.** ; *Napoléon* : **100 fr.** ; *Journées révolutionnaires, 1830-48* : **55 fr.**
- *Les Cahiers du Capitaine Coignet*, in-4°, rel. édit., bel ex., avec les pl. de J. Le Blant en héliogravure, Hachette, 1888, rare : **120 fr.**
- *Napoléon*, par Lacour-Gayet, pl. noir et couleurs, reliure éd., bel état, in-4° : **120 fr.**
- *Centenaire de Napoléon*, album in-8°, La Sabretache, cart. de l'éd., bon état : **25 fr.**
- *Etat militaire, 1787*, rel. veau usagée, manque 3 ou 4 dernières pages : **12 fr.**

DEMANDE : Toutes estampes en couleurs uniformes sur les uniformes français, antérieurement à 1870.

Aussi plaques et boutons, brevets et décorations, et imagerie en couleurs.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUATER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes "Le Passepoil" est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF :

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY
(Fondateur et Président)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire-Trésorier)

V. HUEN
(Vice-Président)

CAPITAINE DARBOU
(Membre perpétuel)

MÉDECIN-COLONEL FERRON

CAPITAINE BOUTMY

H. BOISSELIER

VICOMTE R. GROUVEL

L. ROUSSELOT

14^e ANNÉE. — N^o 3

TROISIEME TRIMESTRE 1934

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



TROYES

IMPRIMERIE J.-L. PATON

K. J. P.
Koll. P.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 3

— Avant-propos — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	57
— Grenadiers des Régiments Suisses au service de France vers 1775 par le Lieutenant-Colonel PELET et E. NUSSBAUM, avec une planche hors-texte en couleurs, N° 9, de V. HUEN.	58
— Sabre de Sapeur de Régiment de Boccard -- 1752-1782.	64
— Fusiliers des Régiments Suisses vers 1789 — par le L ^t -C ^{el} PELET et E. NUSSBAUM, avec une planche hors-texte en couleurs, N° 10, de L. ROUSSELOT.	65
— Le 3 ^e Régiment Suisse, 1808 — par le L ^t -C ^{el} PELET et E. NUSSBAUM, avec une planche hors-texte en couleurs, N° 11, de E. GIFFARD.	69
— L'Uniforme de 1643 à 1645 — par Henry LEHR.	72
— Le 3 ^e Régiment Suisse, 1818 — par le L ^t -C ^{el} PELET et E. NUSSBAUM, avec une planche hors-texte en couleurs, N° 12, de A. GOICHON.	73
— Questions et Réponses.	78
— Alius Alium Erudit — par P. BENIGNI et E.-L. B.	79
— Echos et Nouvelles.	80
— Bulletin de la Société.	80

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1934 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé.	65 »	73 »
Avec envoi sous tube.	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé.	70 »	78 »

Les années 1921, 1925, 1929, 1930, 1931, 1932 et 1933 sont en vente au Secrétariat au prix de 80 francs chaque. Les années 1922, 1923, 1924, 1926, 1927 et 1928 sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg,

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes.

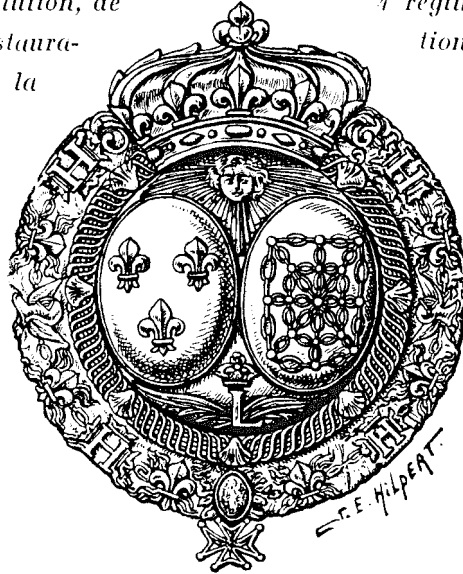
Avant-Propos

Pour répondre au désir de plusieurs de nos collègues qui nous ont demandé des renseignements sur les Troupes Suisses au service de France, nous avons décidé de consacrer à ces corps la majeure partie de deux numéros. Voici le premier ; un autre suivra en 1935 ou 1936, suivant l'accueil qui sera fait à celui-ci.

Ces numéros sont préparés sous la direction de M. Emile Nussbaum, notre infatigable trésorier qui a beaucoup étudié les troupes étrangères et à qui ses fréquents séjours en Suisse ont permis de mettre au point cette question. Nous le remercions très vivement ainsi que M. le Lieutenant-Colonel Pelet, de l'armée Suisse, et tous ceux qui ont bien voulu apporter leur collaboration à ce numéro.

Avant de leur donner la parole, rappelons seulement que les corps d'Infanterie Suisse ont été jusqu'au nombre de 11 régiments à la fin de l'Ancien Régime ; de 6, puis de 3 demi-brigades sous la Révolution, de 4 régiments sous l'Empire, reconstitués ensuite sous la Restauration ; en plus des 2 régiments de la Garde Royale. La Révolution de 1830 mit fin à leurs services en France.

Plaque
en cuivre plein
avant 1789



Cdt. E.-L. BUCQUOY.

Sans doute plaque
de Baudrier ou de Giberne
Troupes Suisses

Collection D^r Landolt

GRENADIERS DES RÉGIMENTS SUISSES AU SERVICE DE FRANCE VERS 1775

(PLANCHE HORS TEXTE N° 9)

Un grand patriote alsacien, le professeur Hecht, de Nancy, possède un superbe tableau à l'huile, datant d'environ 1775 et intitulé : Suite du Militaire de France-Infanterie-Grenadiers des Régiments étrangers, dont 8 allemands, 11 suisses, 5 irlandais, 2 régiments Royal-Italiens et Royal-Corses.

Il nous a autorisés à reproduire quelques Suisses : qu'il reçoive ici nos meilleurs remerciements.

Erlach était le grand ancien de nos régiments suisses, il datait de 1671. Louis XIV, connaissant la bravoure et la fidélité des bandes suisses, avait dépêché à Berne Pierre Stuppa, capitaine aux Gardes suisses, pour lever des régiments, car la guerre de Hollande était proche. Le 14 août 1671, le Conseil Souverain de la Ville et République de Berne accordait à Sa Majesté très Chrétienne 1 régiment de 12 compagnies à 200 hommes, à lever parmi ses bourgeois et sujets. Le commandement en fut donné au Comte Jean-Jacques d'Erlach, capitaine aux Gardes Suisses. Successivement Villars, May, Bettens, Jenner, il était commandé depuis 1762 par le brigadier Abraham d'Erlach-Riggisberg. En garnison à Sarrelouis en 1772, nous le trouvons à Phalsbourg en septembre 74, à Fort-Louis en 75, à Sarrelouis en juin 1776, au Quesnoy en octobre, etc., etc...

Boccard, levé en 1672, était commandé depuis le 5 mars 1752 par François-Philippe de Boccard. A Belfort en 1772, il était à Grenoble en septembre 73, à Wissembourg en août 75, à Sarrelouis en octobre 76, etc...

Dans le N° mai-juin 1928 du Passepoil nous avons déjà parlé de Boccard. Alors qu'à la grande réforme de Choiseul en 1762, tous les régiments de gentilhommes avaient perdu le nom de leur colonel, les régiments suisses l'avaient gardé, vu les capitulations.

Sonnenberg, admis à la solde de France le 17 février 1672, fut donné à M. de Salis-Zizers. Successivement Castella, Bettens, Monin, Reding, Pfyffer, il échut en 1768 à M. de Sonnenberg. Nous le trouvons à Douai en avril 1772, à Condé en octobre 72, à Douai en août 74, à Montmédy en novembre 74, à Besangon en octobre 76, etc., etc...

Nos régiments étaient sans cesse en mouvement le long des routes de France et de Navarre. Ces changements de garnison étaient d'ailleurs fort appréciés de nos soldats de métier, engagés pour courir le monde. Leur passage dans chaque ville, au cours de leurs



Tambour-Major du Régiment d'Erlach vers 1770

D'après Pochon

Tous les galons en argent. — Plaque de ceinturon en cuivre. — Epée à poignée et bout du fourreau blanc. — Canne à pommeau, bout et chaînette argent. — Baudrier noir à galon, franges et écusson argent. — Tous les cuirs blancs. — Veste blanche galonnée argent. — Collet et habit rouge. — Collet revers, parements en panne noire, retroussis blancs. — Calotte, guêtres, boutons et cocarde blancs. — Cheveux poudrés.

innombrables étapes, donnait lieu à des fêtes militaires organisées par les garnisons, surtout lorsqu'elles étaient suisses elles aussi.

Le Règlement du 10 mai 1764 avait donné au régiment d'Erlach, en dehors de l'habit, rouge dont nos Suisses étaient si fiers, le collet, les revers, les parements de panne noire, la doublure blanche, la veste et la culotte de drap blanc, les poches en long à 3 boutons.

Les ours bernois, comme on les appelait avec admiration à cause de leur bravoure et de l'ours noir qui ornait leur blason, devaient promener fièrement ces 2 couleurs de leur ville natale, rouge et noir, sur tous les champs de bataille de France, d'Espagne, d'Allemagne et de Russie. Tous les régiments levés à Berne portèrent en effet jusqu'en 1822 l'habit rouge à distinctives noires. Patte d'épaule noire à gauche pour retenir la banderole de giberne. Pour fusiliers, tricorne galonné de fil blanc, à cocarde blanche. Pour grenadiers, haut bonnet de peau d'ours brun, orné sur le devant d'une plaque en métal blanc, de cordons et raquettes en fil blanc et d'un petit plumet blanc. En été, guêtres de toile blanche, pour les temps de pluie en toile noire, en laine gris blanc pour l'hiver. Le ceinturon à plaque de cuivre, la banderole de giberne, la bretelle de fusil et le collier de tambour étaient en buffle blanc, la giberne en cuir noir, ornée sur la patelette d'un médaillon en cuivre aux armes de France. Havre-sac en peau de vau garni de ses poils, avec bretelles en buffle blanc. Par ordonnance du 4 août 1771, le soldat portait après 8 ans de service un chevron en fil blanc, de 10 lignes de large, sur le haut du bras gauche ; après 16 ans 2 chevrons et après 24 ans la plaque de vétérance. La remise de cet insigne aux vieux braves donnait lieu à une cérémonie militaire bien émouvante. Devant le régiment au grand complet, avec drapeaux et musique, et présentant les armes, les chevronnés, mettant genou terre et chapeau bas, prêtaient serment et recevaient leur diplôme. Le major leur touchait l'épaule du plat de son épée, puis le capitaine agrafait la plaque de vétérance à la hauteur du cœur du décoré ; pour finir, le régiment défilait devant les nouveaux médaillés. L'appointé, le soldat de 1^{re} classe d'alors, portait un galon de fil blanc au-dessus et parallèlement au parement, le caporal 2, le sergent 1 bande en argent d'un pouce de large, tout le long du bord supérieur du parement. Suivant une vieille coutume suisse, le sergent avait droit à la canne, qu'il portait, pendant le service, accrochée au 2^e bouton du revers gauche, le bout passant entre le corps et le bras gauche. Souvent même, les caporaux la portaient ainsi qu'on peut le lire dans le cahier de réclamations du régiment de Câteauvieux, à Nancy en 1790, où les soldats demandent à leurs officiers l'abolition de la canne pour les sergents et les caporaux. Fusil modèle 1771, avec baguelette en acier trempé. Sabre à poignée de cuivre.

Dans le recueil de Montigny de 1772, nous trouvons des fusiliers d'Erlach, Bocard et Sonnemberg en casque de cuir bouilli, turban en veau marin, frontal en cuivre et chenille noire. Nous supposons que cette coiffure n'a pas été adoptée, les essais n'ayant pas donné satisfaction.

Les règlements, le grand tableau du musée de Darmstadt représentant tous nos régiments de 1773, le recueil de Montigny, les gouaches de Hoffmann, les gravures popu-



Tambour du Régiment d'Erlach vers 1770

D'après Pochon

Chapeau noir à galon et cocarde blancs. — Cheveux poudrés. — Cravate rouge. — Habit rouge. — Collier de tambour, boutons, veste, ceinturon, retroussis, veste et culottes blancs. — Collet, revers, parements, nids d'hirondelle noirs à galon de livrée noir et blanc. — Fourreau à bout cuivre. — Galons de livrée blanc et noir sur les coutures. — Tambour en cuivre à cercles rouges. — Corde de support sous le tambour.

lares, les portraits de l'époque confirment les uniformes représentés sur le tableau de Nancy.

La question des drapeaux, musiciens et tambours est très embrouillée pour les régiments suisses, où chaque colonel donnait aux drapeaux les couleurs de son blason ou de sa livrée et habillait la clique à sa livrée.

Pour d'Erlach, tous les documents lui donnent le grand drapeau à la croix blanche de France, ses 4 quartiers gironnés de 3 flammes rouge, blanche et noire; le drapeau-colonel tout blanc, la croix et les flammes étant simulées par des coutures.

Depuis l'ordonnance du 25 avril 1767, les fûts de tambour devaient être en cuivre, du poids de 7 livres, avec cercles en bois. D'après un document du regretté collectionneur Pochon, de Berne, les tambours avaient l'habit de la troupe, avec galon de livrée blanc et noir. Ceci correspondrait aux couleurs du blason des d'Erlach, de gueules, au pal d'argent, chargé d'un chevron de sable.

Choiseul, Colonel Général des Suisses, conclut le 8 mai 1764, avec le louable canton de Berne, suivant le style imagé de l'époque, une nouvelle capitulation qui lui permettrait d'organiser les régiments suisses sur le pied français. Le régiment était composé de 2 bataillons de 9 compagnies chacune, dont 1 de grenadiers et 8 de fusiliers. L'Etat-Major se composait d'1 colonel, d'1 major, d'1 quartier-maître, 1 chirurgien-major, 1 tambour-major, 1 ministre, le régiment étant protestant. Par bataillon, 1 aide-major, 1 sous-aide-

major, 2 porte-drapeaux, 2 garçons chirurgiens ou fraters (perruquiers en même temps, le cumul n'étant pas encore interdit) et 2 prévôts.

Les régiments de Bocard et Sonnemberg, levés dans les 13 cantons confédérés et composés de catholiques et de protestants, avaient 1 aumônier et 1 ministre. Tous avaient le libre exercice de leur culte. Chaque compagnie de grenadiers était composée d'1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 2 sergents, 1 fourrier, 4 caporaux, 4 appointés, 40 grenadiers et 1 tambour.

Les 4 caporaux, les 4 appointés et les 40 grenadiers étaient distribués en 4 escouades de 12 hommes chacune, dont 1 caporal et 1 appointé. La 1^{re} et 3^e escouade formaient la 1^{re} section à laquelle était attaché le 1^{er} sergent, la 2^e et 4^e escouade formaient la 2^e section à laquelle était attaché le 2^e sergent. La 1^{re} section était subordonnée au lieutenant, la 2^e au sous-lieutenant.

La compagnie de fusiliers se composait d'1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 4 sergents, 1 fourrier, 8 caporaux, 8 appointés, 40 fusiliers et 2 tambours.

Les 8 caporaux, les 8 appointés et les 40 fusiliers formaient 8 escouades de 7 hommes, y compris 1 caporal et 1 appointé. La 1^{re} et 5^e escouade formaient la 1^{re} 1/2 section, à laquelle était attaché le 1^{er} sergent, la 2^e et 6^e escouade formaient la 2^e 1/2 section, à laquelle était attaché le 2^e sergent, la 3^e et 7^e escouade formaient la 3^e 1/2 section commandée par le 3^e sergent, la 4^e et 8^e escouade formaient la 4^e 1/2 section, à laquelle était attaché le 4^e sergent. La 1^{re} et 3^e 1/2 section formaient la 1^{re} section, subordonnée au lieutenant, les 2^e et 4^e 1/2 sections formaient la 2^e section commandée par le sous-lieutenant.

Le major s'occupait de la police, de la discipline, de la tenue, des exercices, etc... et avait sous ses ordres le quartier-maître et les fourriers.

Le quartier-maître, ayant rang de sous-lieutenant, avait l'administration des deniers, du logement, du campement, des distributions et avait les fourriers sous ses ordres.

Les prévôts étaient chargés de la propreté du quartier et du camp, sous les ordres des fourriers.

Les porte-drapeaux étaient de vieux sergents rengagés et avaient rang de dernier sous-lieutenant.

Les sous-aides-majors avaient rang de lieutenant.

Le tambour-major avait rang de sergent et était attaché à la compagnie colonelle.

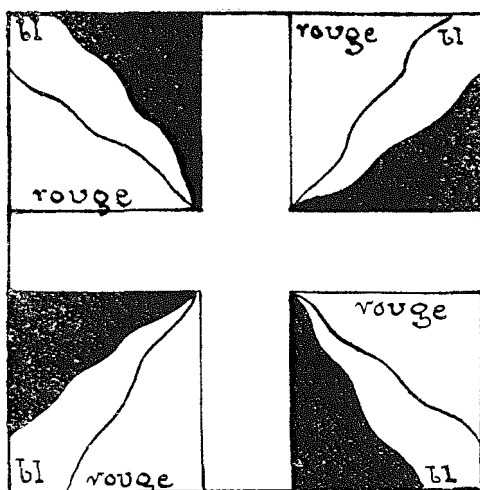
Le régiment ne pouvait être embarqué sur mer : il partit cependant pour la Corse en 1784. La capitulation était signée pour 20 ans.

Avec les autres cantons, les négociations furent plus dures et n'aboutirent que vers 1772.

Le règlement du 25-4-1767 donnait au régiment de Bocard le collet rouge. Le collet jaune fut probablement maintenu comme plus seyant.

Comme drapeaux, les recueils de Chaligny 1771 et Montigny lui donnent la croix blanche de France et les 4 cantons gironnés de 7 flammes, 1 cramoisie au milieu, puis, de

chaque côté en s'éloignant, 1 noire, 1 jaune, 1 cramoisie. Le Général Susane indique aussi 7 flammes, mais 1 cramoisie au milieu, puis de chaque côté en s'éloignant, 1 noire, 1 jaune et 1 bleue.



Drapeau du régiment
d'Erlach-Riggesberg (1762-1782)

Pour Sonnemberg, le règlement du 10-5-1767 lui donnait comme couleur distinctive le bleu de roi, mais sur toutes les gravures, la nuance est bleu outre-mer foncé. Était-ce une tradition ?

Comme drapeaux, Montigny, Chaligny, l'Almanach du Drapeau de 1902 lui donnent la croix blanche de France et chaque carré gironné de 7 flammes, 1 blanche au milieu, puis de chaque côté en s'éloignant, 1 rouge, 1 blanche, 1 verte. Le médaillon de 1771 indique chaque carré partagé en 7 flammes, 1 blanche au milieu, puis de chaque côté en s'éloignant, 1 rouge, 1 blanche, 1 bleu céleste. Les drapeaux étaient, comme de nos jours, le symbole de la patrie, pour les Suisses, le symbole du pays au service duquel ils s'étaient engagés, aussi les conscrits prê-

taient-ils serment sur les drapeaux. Le régiment, au grand complet, se formait en carré, les drapeaux rassemblés au centre du 1^{er} 1-2 bataillon, et derrière eux, musiciens et tambours. Le commandant, faisant présenter les armes, s'adressait aux recrues massées en un peloton, il leur rappelait que s'étant engagées de leur propre gré, elles devaient fidélité au Roi et à ses drapeaux et qu'elles allaient prêter serment. Les jeunes, reposant alors l'arme du côté gauche, se découvraient, mettaient leur chapeau au bout de la baïonnette et levant la main droite, juraient de servir fidèlement Sa Majesté très Chrétienne, suivant la formule que leur dictait le Major, de défendre leurs drapeaux, de ne jamais les abandonner et d'obéir aux ordres que leur donneraient leurs officiers au nom de Sa Majesté.

Pour pouvoir reconstituer exactement les drapeaux et les livrées des tambours et musiciens, il faudrait connaître les couleurs des blasons et des livrées des familles qui ont commandé les régiments suisses.

Pour tous les détails non mentionnés ici, nous prions nos lecteurs de se reporter à nos articles antérieurs concernant l'armée de l'ancienne monarchie.

Lieutenant-Colonel PELET et NUSSBAUM.

Sabre de Sapeur du Régiment de Bocard

1752-1782

Ce sabre qui a figuré sous le N° 17 à la vente Cottin de l'Hôtel Drouot, en mars 1912, et sous le N° 83 à la vente X... de mai 1927, fait partie actuellement de la collection du Docteur Georges, à Nancy, qui a bien voulu nous en donner communication. En voici les principales caractéristiques :

Poignée : en cuivre : Pommeau à tête d'aigle de dessin archaïque, à double queue s'ajustant sur la croisière par des goujons. Poignée en bois recouvert de basane à 14 tours de filigrane tors composé de 2 fils de laiton. Garde formée d'une croisière à quillons renflés aux extrémités, dont l'antérieure se redresse un peu, la postérieure étant rabattue. Demi-oreillons supérieurs.

Lame : à flèche très légère, presque droite, de 605 ^m/_m de long sur 50 ^m/_m de large, la pointe dans le prolongement du dos tout entier taillé en dents de scie : 68 grandes dents séparées par des petites.

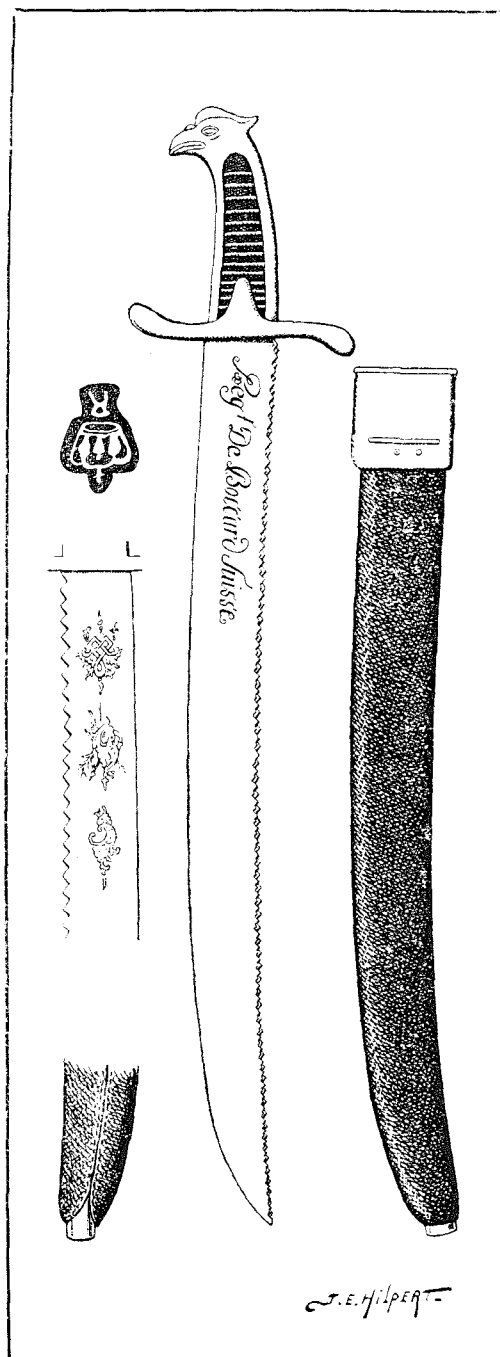
D'un côté de la lame l'inscription : « Reg^t de Bocard Suisse » avec sur l'R un poinçon représentant un R couronné.

De l'autre côté 3 motifs gravés qui sont en partant du talon : un entrelacs, un cartouche Louis XV entouré de drapeaux, une coquille Louis XV.

Fourreau : en cuir médiane sur la face interne avec 2 garnitures en cuivre qui sont :

Une chape de 68 ^m/_m de haut avec petit rebord à l'embouchure, coupée droit à la partie inférieure ; sur la face interne, à 1 cm. du bord supérieur fente pour un passant de cuir et en dessous 2 trous ; sur la face interne 2 trous à 5 ^m/_m du bord inférieur.

Au bout : Le cuir s'arrête à l'extrémité inférieure du fourreau et laisse passer le bout en cuivre qui est fixé à l'intérieur du fourreau et dont la longueur primitive paraissait être d'environ 2 centimètres.



FUSILIERS DES RÉGIMENTS SUISSES AU SERVICE DE FRANCE VERS 1789

(PLANCHE HORS TEXTE N° 10)

L'inépuisable manuscrit de Striedbeck de la Bibliothèque Nationale de Strasbourg nous a encore fourni 3 fusiliers fort intéressants, représentés magistralement et avec une scrupuleuse exactitude par notre collègue Rousselot, d'après des chapeaux et habits de sa collection.

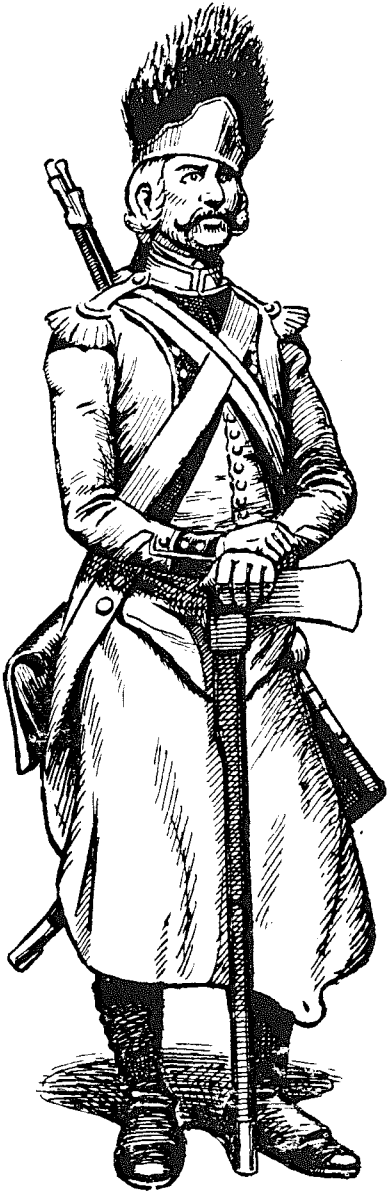
Le Baron d'Ernest, capitaine au corps, avait pris le commandement du régiment d'Erlach en 1781 à Toulon. A Montdauphin en septembre 83, il passa en Corse en 84. Le Lieutenant-Général de Brienne, ministre de la Guerre, avait formé en 1788 la 43^e brigade d'infanterie avec Ernest, devenu 64^e d'infanterie et Salis-Grisons (9^e suisse - 96^e d'infanterie). Les 43^e et 29^e brigades formèrent la 21^e division stationnée en Corse. Lorsqu'en 89, Ernest revint en France, la situation des régiments suisses devint de plus en plus difficile. La populace, excitée par des révolutionnaires, payés probablement par l'Etranger pour désorganiser notre marine et notre armée, leur rendait la vie impossible. Le Canton de Berne dut rappeler en mai 1792 ce beau régiment qui avait servi 3 fois avec honneur et qui eût mieux mérité.

Le 6 mai 92, Bêat Louis de Watterville, major au corps, en avait pris le commandement. A Lille la canaille insultait journellement les soldats de Diesbach. Devant cette situation sans issue, les Cantons rappelèrent leurs troupes et le 20 août 1792, la Législative licenciait les corps suisses.

Nos généraux devaient regretter amèrement, lorsque la France fut envahie, le départ de ces soldats de métier qui, en pleine bataille, tenaient comme des murs sous les boulets, qui creusaient des rues sanglantes dans leurs rangs ou devant les cavaliers qui leur rentraient dedans en tapant comme des fous furieux.

Ils étaient pourtant durs à tenir ces cerveaux brûlés, coureurs de cabaret, se battant pour trois fois rien ; mais ils buvaient aussi souvent pour oublier, car ils avaient le mal du pays, mal terrible et mystérieux, tellement redouté qu'il était interdit de jouer du cor ou de chanter la vieille pastorale suisse : « Le ranz des vaches » ou d'autres chants de la patrie lointaine. C'est que le mal du pays faisait désertier ces montagnards. Le Général Bardino, dans ses Recherches historiques sur les usages militaires, parues en 1843, raconte que leurs officiers s'ingéniaient à les distraire du mieux qu'ils pouvaient pour les empêcher de penser à la terre natale et tâchaient de trouver dans chaque compagnie un joyeux drille toujours lustig (gai), d'où nos braves troupiers ont fait le loustic de la compagnie.

Une complainte populaire d'Alsace, si vieille que les origines s'en sont perdues, nous parle du Suisse à l'habit rouge montant la garde au Rhin. Il rêve dans la paix infinie du soir



Sapeur (appointé)
du Rgt de Watteville (1^{er} Suisse)
1792

dessiné d'après nature à Bâle
par Feyerabend (Musée de Bâle).
Bonnet d'ours noir à plaque de
cuivre. — Cheveux poudrés. — Col
et cravate blancs. — Habit rouge
garance. — Collet rouge à passepoil
blanc, revers et parements de panne
noire à passepoils blancs. — Passe-
poil vertical au parement blanc. —
Epaulettes, galon d'appointe, cuirs,
veste, tablier, retroussis, boutons
blancs. — Hache en fer à manche
brun et bout en cuivre. — Poignée
de sabre et bout du fourreau
cuivre. — Garnitures du fusil en fer.

et subitement les montagnes, les lacs, les vallées de sa terre natale, ses vieux parents, sa fiancée lui apparaissent dans le lointain. La Fata Morgana l'attire à lui, il ne peut plus résister, il déserte, est repris et fusillé. C'est que la discipline était terrible, d'autant plus terrible que le soldat, suivant la coutume ancestrale des bandes suisses, ne pouvait être jugé que par ses officiers. L'Abbé Aubert de la Chesnaye-Desbois, dans son Dictionnaire des mœurs et coutumes des Français, édité en 1767, nous raconte une séance de conseil de guerre réuni en plein air, au milieu du régiment formé en carré. Une pile de tambours forme le tribunal. Un Capitaine-Commandant est grand juge, assisté de 2 assesseurs ; un Fourrier est greffier. Un Lieutenant fait fonction de rapporteur et demande l'application de la peine, conformément au code suisse. Un Sous-Officier défend l'accusé. La sentence de mort est prononcée, le grand juge, armé d'une baguette noire, fait approcher le condamné et lui dit : Tout commerce cesse entre vous et les hommes, vous allez mourir aussi vrai que je brise cette baguette, et il jette aux pieds du condamné les deux brins de la verge rompue.

Un conseil de revision, composé de 5 officiers du corps, sous la présidence du Colonel, revoit le procès. Il ratifie le jugement, un des côtés du carré s'ouvre pour l'exécution. Le Ministre des Cultes bande les yeux du condamné en lui adressant les dernières consolations de la religion, puis le condamné est fusillé.

Le Directoire fut heureux de pouvoir reprendre à son service en 1798 les 5 régiments suisses au service sarde, lorsque le roi de Sardaigne eut été forcé d'abandonner ses états. Notre vénéré maître Tanconville en a écrit l'histoire dans le N° 3 de la 10^e année du Passepoil.

Le Règlement du 1^{er} octobre 1786 avait réglé à nouveau les uniformes. Le chapeau bicorne avait remplacé le tricorne, il devait durer 2 ans. Les compagnies se distinguaient par le pompon : au 1^{er} bataillon, bleu de roi pour la 1^{re} compagnie, aurore pour la 2^e, violet pour la 3^e, cramoisie pour la 4^e. Au 2^e bataillon, les pompons étaient moitié blancs, moitié des couleurs susdites. Habit rouge garance, écarlate

aux Gardes-Suisses ; il devait durer 3 ans. Poches en travers, bordées d'un passepoil blanc. Fleur de lys de couleur distinctive pour d'Erlach, noire, jaune pour Châteaueux, bleu céleste pour Diesbach, sur les retroussis. Parement de 81 mm. de haut, la manche était fendue sur une hauteur de 149 mm. Vestes et culottes en tricot blanc, pour l'été, culottes en toile blanche. Les vestes duraient 3 ans, la culotte 1 an. Guêtres en toile blanche pour la garde et la parade, en toile noircie pour le service ordinaire et les routes, en laine noire pour l'hiver. 24 boutons fermaient les guêtres, en toile pour les guêtres blanches, en cuir pour les guêtres noires. Les jarretières étaient de la toile ou étoffe de la guêtre et s'attachaient avec des boucles de cuivre. Les galons de grade étaient placés obliquement sur les manches. Le sergent-major avait 2 galons d'argent fin, sur drap de la couleur distinctive, sur chaque avant-bras, le fourrier avait ces 2 galons sur le haut du bras, le sergent 1 galon d'argent sur chaque avant-bras, le caporal 2 galons de fil blanc et l'appointé 1 seul.

Le Colonel avait 2 épaulettes en argent, ornées d'une frange à graines d'épinards et cordes à puits, le Major 2 épaulettes en argent, mais avec franges à graines d'épinards seulement. Le Capitaine avait une épaulette à gauche, semblable à celle du Major, le Lieutenant une épaulette à gauche, losangée de carreaux de soie de la couleur distinctive, avec franges d'argent et de soie, le Sous-Lieutenant 1 épaulette à gauche à fond de soie de la couleur distinctive, à carreaux d'argent, et franges argent et soie. Le Porte-drapeau avait à gauche une épau-



Officier de Diesbach n° 88 (7^e Suisse) peint par Bourgeois en 1790 (Musée de l'Armée)
Cocarde rouge-bleu-blanc. — Bouton et gause de cocarde argent. — Plumet blanc. — Cheveux poudrés. — Habit rouge. — Collet, revers, parements bleu céleste à passepoils blancs. — Retroussis blancs ornés d'un cœur bleu ciel. — Cravate, jabot, veste, culottes, bas, manchettes, passepoils des poches, cuirs blancs. — Epaulettes, boutons, dragonnes d'épée et de canne argent. — Poignée d'épée, bout du fourreau, pomme et bout de la canne, breloques dorés. — Canne brune. — Boucles de souliers argent.

lette de soie liserée d'argent, avec franges soie et argent. L'Adjudant portait à gauche une épaulette à fond de soie traversée dans sa longueur par 2 cordons d'argent. Jusqu'au grade de Capitaine, contre-épaulette à droite, semblable à l'épaulette. Sous les armes, ceinturon blanc laqué, en bandoulière ; en dehors des armes, à la ceinture, sous l'habit.

Striedbeck donne le sabre même aux fusiliers. Le baudrier de sabre avait 61 mm. de large, la courroie porte-giberne avait 2 cm. de plus.

Feyerabend a dessiné d'après nature en 1792 un sapeur du régiment à son séjour à Bâle. L'uniforme est identique à celui de Striedbeck.

Châteauvieux datait de 1677. Il s'appela successivement Stuppa, de Surbeck, Heinel, Bezenwald, la Cour-au-Chantre, Villars, Balthazard, Plauta, d'Arbonnier, Jenner, d'Aubonne. Depuis le 30 mars 1783, Jacques-André Lullin de Châteauvieux, de Genève, commandait le régiment. En 1788, il formait la 46^e brigade avec Castella (4^e suisse-67^e d'infanterie).

Les drapeaux d'ordonnance avaient les flammes ondées couchées, 2 des quartiers avaient 4 flammes rouges et 3 jaunes, les 2 autres quartiers 4 flammes jaunes et 3 rouges.

Un habit d'officier de la collection du peintre Orange, ainsi qu'un habit d'officier du Musée de Lucerne, N° 466, confirment l'uniforme de Striedbeck.

Diesbach avait été levé sur le pied de 12 compagnies par ordre du 1^{er} janvier 1690. Il s'appela successivement Jeune Salis (pour le distinguer de Salis-Zizers), May, Buisson, Diesbach. Depuis le 24 avril 1785, il était commandé par le Comte Philippe Ladislas de Diesbach de Belleruche. En 1788, il formait la 44^e brigade, avec Salis-Samade (2^e Suisse-65^e d'inf.).

Le recueil du Ministère de la Guerre Ai-j-19 donne à son drapeau d'ordonnance la croix blanche et les Cantons gironnés de 5 flammes, 1 rouge au milieu, puis de chaque côté en s'éloignant, 1 jaune, 1 noire. La devise : « Fidelitate et Honore », inscrite en cursive, en lettres d'or ombrées sepia, figure sur chacune des branches de la croix. Le drapeau colonel est le même, mais tout blanc, les flammes sont marquées en piqures et chargées de fleurs de lys d'or.

Un dessin colorié d'Hoffmann, de la collection Dubois de l'Estang, ainsi qu'un portrait à l'huile du Musée de l'Armée, peint par Bourgeois et représentant un officier, confirment l'uniforme de Striedbeck.

Lieutenant-Colonel PELET et NUSSBAUM.

LE 3^e RÉGIMENT D'INFANTERIE SUISSE AU SERVICE DE FRANCE 1808

(PLANCHE HORS TEXTE N° 11)

Une capitulation militaire fut signée le 27 septembre 1803, à Fribourg, entre la République française et la Diète helvétique. Les Cantons accordaient 4 régiments d'infanterie de 4.000 hommes chacun, composé d'1 Etat-major et de 4 bataillons, comprenant chacun 9 compagnies, dont 1 de grenadiers et 8 de fusiliers.

L'Etat-major comprenait 1 Colonel, 1 Colonel en 2^e, 1 Major, 4 Chefs de bataillon, 4 Adjudants-majors, 4 Quartiers-maitres, 4 Porte-drapeaux, 1 Aumônier, 1 Ministre, 1 Juge (les Suisses n'étant justiciables que des tribunaux militaires suisses), 4 Chirurgiens. Le petit Etat-major comprenait 56 hommes, dont 4 Tambours et 13 Musiciens.

La compagnie de grenadiers comptait 4 Officiers, 14 Sous-officiers, 64 Soldats, 8 Appointés, 2 Tambours, en tout 92 hommes ; celle des fusiliers, 4 Officiers, 14 Sous-Officiers, 84 Soldats et 8 Appointés, 2 Tambours, en tout 112 hommes.

A chaque régiment était attachée 1 compagnie d'artillerie à pied.

Les hommes s'engageaient pour 4 ans, devaient avoir de 18 à 40 ans, et mesurer au moins 1,67 m.

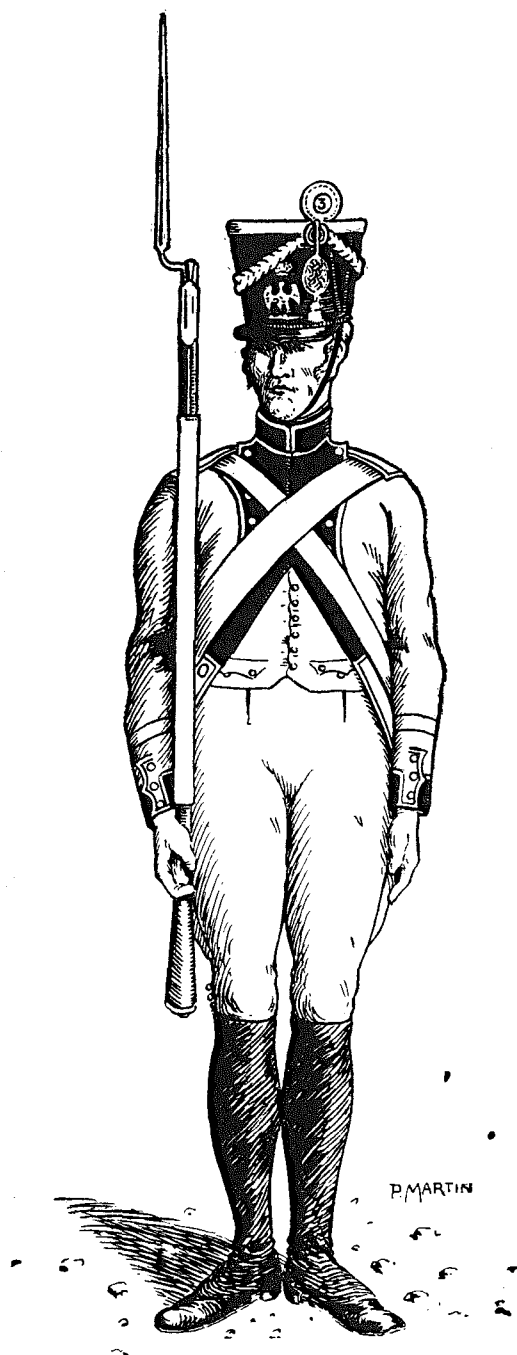
Le 3^e, Colonel de May, fut formé par décret du 12-9-1806. En 1807, on lui adjoignit 1 compagnie de voltigeurs, créée par décret du 19-9-1805.

Les Officiers étaient armés de la giberne et de la carabine, en vertu des décrets des 14-3-1804 et 19-9-1805.

Le 12 septembre 1805, un ordre fut donné pour la confection des drapeaux. Chaque bataillon avait son aigle. L'Etoffe se composait d'un losange blanc ; 1 triangle bleu et 1 triangle rouge attaient à la hampe, les couleurs des triangles flottants étaient disposés en sens inverse. Sur la face était l'inscription : « L'Empereur des Français au 3^e Régiment suisse », au revers : « Valeur et discipline » ' « Bataillon ». Le N° 3 était placé aux angles. L'étoffe mesurait 90 × 90. La hampe, peinte en bleu, mesurait 2 mètres, elle était surmontée par un aigle en cuivre doré, la tête tournée à droite. Toutes les inscriptions ou broderies étaient dorées. Les bataillons gardèrent leurs aigles jusqu'à la fin. Napoléon ne pouvant abroger aucun article de la Capitulation.

Fin 1807, le 3^e ne comptait encore que 2.711 hommes. On était loin des 4.000.

Le 1^{er} bataillon entra en Espagne le 19-12-1807, le 2^e le 20-2-1808. Le 1-10-1811, le

Sergent de Fusiliers du 3^e Suisse (1808)

Schako, chevrons, mentonnière noirs. — Pompon rouge à n° 3 en cuivre, cercle extérieur blanc. — Cordon et raquette blanc. — Cocarde bleu-rouge-blanc. — Aigle et couronne en cuivre. — Habit rouge. — Collet, revers, parements en panne noire à passepoils blancs. — Epaulettes et pattes de parement rouges à passepoils blancs. — Boutons cuivre. — Galons de sergent en or. — Veste, culotte, retroussis, cuirs blancs. — Guêtres blanches ou noires. — Bord supérieur du schako galonné or.

régiment était à Berg-op-Zoom. Un décret du 20-12-1811 organisa sa compagnie d'artillerie, qui avait 2 pièces de 3, 3 caissons de munitions, 1 forge de campagne, 2 caissons à cartouches, 2 pour le pain, plus 1 caisson d'ambulance. Détruite en Russie, elle ne fut plus réorganisée par la suite.

Une nouvelle Capitulation fut signée le 8 mars 1812. Chaque régiment ne comprenait plus que 3 bataillons de 1.000 hommes, sur le pied français, c'est-à-dire 1 compagnie de grenadiers, 4 de fusiliers, 1 de voltigeurs. Cet effectif ne fut jamais atteint. Lorsque le 3^e quitta Nimègue le 1-3-1812, pour prendre le chemin de la Russie, il ne comptait que 1.743 hommes. La division rouge se battit à Polotsk les 17 et 18 août 1812, de nouveau du 16 au 20 octobre. La Bérésina fut son tombeau. Ses débris, environ 1.500 hommes, se sacrifièrent héroïquement pour sauver l'Empereur et l'armée, avec les Polonais, les 123^e, 125^e, 126^e de ligne (anciens régiments hollandais), les cuirassiers de Doumerc et d'autres braves. Ils envoyèrent une dernière pensée à la patrie lointaine, car ils savaient qu'ils allaient mourir et pendant 3 jours, firent un rempart de leurs corps. Le 30 novembre au soir, il en restait 300, ils ramenaient leurs aigles.

Il a paru à Berne, vers 1808, une série de gravures, peintes certainement d'après nature, et représentant les différents uniformes du régiment.

Notre ami Giffard s'en est servi pour sa planche si artistique.

Nos Suisses portent le premier schako distribué aux troupes, sans jugulaires ; cocardes et plumets encore portés à gauche, que nous confir-

ment les Martinet et les collections alsaciennes. Le fusilier a la tenue du sergent, sans galon d'or au schako. Le tambour a la tenue du sergent, avec galon d'or au schako ; les collets, les revers, parements et nids d'hirondelle noirs sont bordés d'un galon d'or ; sur les manches il porte 5 chevrons en or, renversés. Ses nids d'hirondelle sont barrés de 3 galons d'or. Les cercles de caisse sont noir et rouge. C'est un enfant de troupe, il a un petit tambour approprié à sa taille. Nos peintres leur ont donné de grands tambours de troupe, c'est une erreur à notre avis, car ces enfants n'auraient jamais pu porter des caisses de ce poids. Le voltigeur a l'habit du fusilier, schako à tresses et cordons blancs, haut plumet jonquille à tiers supérieur vert. Collet chamois à passepoil blanc. Epaulettes à franges, vertes, sans brides apparentes. L'habit des officiers est confirmé par deux habits du Musée de Berne. Epaulettes comme en 1786. Le grenadier a la tenue de sous-officier, mais les cordons et raquettes du bonnet sont blancs, les épaulettes blanches, sans brides apparentes. Les appointés portaient un chevron en laine jaune au-dessus du parement gauche, comme nous le montre le portrait du voltigeur Bussy, de notre collection ; les galons de caporaux et chevrons étaient en laine jaune ; pour les sous-officiers en galon d'or, portés comme avant 1786.

Lieutenant-Colonel PELET et NUSSBAUM.

Sources : Comme précédemment, Colonel Léderrey : l'Armée suisse. Guide de Malibran, etc... de Schaller : Histoire des Troupes suisses sous Napoléon I^{er}.



Officier de Fusiliers du 3^e Suisse
(1808)

Schako et chevrons noirs. — Pompon rouge à n° 3 doré, cercle extérieur blanc. — Cocarde bleu-rouge-blanc. — Cordons, raquettes, jugulaire, galon du bord supérieur, galon du bord inférieur-postérieur, aigle dorés. — Jugulaire dorée. — Visière complètement encerclée d'or. — Habit rouge. — Collet, revers, parements en velours noir à passepoils blancs. — Retroussis blancs à ornements dorés. — Boutons, hausse-col, épaulettes, brides, dragonne, poignées d'épée et bout du fourreau dorés. — Gants chamois. — Cuirs, veste, culottes, blancs.

L'UNIFORME DE 1643 A 1645

Le 2 mars 1643, le Strasbourgeois Elie Brackenhoffer (1618-1682) partait pour un voyage en Suisse, en France et en Italie, qui devait durer 39 mois. Dans la relation très intéressante qu'il en a laissée, et dont nous avons publié une traduction, complète pour tout ce qui concerne la France (1), on trouve de nombreux renseignements militaires. L'auteur a-t-il servi dans la milice de sa ville natale ? Il ne le dit pas, mais on peut le supposer. Non seulement, en effet, les officiers qu'il rencontre le traitent toujours en camarade, mais l'intérêt qu'il porte aux détails du service révèle le professionnel.

Bornons-nous à relever quelques observations qu'il fait sur le costume, et qui montrent jusqu'à quel point, à la fin de la guerre de Trente ans, l'idée de l'Uniforme était dans l'air. Le lendemain de son départ, il arrive à Brisach, et voici ce qu'il raconte : « Je vis, le soir, environ une compagnie de Français aller prendre la garde ; ils marchaient deux à deux en un seul peloton, ils portaient tous des vêtements gris noir uniformes, et ils me firent penser aux orphelins de Strasbourg ». C'est tout ; mais nous comprenons que ce costume uniforme, créé dans le cadre de la compagnie, ne se distingue en rien du costume civil, et sans doute n'est-il pas téméraire d'ajouter que les détails ne devaient pas en être très minutieusement réglés.

Quelques mois plus tard, Brackenhoffer se trouve à Lyon, où il a fait un séjour prolongé. Il nous apprend que la milice lyonnaise comprend 36 « penonnages » ou compagnies, dont l'effectif varie de 150 à 300 hommes. « Quand ils se montrent en parade ou qu'ils défilent, chacun a son casque surmonté d'un plumet uniforme. J'ai vu qu'une de ces compagnies avait de petits chapeaux de fer uniformes, à visière ».

Ainsi, uniformité du panache, et pour une des compagnies, de la coiffure entière ; c'est peu, mais ce peu même est une exception, que remarque un observateur attentif.

Et maintenant, suivons notre voyageur à Paris, où il passe l'hiver de 1644 à 1645. Des Cent-Suisses, il dit : « Ils sont vêtus de leurs grandes casaques et de leurs chausses flottantes à la suisse, d'un côté rouges et blanches, de l'autre bleu foncé ; ils ont des barrettes de soie ». Ce costume aux couleurs de la livrée royale, devenues plus tard les couleurs du pays, on le connaissait. Mais voici un détail typique sur les Gardes françaises : « Les piquiers ont tous des corselets ». Or, depuis 1641, les piquiers des Gardes françaises étaient les seuls à porter le corselet. Voilà donc, dûment établie dès cette époque, cette règle universelle et constante : les corps d'élite ou de parade ont un costume archaïque. D'ailleurs, le costume civil obéit aux mêmes lois : le vêtement de cérémonie d'aujourd'hui est, invariablement, la tenue négligée d'hier ou d'avant-hier, plus ou moins stylisée.

Il y a là un phénomène psychologique intéressant. Nous nous proposons de traiter un jour ce sujet : la psychologie de l'uniforme.

Henry LEHR.

(1) *Voyage en France, Voyage de Paris en Italie* (Berger-Levrault).

LE 3^e RÉGIMENT SUISSE (DE STEIGER) A STRASBOURG EN 1818

(PLANCHE HORS TEXTE N° 12)

Le 1^{er} juin 1816, Louis XVIII avait signé une capitulation de 25 ans avec les Cantons suisses, l'autorisant à lever 4 régiments d'infanterie dont l'organisation fut réglée par une ordonnance du 18 juillet suivant.

Chaque régiment avait un état-major et 3 bataillons de 4 compagnies, plus 1 compagnie de grenadiers, tenant la droite, et 1 de voltigeurs, tenant la gauche, enfin une section d'artillerie, comprenant 39 hommes et 1 lieutenant, servant 2 bouches à feu, traînées par le train d'artillerie.

Les hommes s'engageaient pour 4 ans et devaient avoir de 18 à 35 ans ; s'ils avaient déjà servi, ils pouvaient avoir jusqu'à 40 ans. On exigeait un minimum de taille d'1,62 m. aux voltigeurs, d'1,65 m. aux fusiliers.

Les Ecoles Militaires ne fournissant pas d'officiers aux régiments suisses, nous dit Valmont, on admettait dans ceux-ci, sous le nom de cadets, des jeunes gens qui faisaient de la sorte l'apprentissage du métier de sous-officier et d'officier, en attendant leur promotion au grade de sous-lieutenant, comme avant 1789. Quant aux officiers, ils pouvaient arriver au grade d'officier général.

Chaque compagnie comptait 100 hommes et 4 officiers, le régiment 1.865 hommes et 91 officiers. En 1819, les 4 régiments comptaient 364 officiers et 7.460 soldats. Une ordonnance du 18-12-1816 donna à chaque compagnie de voltigeurs 2 cornets au lieu de tambours et décida que les enfants de troupe pourraient être employés comme tambours ou fifres à partir de 14 ans. Les 3 sous-lieutenants porte-drapeaux étaient toujours d'anciens sous-officiers du corps et les adjudants d'anciens sergents-majors.

Les Suisses reprenaient leur habit traditionnel rouge garance, le 1^{er} régiment avec le collet, les revers, les parements, leurs pattes et les passepoils bleu de roi, le 2^e, les revers, parements et passepoils noirs, le 3^e, colonel de Steiger, fourni par les cantons de Berne, Lucerne, Fribourg, Nied-Walden, Zug et Genève, venait avec les vieilles couleurs bernoises, rouge et noir : il avait le collet, les revers, les parements, leurs pattes, et les passepoils en panne noire ; le 4^e, revers, parements et passepoils bleu foncé. Les 4 régiments avaient le bouton jaune à N°. Sur les retroussis blancs, les grenadiers portaient une grenade, les voltigeurs un cor et les fusiliers une fleur de lys de la couleur distinctive, les poches en long et les pattes d'épaule rouges étaient bordées d'un passepoil de la couleur distinctive. Les galons des sous-officiers étaient en or, disposés comme en 1786, les fourriers portaient leur galon au haut du bras ; les caporaux avaient 2 galons qui étaient en laine jaune, ainsi que les chevrons. Bonnet de police blanc, à lisérés et glands de la couleur distinctive, sur

le devant, même ornement que sur les retroussis. Schako en feutre noir, presque cylindrique, de 190 mm. de hauteur par devant, de 220 par derrière. Le pompon du 1^{er} bataillon était bleu de roi, du 2^e cramoi, du 3^e vert. Sur chaque face le N° de la compagnie en cuivre. Les schakos des grenadiers et ceux des canonniers étaient garnis d'un double chevron écarlate, les bords supérieur et inférieur garnis du même galon écarlate. Leur pompon de bataillon était orné d'une grenade en cuivre, tandis que celui des voltigeurs était orné d'un corps de chasse. Le pantalon était en tricot blanc. Armement et équipement d'infanterie légère. Les simples fusiliers n'avaient pas de sabre.

Les officiers avaient l'habit de la troupe. Les retroussis étaient plus longs de 10 cm. Le schako portait le galon de grade en or, au bord supérieur ; pour le Colonel 2 galons, de 35 mm. et de 15 mm., le Lieutenant-Colonel 2, mais le galon supérieur était en argent ; les Chefs de Bataillon et Major portaient 1 galon de 35 mm., le Capitaine 1 de 30 mm., le Lieutenant 1 de 25 mm., le Sous-Lieutenant 1 de 20 et l'Adjudant 1 de 15 mm. Les officiers de grenadiers portaient le même schako que les autres. Pompon blanc pour officiers supérieurs et d'état-major, orné souvent d'1 fleur de lys dorée ; aigrette en erin blanc à partir du 17-2-1819.

Le Colonel portait 2 épaulettes en or, le Lieutenant-Colonel idem, mais le corps et les brides étaient en argent, le Chef de Bataillon 1 épaulette à gauche, 1 contre épaulette à droite, le Major 1 épaulette à droite et 1 contre-épaulette à gauche. Les Capitaines, Lieutenants et Sous-Lieutenants portaient 1 épaulette à gauche, 1 contre-épaulette à droite, en or ; les Lieutenants avaient le corps de l'épaulette losangé de carreaux de soie, couleur feu, les franges or et soie ; les Sous-Lieutenants avaient un double losangé. Brides en or. L'Adjudant portait à gauche 1 épaulette de soie, couleur feu, traversée dans toute sa longueur par 2 cordons en tresse d'or, franges or et soie feu, à droite 1 contre-épaulette. Hausse-col en cuivre doré, avec écusson aux armes de France, estampé en argent ; il était supporté au moyen de 2 macarons en or. Épée à poignée et garnitures dorées, portée, en grande tenue, au moyen d'un baudrier, en veau laqué blanc, de 70 mm. de large, par-dessus l'habit. En petite tenue, les officiers portaient l'épée à un ceinturon, de 30 mm. de large, passant sous l'habit. Les officiers montés portaient toujours l'épée au ceinturon. Bonnet de police de la troupe, mais gland et ornement dorés. Reprenant une ancienne tradition, les officiers portaient la canne en dehors du service ; le Ministre de la Guerre, le Lieutenant-Général Latour-Maubourg, le leur interdit formellement à la date du 30-7-1820. Les Adjudants, l'épée accrochée au baudrier, comme les officiers, avaient la canne dans le service. Les sous-officiers la portèrent probablement hors du service ; Valmont la donne à un sergent exécuter des jugements (car les Suisses ne relevaient que de leurs officiers) et le peintre Tanconville, dans une de ses jolies aquarelles des garnisons d'Alsace, la donne à un sergent-major de voltigeurs du 3^e à Strasbourg.

Bardin nous décrit les drapeaux.

1^{er} Bataillon : Dimensions 1,50 m. sur 1,50 m. Fond blanc, frangé d'or. Au centre, écusson de France, ovale, bleu céleste à 3 fleurs de lis d'or : 2 + 1. L'écusson est entouré

du collier de Saint Michel, puis extérieurement, de celui du Saint Esprit. L'écusson est timbré de la couronne royale de France, brodée en or. L'écusson et les colliers sont entourés de 2 branches de feuillage, chêne à droite, laurier à gauche, brodées au naturel et reliées par une bandelette bleu clair. L'intérieur de la couronne est brodé en rouge. Derrière l'écusson se croisent le sceptre, surmonté d'une fleur de lis en or, à droite, et la main de justice à gauche, l'une et l'autre brodées en or et en argent, leurs extrémités inférieures tangentes aux feuillages. La banderole porte l'indication du régiment : 1^{er} Régiment Suisse : Sous le collier du Saint-Esprit, au-dessus du point de croisement des feuillages, 2 mains jointes, peintes au naturel, sortant chacune d'un nuage en or.

A chaque coin, une rosace brodée en or, au centre d'un carré blanc bordé d'une baguette or. La bordure de chaque côté est formée de 7 fleurs de lis en or, les fleurs de lis reliées par des banderoles en or. Entre les fleurs de lis de la bordure du bas, se trouvent disposés les écussons des cantons suisses où sont recrutés les régiments, alternant avec des fleurons. Pour le 3^e, écussons des cantons de Berne, Lucerne, Thurgovie, Zug, Fribourg, Genève.

L'autre face est semblable comme broderies du pourtour. Au centre, 2 branches de feuillages, reliées par des banderoles rouges, auxquelles sont attachées les croix de Saint Louis et de la Légion d'Honneur ; à l'intérieur des branches, inscription en or : LE ROI AU 3^{me} REGIMENT SUISSE : Cravate blanche, frangée d'or, brodée d'une fleur de lis en or à chaque extrémité. Hampe peinte en bleu clair, surmontée d'une pique ajourée, ayant au centre une fleur de lis.

2^e Bataillon : même drapeau, mais tranché de blanc et de cramoisi.

3^e Bataillon : même drapeau, tranché de blanc et de vert.

En 1818, le 3^e Suisse, était à Strasbourg, à la caserne des Ponts Couverts, que le peuple appelait la caserne des Schwytzher, car depuis Louis XIV, elle avait toujours été occupée par des régiments suisses. L'infanterie était, soit à la Citadelle, soit à la Finkmatt (où devait être arrêté Napoléon en 1836, lors de son coup d'état), l'artillerie à cheval au Quartier Saint-Nicolas, près de la Porte des Pêcheurs, l'artillerie à pied au Quartier d'Austerlitz, les pontonniers à la porte des Juifs. Nous possédons des soldats de carton de cette époque, d'une scrupuleuse exactitude, car ils ont été dessinés d'après nature. Notre collègue Goichon a dessiné sa belle planche d'après ces modèles, en plaçant les Suisses dans le Quartier des Ponts-Couverts.

Un officier de grenadiers est en grande tenue d'été, il porte les pantalons longs, blancs ; un autre, en grande tenue d'hiver, a les culottes blanches et les bottes découpées en cœur, les bords garnis d'un galon et d'un gland en or. Certains grenadiers et voltigeurs ont le haut schako, avec l'aigrette écarlate ou aurore, haute de 200 mm., que leur a accordé la décision du 17-2-1819. Ils sont en tenue de service d'hiver et portent de longs pantalons bleu foncé, les grenadiers avec bande rouge, les fusiliers avec passepoil rouge, les voltigeurs avec passepoils jaunes. Réglementairement, ils auraient dû porter le pantalon gris.

Un tambour de grenadiers a la tenue du cornet de voltigeurs, le schako et les épau-
lètes comme le fifre. Les cercles du tambour sont bleu céleste foncé et une grenade en
cuivre orne le baudrier de sabre.

Les 2 porte-drapeaux sont en grande tenue d'été, pompon blanc à fleur de lis dorée,
pantalons longs blancs. Celui du 1^{er} bataillon a une banderole porte-drapeau blanche, bordée
or, celui du 2^e, la banderole cramoisie (couleur du 2^e bataillon) bordée or. Par déduction,
nous pouvons supposer que le porte-drapeau du 3^e bataillon avait la banderole verte bordée
or. A l'endroit où l'on tient le drapeau, se trouve un manchon cramoisi bordé or.

Les sapeurs, avec de superbes têtes à la Charlet, sont sûrement des vétérans d'Es-
pagne et de Russie. Le grand ourson porte-plumet écarlate, cordons et raquettes blancs.
Epaulettes de grenadiers ; sur les manches, haches et grenades en fils blanc, grand tablier
et crispins blancs, ceinturon, cartouchière à la Corse avec haches croisées et grenades dans
les coins. Sur le baudrier de giberne, haches et grenade en cuivre, patte d'ours sur le bau-
drier du sabre. Le mousqueton est accroché à la grenadière. Le caporal-sapeur, beau comme
à une revue du Carousel, n'a pas de mousqueton, il tient son sabre à dents de scie au
travers du corps. Il a les galons de caporal jaunes. Le Commandant Bucquoy dans le croquis
ci-contre a donné au caporal sapeur le sabre à extrémité légèrement courbe que l'on
rencontre habituellement au lieu du glaive droit de modèle inusité donné par les petits
soldats de carton. Il a de même dessiné pour le sergent de grenadiers le schako connu au lieu
de la coiffure rigoureusement cylindrique et inexacte donnée par les soldats de carton.

Les gouvernements changeaient, les traditions restaient immuables, transmises reli-
gieusement par les anciens aux bleus qui arrivaient.

Le lieutenant d'artillerie a le galon en or au haut du schako, l'épée au baudrier, les
bottes découpées en cœur et ornées d'un galon et d'un gland en or.

Woltzheim a dessiné un grenadier en capote, le même que celui de nos modèles,
schako et épaulettes comme notre fifre, capote beige à collet droit et 2 rangées de boutons
de cuivre, briquet à dragonne blanche et gland écarlate, guêtres noires.

Le 11 août 1830, Louis-Philippe licenciait les 4 régiments suisses, qui furent rassem-
blés à Besançon et de là, dirigés sur la Suisse. Beaucoup s'engagèrent à la Légion et en
formèrent le 1^{er} bataillon.

Lieutenant-Colonel PELET et NUSSBAUM.

COLORIS DES TYPES DE LA PAGE 77

Caporal-Sapeur. — Plumet rouge. — Cordons blancs. — Habit rouge. — Boutons et galons jaunes. — Haches
et grenades blanches. — Collet, revers à passepoils rouges. — Epaulettes à doublure rouge, brides
blanches à passepoils rouges. — Capote grise. — Tournantes rouges. — Cartouchière noire à hache et
grenade cuivre. — Ornement en cuivre sur les banderoles.

Sergent de grenadiers. — Plumet, pompon, galons supérieur et inférieur, chevrons, habit rouge. — Plaque
de cuivre. — Collet, revers, parements, pattes en panne noire à passepoils rouges. — Boutons chevrons or.
— Boutons, épinglette cuivre. — Epaulettes blanches, tournantes et passepoils de brides rouges. — Pantalon
bleu très foncé à bande rouge. — Armatures du fusil cuivre.



Le 3^e Suisse à Strasbourg — 1819
Caporal Sapeur — Sergent de grenadiers

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 94^{me} Question (posée par M. Clavareau de la Mensbruge). — Bien que ne pouvant répondre à la question entière de M. de la Mensbruge, je crois que quelques souvenirs personnels pourront l'intéresser. J'étais dans l'Est pendant les dernières semaines de juillet 1914, occupé à faire des études de cuirassiers, de dragons et de chasseurs à cheval et j'ai assisté le 2 août au départ de la brigade de chasseurs de Châlons (5^e et 15^e Régiments).

Avant de doter notre cavalerie légère d'un casque, on fit essai de cette coiffure dans un escadron du 5^e Chasseurs et on lui donna des casques de dragons dont la grenade ornant le bandeau était remplacée par un cor de chasse. Ce casque, un peu volumineux pour la taille des chasseurs, leur donnait une physionomie un peu particulière. Le régiment est parti entièrement muni du nouveau casque recouvert en toile kaki.

Le 15^e Chasseurs est parti en schako, j'en suis très sûr. En passant à Meaux, dans un train déjà encombré de réfugiés venant de la frontière, j'ai vu un escadron de hussards coiffés du casque nouveau modèle, qui embarquait ses chevaux dans des wagons.

Autre détail curieux : le 5^e Chasseurs attendait avec impatience, vers la fin juillet, les lances qui étaient annoncées et tardaient d'arriver (1). Les bottes de lance étaient déjà fixées aux étriers et y demeurèrent pour le départ, bien que l'armement ne comporta que le sabre et la carabine.

Le 15^e Chasseurs avait reçu ses lances et les emporta. Mais les hommes ne savaient pas s'en servir et le Colonel obtint de s'en débarrasser peu de temps après.

A l'encontre de bien des régiments, le 5^e et le 15^e Chasseurs n'avaient pas de flammes de trompette. J'avais été chargé d'en dessiner une pour le 5^e. Elle ressemblait aux flammes de trompette et de clairon de la seconde Garde Impériale. Bleu céleste, galon, frange et numéro 5 blancs, le numéro entouré d'une branche de chêne et de laurier verts. La déclaration de la guerre empêcha d'exécuter ce projet.

Les deux régiments de dragons (16 et 22^e) de la division de cavalerie avaient des flammes de trompette et le premier avait même un tambour. J'ai fait de tous ces détails intéressants des études que je publierai peut-être un jour dans le Passepoil.

P. BENIGNI.

(1) On sait que les régiments de Cavalerie légère des divisions de cavalerie indépendante venaient d'être armés de lances, mais ces armes n'arrivèrent pas toujours à temps ou même quelquefois trop tard pour l'instruction des hommes. Il serait curieux de rechercher si cet armement fut utilisé dans tous les régiments des autres divisions.

ALIUS ALIUM ERUDIT

Tambour d'Infanterie 1775. — Le présent numéro consacré aux troupes Suisses nous remet en mémoire le tambour que nous avons donné dans la 6^e année (page 49 et planche 7) et que nous cherchions à identifier. Notre collaborateur et doyen Ganier-Tanconville qui a beaucoup étudié les troupes suisses nous a fait connaître depuis que la manière de porter ce tambour attaché très court, la forme étroite et allongée de la caisse, le port de la moustache à la façon des chinois de paravent, sont des modes très répandues à l'époque dans les troupes suisses au service de la France. Enfin la forme en pointe très curieuse du derrière du col lui paraît caractéristique de ces troupes (Comparer dans Knœtel la série des reproductions des gouaches de Feyerabend 1792).

E.-L. BUCQUOY.

Sabre de Chasseur à pied de la Garde. — Le sabre reproduit à la page 41 du dernier N° du Passepoil nous paraît un remontage. La lame, fort belle, a appartenu à un sabre d'officier de Chasseurs à pied de la Garde Impériale. Elle a dû être brisée vers son extrémité inférieure et reprofilée, opération qui lui donne un galbe peu élégant. Elle est remontée sur une poignée de sabre italien de la même époque.

Il me paraît difficile qu'on ait toléré à un sous-officier le port de cette lame réservée aux officiers. Quant aux adjudants, ceux de la ligne ne portaient pas le briquet et, dans la Garde Impériale, les adjudants étaient lieutenants, donc Officiers.

P. BENIGNI.

Esterhazy. Hussards. — Un de nos collègues a signalé qu'il y avait eu une coquille sur le texte de la planche 5 de M. Benigni et que l'on avait imprimé 5^e Régiment au lieu de 3^e. Nous croyons devoir insister pour faire remarquer qu'il n'y a aucune coquille et que c'est bien 5^e Régiment qu'il faut lire. Esterhazy avait été d'abord 4^e puis devint 5^e à la suite de la création du régiment Colonel-Général qui prit le N° 1. Esterhazy a le N° 5 au moment du règlement de 1786 auquel se rapporte notre planche, il ne recevra le N° 3 qu'en 1791 au moment où les régiments prendront les numéros de leur rang de création.

E.-L. BUCQUOY.

ERRATA

— Nos lecteurs ont sans doute déjà tous corrigé l'erreur de date qui s'est glissée dans notre planche 6 du dernier numéro « 1870 » et non « 1873 ».

— Dans le dernier numéro, page 56 : Aux deux dernières lignes de l'avant-dernier alinéa, lire : « ni à la *Maison* militaire du Roi, ni à la *Maison* civile » et non : « marine militaire et marine civile ».

ÉCHOS ET NOUVELLES

Une exposition militaire. — On nous annonce l'organisation, à l'occasion du 14 Juillet, d'une Exposition militaire dans les vitrines du journal catholique « Le Messager d'Alsace », à Strasbourg. L'Exposition sera sans doute ouverte du 7 au 21 juillet et comprendra des mannequins, des soldats de papier et d'étain, des cuirasses, armes, etc... Le Passepoil y contribuera pour sa part. Avis aux visiteurs de l'Alsace.

Cortège historique. — Pour commémorer le tricentenaire de l'entrée des troupes françaises à Sélestat le 12 octobre 1634, la ville de Sélestat organise de grandes fêtes pour le 12 octobre prochain au cours desquelles un important cortège historique rappellera les tenues de la plupart des corps de l'armée française qui, au cours de ces trois siècles, ont tenu garnison à Sélestat. C'est notre collègue, M. Alexandre Dorlan, l'érudite historien de Sélestat qui s'occupe activement de cette organisation.

Les Editions militaires illustrées nous font savoir qu'elles viennent de publier une nouvelle série de 10 cartes sur les uniformes de la marine française en 1934, ainsi qu'une quinzaine d'autres cartes des diverses époques, œuvre de notre collègue P. A. Leroux.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — La quinzième Assemblée générale du « Passepoil » aura lieu le dimanche 23 septembre, à 17 heures, chez notre collègue M. Edouard Weill, 13, rue Castelnau, à Strasbourg. Elle sera précédée d'une réunion du Comité au même lieu, à 16 heures 30.

Tombola du Passepoil. — C'est à cette Assemblée que sera faite la répartition au sort de 10 aquarelles originales de nos meilleurs collaborateurs. Nous rappelons que le prix du billet pour participer à ce tirage au sort, réservé aux membres de la Société, est fixé à 5 francs et nous invitons chaleureusement nos collègues à se faire inscrire pour un ou plusieurs billets chez le trésorier du « Passepoil ».

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 2^e Trimestre 1934 :
Comme Membres actifs : MM. Collard, à Strasbourg ; M. Fabre, à Nîmes.
Comme abonné : M. Brauer, à Berlin.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY
Le Gérant : E. NUSSBAUM

Imprimerie J.-L. PATON, Troyes



GRENADIERS DE RÉGIMENTS SUISSES AU SERVICE DE FRANCE VERS 1775
Régiment d'Erlach — Caporal du Régiment de Sonnenberg — Régiment de Boccard



FUSILIERS DE RÉGIMENTS SUISSES AU SERVICE DE FRANCE VERS 1789
Appointé du 66^e Régiment — Fusilier rengagé du 79^e Régiment — Caporal du 88^e Régiment
(Ernest — 1^{er} Suisse) (Chateauxvieux — 6^e Suisse) (Diesbach — 7^e Suisse)



Officier de Grenadiers
grande tenue

3^e RÉGIMENT SUISSE — OFFICIERS — 1808

Officier Supérieur
tenue de ville

Officier de Fusiliers
petite tenue



Cornet
de Voltigeurs

3^e RÉGIMENT SUISSE (STEIGER) A STRASBOURG — 1818
Caporal de la section
d'artillerie du Régiment

Colonel
commandant le Régiment

Enfant de troupe de Grenadiers
faisant fonction de fifre

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

Chèques Postaux, Paris 28-725 — 59, Rue de Seine, PARIS (VI^e) — Téléph. Danton 93-15

Achat au comptant de livres en tous genres, spécialement sur les **Costumes** et **l'Art militaire**, la **Révolution** et le **Premier Empire**. — Catalogue envoyé franco sur demande

Mouillard. — **Les Régiments sous Louis XV.** Constitution de tous les corps de troupes à la solde de France pendant les guerres de Succession à l'Empire et de Sept ans. Paris, 1882, in-folio, cartonnage de l'édit. parfait état. **250 fr.**

Superbe ouvrage, le premier donnant le détail des uniformes des différents régiments, illustré de 49 planches en couleurs, or et argent, reproduisant les drapeaux, étendards et costumes de 1737 à 1774 et 6 reproductions de tableaux.

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la « Société l'Histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux. Paris, 1912. 10 numéros petit in-4°. **40 fr.**

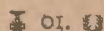
Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en couleurs de costumes civils et militaires

Bottet (Capitaine M.), **Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815.** Leroy, 1906, in-8°, br., orné de 4 planches en couleurs. (Au lieu de 30 francs). **12 fr.**

La Légion d'honneur - Rigault. — L'Etoile de la Légion d'honneur (1804-1894). La Médaille Militaire. Leroy 1904, in-4° br., orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en couleurs. **30 fr.**

LES UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction de

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY * 

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy

Membre de la " Sabretaché ", Président du " Passepoil "

20 Séries nouvelles viennent de paraître (N^{os} 194 à 213)
comprenant 162 planches et un volume de texte sur

LES CUIRASSIERS

1800-1815

Prix des 20 Séries et du Texte. . 225 francs

— Remise de 10 % à MM. les Membres du " Passepoil " —

— S'adresser à la Rédaction —

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUATER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF :

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY
(Fondateur et Président)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire-Trésorier)

V. HUEN
(Vice-Président)

CAPITAINE DARBOU
(Membre perpétuel)

MÉDECIN-COLONEL FERRON

CAPITAINE BOUTMY

H. BOISSELIER

VICOMTE R. GROUVEL

L. ROUSSELOT

14^e ANNÉE. — N° 4

QUATRIÈME TRIMESTRE 1934

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



TROYES

IMPRIMERIE J.-L. PATON

Ymp. P. v.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 4

— Infanterie 1786 — par E. NUSSBAUM, avec une planche hors-texte en couleurs, N° 13, de A. GOICHON.	81
— Alius Alium Erudit — par P. BENIGNI	87
— Train d'Artillerie de la Garde Impériale, 1806-1815 — par L. FALLOU.	89
— Echos et Nouvelles : Le Défilé historique de Sélestat, — par ÉLB.	95
— Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814, par Henry BOISSELIER et le Capitaine DARBOU.	97
— Les Trompettes de la Garde Républicaine, 1933 — par le C ^t E.-L. BUCQUOY, avec deux planches hors-texte en couleurs, N ^{os} 14 et 15, de E.-L. BUCQUOY, et une planche hors-texte en couleurs, N° 16, de J.-E. HILPERT.	101
— Bibliographie	109
— Bulletin de la Société	109
— Table des planches hors-texte.	111
— Table des matières de la 14 ^e année.	112

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1934 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé	70 »	78 »

Les années 1921, 1925, 1929, 1930, 1931, 1932 et 1933 sont en vente au Secrétariat au prix de 80 francs chaque. Les années 1922, 1923, 1924, 1926, 1927 et 1928 sont épuisées.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes.

INFANTERIE — 1786

(PLANCHE HORS TEXTE N° 13)

Notre collègue Goichon a enrichi le Passepoil de quelques nouveaux chefs-d'œuvre et fait revivre quelques troupiers d'antan, les Fanfan-La-Tulipe et Bois-sans-soif de nos complaints populaires, dont plusieurs devaient finir maréchaux et pairs de France.

Striedbeck, l'infatigable peintre de soldats, dont la collection est inépuisable, nous a fourni, cette fois encore, nos documents.

La Reine-Infanterie, 42° en 1786, 41° en 1914, créé en 1634 avec des troupes lorraines, était en garnison à Valognes en 1789. Notre caporal porte les pattes d'épaule vertes des chasseurs, liserées de blanc et agrémentées de petites franges vertes, formellement interdites par le règlement du 1^{er} octobre 1786. Les retroussis portent des cors blancs. Le grenadier avait probablement les pattes et franges rouges. Ce furent nos premières épaulettes. Royal-Hesse-Darmstadt, en garnison alors à Strasbourg, les portait lui aussi.

Le drapeau de bataillon, d'après les gouaches du Ministère de la guerre, était cantonné 1 et 4 de vert, 2 et 3 de noir, la croix blanche de France semée de fleurs de lys sans nombre, dorées, ombrées sépia ; au centre, 4 couronnes dorées à fond grenat. Cordon vert et noir, cravate blanche. Le Drapeau-Colonel était le même, mais les quartiers et cordons étaient blancs. Que M. Keller, le distingué directeur de la Société des Soldats d'Etain, reçoive ici nos meilleurs remerciements pour avoir bien voulu nous communiquer tous ces drapeaux.

Royal-Roussillon, n° 55 en 1786, n° 54 en 1914, avait été formé en 1657 au moyen de levées faites en Roussillon et en Catalogne. Nous le trouvons à Sedan en 1786, à Metz en 87, à Rochefort et La Rochelle en 88, à Poitiers en 89.

L'appointé porte les pattes d'épaule et franges écarlates, des grenades bleues ornent ses retroussis, tandis que ceux des chasseurs et fusiliers portent des cors et fleurs de lys bleus. La patte de poche est verticale, ornée de 3 boutons blancs.

Vivaraï-Infanterie, n° 74 en 1786, n° 71 en 1914, avait été créé en 1674. En 1788 nous le trouvons à Saint-Omer, puis à Béthune. La planche n° 74 du 2^e volume (infanterie) des gouaches de Hoffmann représente un appointé de grenadiers. Il porte la patte d'épaule écarlate réglementaire et la fente des parements est ornée des 3 boutons réglementaires. Des grenades, ou cors ou fleurs de lys aurores ornaient les retroussis. Les poches étaient en hauteur, ornées d'un passepoil aurore et de 3 boutons blancs. Les chasseurs avaient la même patte d'épaule verte, les fusiliers blanche à passepoil aurore. Les 4 quartiers du drapeau de bataillon étaient eux-mêmes écartelés chacun de 4 cantons, le 1^{er} jaune, le

2° noir, le 3° écarlate, le 4° vert. Le cordon était jaune, rayé de noir, rouge et vert, la cravate blanche. Le drapeau-colonel, ses cordons, sa cravate étaient blancs.

Alsace, n° 54 en 1786, n° 53 en 1914, était un grand ancien, il provenait de la 2^e Armée du Roi de Suède, Gustave Adolphe, passée au service de la France en 1635, sous le commandement du Duc Bernard de Saxe-Weimar. A sa mort, en 1639, Louis XIII hérita fort à propos de ces soldats de métier, blanchis sous le harnais, formés à la rude école suédoise. Lorsqu'en 1656, Louis XIV créa le régiment d'Alsace, les Weimariens en formèrent le noyau. Depuis mai 1783, Alsace était revenu à Strasbourg et était caserné à la Finkmatt. Le Professeur Engel, de Colmar, en avait fait un historique absolument remarquable, la mort l'a empêché de le finir.

C'était un beau régiment, nous raconte dans ses mémoires la baronne d'Oberkirch. Comme colonel, rien de moins que le Prince Maximilien de Deux-Ponts, dernier seigneur de Ribeaupierre près Ribœuvillé, le gros Max, comme l'appelaient ses soldats et la population qui l'adoraient. Il aimait la chasse, la table et les filles d'opéra, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir de grandes manières. Il jouait comme un houzard ; Louis XVI avait beau payer ses dettes, il en faisait toujours de nouvelles. Par contre veillait-il sévèrement à ce que ses officiers n'en fassent point et venait-il souvent au café de la Comédie, 11, place Broglie, où ils se rencontraient, pour surveiller de près ses petits lieutenants insouciant. En son hôtel, sis au 13 de la rue Brûlée, où habite encore maintenant le gouverneur, se rencontraient les plus beaux noms de l'armorial de France et d'Allemagne. En 1806 il était roi de Bavière. Le 25 août 1786, un petit prince, le futur roi Louis, naissait en cet hôtel. Il fut baptisé à Saint-Pierre-le-Jeune et eut pour parrain Louis XVI, représenté par le marquis de Caillebot-Lassale. En 1784, nous relevons comme colonel effectif le baron de Cœhorn, ancêtre de notre collègue le Vicomte Grouvel ; en 1788 un autre Cœhorn, sous-lieutenant, tombé en 1813 à Leipzig comme général et baron d'Empire. Comme sergent-major nous y relevons encore l'ancêtre de notre collègue Spitz, émigré chez les Condéens à la Révolution et mort comme colonel sous la Restauration.

Striedbeck nous a donné le tambour. Il porte la livrée bleue à galons d'argent des Princes de Deux-Ponts, faveur exceptionnelle accordée à son puissant colonel. Réglementairement, il aurait dû porter la livrée du Roi, bleue à galon cramoisi et blanc comme le portait d'ailleurs Royal-Hesse-Darmstadt. Le pharmacien Hecht, qui tenait alors la pharmacie de la Vierge, place Gutenberg, confirme cette livrée dans ses souvenirs. Le tambour porte encore le sabre au ceinturon, malgré le règlement de Saint-Germain du 31 mai 1776. Les cercles de caisse sont blancs, rayés écarlate, couleurs de l'écu d'Alsace. Le musicien a les revers, coutures d'épaule et parements galonnés d'argent, les nids d'hirondelle écarlates à galon d'argent, les retroussis écarlates, le pompon blanc d'état-major, le sabre au baudrier et un immense cor qui ferait pâlir nos fanfaristes de chasseurs. Le grenadier est réglementaire, pompon, pattes d'épaule, revers écarlates, habit bleu turquin, parement écarlate à la fente garnie de 3 boutons d'étain. Hoffmann représente un fusilier en 1779, il est réglementaire, les pattes d'épaule sont



INFANTERIE 1786

Appointé de Grenadiers de Vivarais

Cocarde, ganse et boutons blancs, pompon et pattes d'épaule écarlates ; collet, habit, retroussis, veste, culotte, guêtres, boutons blancs ; revers, parements et passepoil, grenades de retroussis aurores ; galons et chevrons bleus poudrés.

Tambour d'Alsace

Cocarde, ganse et boutons blancs, habit bleu ; pompon, collet, revers, parements, retroussis et nids d'hirondelle rouges ; galons, boutonnières et galon de dessus d'épaule en argent. Caisse cuivre, cercles rayés blanc et rouge, plaque de ceinturon cuivre.

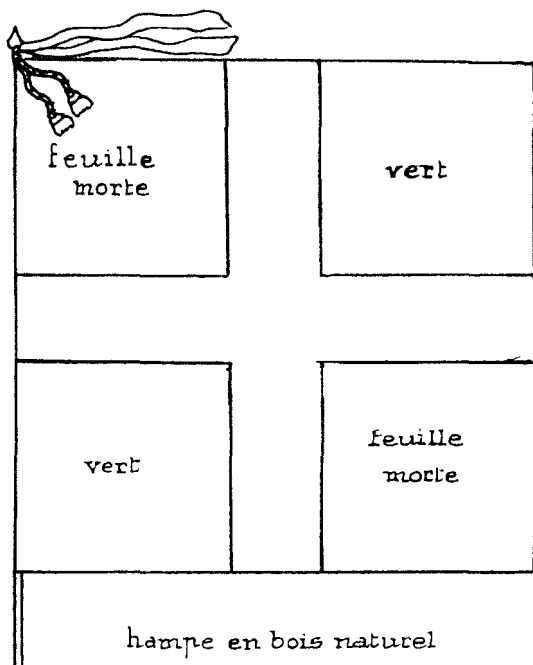
bleu turquin à passepoil écarlate, mais la fente du parement porte encore 4 boutons d'étain. Les poches étaient en travers, passepoilées d'écarlate. Le drapeau de bataillon était cantonné 1 et 4 feuille morte, 2 et 3 vert, le cordon était vert, rayé feuille morte, la croix blanche.

Pour tout autre renseignement d'uniforme et d'organisation, nous prions nos collègues de se reporter à nos articles des années précédentes.

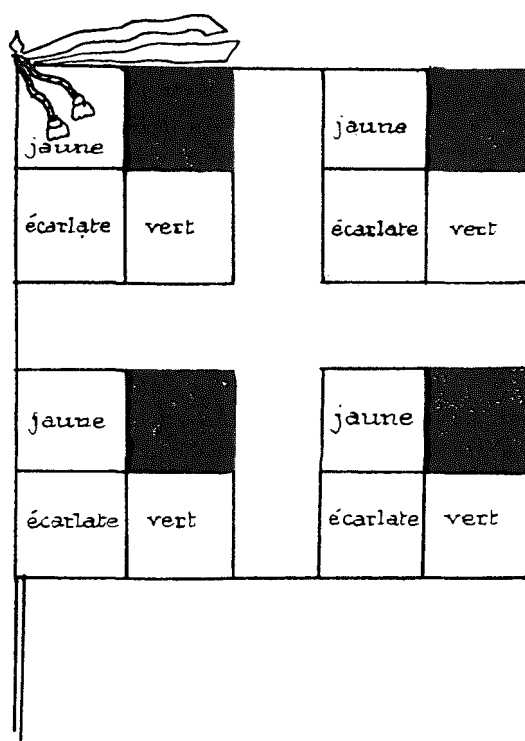
En 1789, la garnison de Strasbourg était fort nombreuse. A Saint-Nicolas et l'Esplanade était caserné Royal-Cavalerie, à la Porte des Pêcheurs et la Courtine des Juifs Royal-Hesse-Darmstadt, à Saverne-Cavalerie était Artois-Cavalerie, à Saverne-Infanterie Royal-Infanterie, enfin à la Porte-Dauphine, plus tard Quartier d'Austerlitz, le régiment d'artillerie de Strasbourg. Après 150 ans, on en est revenu au vieux système royal d'occuper solidement les frontières. Le militaire était heureux à Strasbourg, la vie pas chère et le beau sexe pas trop farouche. L'officier partait très tôt à l'exercice, mais l'après-dîner et le soir il était libre. En dehors des salons où il était reçu à bras ouverts, il y avait force hostelleries et pâtisseries, comme le « Dragon Vert » ou la « Toison d'Or » au Fossé des Tailleurs, la Comédie française au Broglie où venaient jouer les grandes tragédiennes comme la Dugazon ou la Saint Huberty. En 1778, Mozart y avait joué et le Prince Max de Deux-Ponts avait honoré la salle de sa présence. Mais si les Strasbourgeois y furent fort généreux de leurs applaudissements, ils le furent moins de leurs écus, le 26 octobre Mozart écrivait à son père qu'il n'avait gagné que 3 louis d'or. La venue de souverains ou le passage de troupes étrangères donnaient lieu à de grandes fêtes militaires. En avril 1777, Joseph II d'Autriche, logeant à l'Hôtel du Corbeau sous le nom de Comte de Falkenstein, se fit montrer par le Comte de Vogué la garnison de Strasbourg, composée de Lyonnais, Suédois, Alsace et Salis Infanterie. Le pas rapide et léger de nos troupiers ne lui plut pas du tout. Lorsqu'en 1787 un régiment wurtembergeois, engagé par la Hollande pour le service colonial, traversa la France de Haguenau à Dunkerque, nos officiers reçurent royalement en chaque garnison les officiers wurtembergeois.

Le troupiers lui aussi était heureux. D'innombrables guinguettes aux enseignes galantes et prometteuses lui faisaient oublier les fatigues du métier ; près de la Porte Dauphine : « Le Canonnier français », « Le Tambour-Major de la Fère », « Le Paradis », « Le Vert Galant » ; près des Ponts Couverts, des enseignes plus prometteuses encore : « Le Grenadier français », « L'Amour de Bacchus », « Le Soldat Suisse » ; autour de Saint-Nicolas : « Les 3 Trompettes », etc... Les pimpants pioupious d'alors, frisés et poudrés comme des actrices, avec leurs joyeux noms de guerre, devenus maintenant des noms de famille chez leurs descendants au Canada, les « La Fleur », « Joli Cœur », « La Framboise » venaient y étancher leur soif sous de fraîches tonnelles et la chronique locale ne peut se rappeler un seul Strasbourgeois mort de soif dans sa bonne ville. Ils chantaient de vieilles chansons de route, si douces, si délicieusement françaises, que nous chantons encore : « Auprès de ma blonde », « Joli Tambour », où ils fêtaient la bonne bouteille, les cartes et les jolies grisettes. Beaucoup de régiments avaient un chant à eux, c'était au régiment de Champagne :

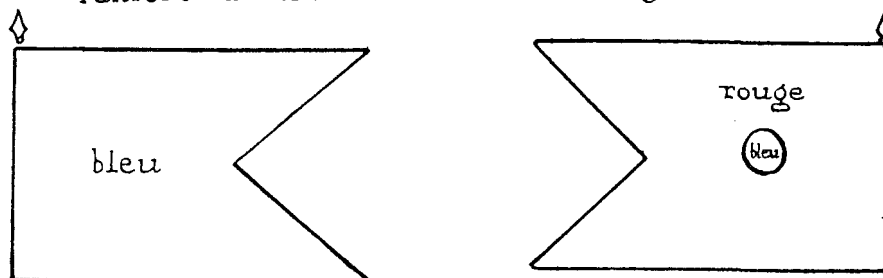
Drapeau d'Alsace N° 54



Drapeau de Vivarais N° 74



Fanions de Chartres Infanterie N° 93



Nous avons trouvé dans le Striedbeck deux petits drapeaux de Chartres-Infanterie, d'environ 1789, qui sont probablement des fanions de bataillon ou de compagnie, le bleu étant de bataillon, le rouge de compagnie, la couleur rouge désignant le bataillon et le cercle bleu la compagnie. Une ordonnance du 12 août 1788 avait institué 3 fanions par bataillon d'Infanterie.

Des Gris Vêtus chantons la gloire,
Chantons leurs vertus quand il faut boire.

Les Gardes françaises glorifiaient les charmes de leur accorte vivandière Fanchon, comme nos poilus chantaient la gloire de Madelon :

Fanchon, quoique bonne chrétienne
Fut baptisée avec du vin,
Un gars normand fut son parrain,
Une Bretonne sa marraine.
Elle aime à rire, elle aime à boire,
Elle aime à chanter comme nous.

Les musiques militaires faisaient la joie des belles dames les jours de concerts publics ; les musiciens du régiment de Hesse-Darmstadt jouaient à tous les banquets, bals, noces, etc., ou donnaient des leçons de musique aux enfants des bonnes familles, ce qui n'allait pas sans provoquer d'innombrables réclamations de la part des musiciens civils.

Depuis 1784, les soldats avaient 1 lit à 2 et non plus à 3. Par ordonnance du 17 mars 1788, le plus ancien bas officier de chaque régiment recevait 50 livres le jour de la Saint-Louis comme pension de vétérance et le plus ancien chevalier de Saint-Louis une pension de 200 livres. Les soldats mariés avaient droit à une chambre.

Chaque compagnie pouvait avoir 2 enfants de troupe, élevés chez les maîtres ouvriers, pour apprendre les métiers utiles à la troupe ou attachés à la musique comme apprentis ou surnuméraires. A 16 ans, ils contractaient un engagement.

Par ordonnance du 1-7-1788 devaient être organisées dans chaque régiment une école d'escrime et une école primaire pour apprendre aux soldats à lire, écrire et compter.

L'apothicaire wurtembergeois Martius parle avec admiration de la garnison de Strasbourg. Il vit rentrer des Indes en 1785 le régiment de La Mark. Derrière les tambours marchaient les fifres, tous étaient des Indous. Les soldats portaient encore le sabre au ceinturon comme avant 1776, plus d'un était barbu comme un sapeur, beaucoup ramenaient des singes ou des perroquets, haut perchés sur leur sac. Quel dommage qu'aucun peintre n'ait dessiné ce régiment ! A côté de cela des souvenirs plus macabres, comme le supplice de 2 pauvres diables qui avaient dérobé des ornements d'église. Les 2 condamnés, en chemise, avec un bonnet pointu sur la tête, durent s'agenouiller d'abord devant la Cathédrale, et là, un cierge en mains, demander pardon à Dieu et au Roi. Le cortège se dirigea ensuite vers la place d'Armes où 1.200 soldats faisaient la haie. On leur coupa la main droite, puis on les attacha par le cou et les bras à un poteau qui surmontait le bûcher et on les brûla. Ceci se passait en été 1785.

E. NUSSBAUM.

Sources consultées :

Touchemolin : Histoire du Rgt. d'Alsace.

Engel : Strasbourg, ville de garnison sous l'ancien régime.

Général Susane et Lieutenant-Colonel Belhomme : Histoire de l'infanterie.

Seyboth : Strasbourg historique, Etats militaires et archives du Bas-Rhin.

ALIUS ALIUM ERUDIT

Esterhazy-Hussards 1786. — Il ressort des conversations et de la correspondance échangée depuis la publication de mon Sous-Officier d'Esterhazy-Hussards (Planche N° 5 de 1934), que je n'ai pas assez insisté sur les détails de la Sabretache. J'y reviens donc en quelques mots.

Le Règlement du 27 avril 1767 donnait pour la première fois aux Hussards *un* sabretache orné « du chiffre du Roi, en drap des couleurs affectées à chaque Régiment, entouré de cordonnnet blanc ». Après une éclipse de trois années, 1776-1779 (1), ce modèle fut repris pour ne disparaître définitivement que dans le chaos révolutionnaire.

Les documents graphiques sur les Hussards de cette époque sont extrêmement rares et je n'en connais que deux, mais de la plus grande valeur. Le premier date de 1767 environ et représente des Hussards de Chamborant, le second donne quatre Régiments sur les six existant en 1789. Tous ont la même sabretache, dont on peut voir la représentation sur ma planche. Le dessin du galon d'encadrement diffère de celui du règlement et le chiffre du Roi *est brodé et non rapporté*.

Pour ma part, je ne peux croire, pour le monogramme Royal, à l'étrange combinaison réglementaire, œuvre d'un commis des Bureaux de la Guerre, qui n'avait sans doute jamais vu une sabretache. Les soldats lui préférèrent certainement la broderie plus élégante et moins compliquée. Elle resta de tradition jusqu'aux premières années de la Seconde Restauration.

Hoffmann donne aux sabretaches de certains de ses Hussards un monogramme qui n'est tout à fait ni celui du règlement, ni celui des documents dont je viens de parler. On peut y voir à son gré une simplification soit de l'ordonnance, soit de la broderie. Mais nous savons qu'Hoffmann, au fond de son officine, était beaucoup plus préoccupé des charmants visages de ses bonshommes et de leur multiplication à l'infini, que de l'exactitude de leur tenue. Il n'avait certainement pas le loisir de courir les garnisons éloignées de ses modèles, et se bornait souvent à traduire par le pinceau, et parfois très approximativement, les caprices des ordonnances, sans se soucier de savoir s'ils étaient appliqués.

On m'a aussi demandé si mon *gris argentin n'était* pas un peu trop bleu. Le Conseil de guerre de 1788 répondra à ma place : il avait décidé (en principe) la suppression de cette couleur comme se rapprochant trop du bleu céleste.

P. BENIGNI.

(1) Le Règlement de 1776 créait une sabretache en cuir, non recouverte de drap. On n'eut pas le temps de la généraliser dans les Régiments.

Les Carabiniers du 5^e Régiment de Marche de Cuirassiers 1870-1871. — L'intéressant article et la jolie planche de M. René Louis m'ont remis en mémoire des notes prises, il y a bien des années, d'après les souvenirs d'anciens Carabiniers, combattants de cette malheureuse guerre. Je les transcris ici avec l'espoir qu'elles compléteront les renseignements fournis par notre collègue.

A Ladou, les Carabiniers avaient en effet chargé dans les vignes, avec les autres escadrons du 5^e de Marche. Ils étaient revêtus du manteau rouge et eurent 15 blessés. Après Villersexel, cinquante d'entr'eux étaient entrés en Suisse. Les Musées de Berne, de Lausanne et de Fribourg, conservent des reliques de ce désastre : un casque et des cuirasses du régiment, ces dernières avec le soleil à l'aigle impériale.

Les brigadiers trompettes avaient, outre le galon de fonction en argent du parement, un galon de grade de maréchal-des-logis. Le cordon de trompette était tricolore. Le portemanteau garance à passepoil bleu céleste (le galon et la couronne avaient été supprimés). A cheval la tunique était retroussée. La couverture de cheval était en laine gris-blanc. La troupe avait, en outre, touché des gants en laine et des filets à fourrage.

La tunique des officiers était aussi retroussée. Les décorations s'agraffaient sur l'épaule gauche. Revolver Lefauchaux à la ceinture, lorgnette pour les officiers supérieurs.

L'équipage de petite tenue comportait un couvre-fontes et un tapis de selle carré indépendants l'un de l'autre. Ils devaient, réglementairement, être galonnés de la couleur du fond, sans aucun ornement. Dans la réalité, leurs ornements étaient les mêmes qu'en grande tenue, c'est-à-dire que la calotte était en agneau noir frisé à bordure dentelée. Mais les galons, suivant le grade, la couronne, l'X couronné et la dentelure étaient en poil de chèvre noir. Le reste ne changeait pas.

Les quartiers de la selle fauve, affleuraient le bas du tapis. Le portemanteau avait son galon et sa couronne en noir. (A la chute de l'Empire, aigles et couronnes avaient disparu). Pour les manœuvres, le tapis était porté seul avec fontes à calotte de cuir verni, en peau de panthère pour les officiers supérieurs.

M. René Louis a dessiné une schabraque en une seule partie, qui recouvrait la selle et qui fut supprimée en 1854. On l'avait remplacée par un *Couvre-fontes* et un *croupelin* dégageant entièrement la selle. Le croupelin était échancré et s'engageait seulement sous les quartiers de la selle. Quant au tapis de petite tenue, ou de tenue de manœuvres, il couvrait le cheval du garrot aux reins et la selle était placée dessus.

Nous ne pensons pas que le Colonel Brécourt ait porté un couvre-fontes en campagne. Nous croyons plutôt qu'il avait les fontes de petite tenue, avec, à l'avant, son manteau garance roulé. Une couverture de cheval devait même remplacer le tapis. Sous le portemanteau, des biscaies en cuir noir verni.

P. BENIGNI.

TRAIN D'ARTILLERIE DE LA GARDE IMPÉRIALE

1806-1815

(Suite de l'article paru dans le N° 2 de 1934, page 29)

MARCHÉS passés pour l'habillement, l'équipement et le harnachement du

Train d'artillerie de la Garde (1)

2 février 1808. — 25 habits-vestes, 25 vestes d'écurie, gilets, surculottes, porte-manteaux, pantalons d'écurie, bonnets de police, gilets gris.

8 avril 1809. — Shakos. Il sera fait en cuir noir couvert d'un drap de même couleur, avec un cordon en fil rouge, pompon et plumet rouges, plaque et agréments en cuivre, couvert d'une toile cirée avec un rabat tombant sur les épaules. Ceux des trompettes seront couverts de drap cramoisi, avec galons d'argent, cordon rouge et argent, pompon et plumet blancs.

Gibernes et porte-gibernes. Ils seront absolument semblables à ceux des canonniers à cheval de l'artillerie de la Garde.

Pantalons d'écurie. Ils seront confectionnés en drap gris de fer boutonnant sur les côtés.

Boutons. Ils seront demi-bombés et auront un aigle et deux canons en sautoir.

Schabraques. Il en sera confectionné pour les sous-officiers, brigadiers et trompettes semblables à celles de l'artillerie à cheval. Il sera décidé plus tard de quelle manière on couvrira les fontes de chaque selle.

Fontes. Il en sera placé une au côté gauche de chaque selle et bridée sur un chapelet.

Pistolets. Il en sera fourni pour chaque soldat.

11 avril 1809. — 600 paires de souliers en veau. Toile Laval bise ; toile blonde. Toile de Flandre écrue. Toile jaune de Mamers. Treillis d'Alençon. Chemise de troupe de 0 m. 96 de haut sur 0 m. 68 de large. Cravate noire de 72 c. carrés. La musette de 0 m. 50 de haut sur 0 m. 45 de large, en treillis bis avec courroies et boucle. Le sac en treillis bis de 1 m. 30 de haut sur 0 m. 65 de large.

Toile blondine pour doublure d'habits, vestes, gilets, redingotes et hongroises. Toile bise écrue pour doublures de Capotes, Vestes d'écurie, Pantalons d'écurie et poches des habits. Toile jaune de Mamers pour doublures de Pantalons garnis en veau. Treillis d'Alençon pour doublures de Schabraques et Porte-manteaux. Treillis bis pour confection de musettes et de sacs à avoine. Cravate de soie noire de 72 c. carrés.

Gros boutons étain argenté monté sur bois.

Gros boutons étain fondu à quatre trous.

Moyens et petits boutons étain fondu à quatre trous pour pantalons.

Boutons de guêtres.

Drap gris de fer pour l'habillement de petite tenue à 1.650 hommes des deux bataillons (à 14 francs le mètre.

(1) Communication de M. le Capitaine H. Boutmy, d'après un travail inachevé du lieutenant-colonel E. Titeux, déposé à la bibliothèque de la Société « La Sabretache ».

Drap bleu de roy pour revers, parements et retroussis, veste d'écurie de trompettes et bande de pantalon garnis pour les deux Bataillons (30 francs le mètre).

Drap bleu de ciel pour l'habillement complet des trompettes des deux Bataillons (25 francs le mètre).

Drap écarlate pour passepoils, grenades de l'habillement des deux Bataillons.

26 avril 1809. — 1.650 shakos. Chaque shako sera de cuir verni au-dessus de la forme. Il aura 7 pouces et 1/4 de hauteur et de 10 pouces de diamètre pour le haut. Il sera couvert d'un drap noir, bordé par le haut d'un galon de laine rouge de 15 lignes, avec un bourdalou de cuir de 10 lignes et boucle de cuivre au bas de la forme et coiffe de toile ; plaque, mentonnière et garniture de cuivre.

1.650 veaux noirs pour pantalons garnis.

2 juin 1809. — Eperons en fer bruni. Les adapter aux bottes ; 62 paires de bottes de sous-officiers ; 600 paires de souliers en veau uni garnis de clous aux semelles.

7 août 1809. — Buffleterie. Entre le Conseil d'Administration des bataillons du train d'artillerie de la Garde impériale autorisé par M. le Général de division Lariboisière, commandant l'artillerie de la Garde, et le sieur Waemar, chef sellier de l'artillerie de la Garde, il a été convenu ce qui suit :

1° Le sieur Waemar s'engage à fournir d'ici la fin de l'année aux bataillons du Train de la Garde, 62 gibernes et porte-gibernes de soldats (modèle de l'artillerie de la Garde).

2° Chaque giberne sera garnie d'une plaque en cuivre bruni et sera munie d'un porte-giberne large de 31 lignes et piqué à points de bottes et garni de boucles, coulants, agréments et de 4 boutons en cuivre bruni.

3° Celle des sous-officiers aura de plus les fonds en cuivre.

Prix de la giberne garnie (sous-officier), 18 francs.

Prix de la giberne complète de soldats, 13 francs 25.

25 août 1809. — 300 plaques pour baudriers. Chaque plaque sera en cuivre laitôn neuf et les pont et crochets seront adaptés avec de la soudure forte.

5 avril 1811. — 200 selles et 200 brides à la dragonne.

7 mai 1811. — 600 brides (mors).

27 mai 1811. — 368 mètres de drap gris de fer pour capotes, schabraques et porte-manteaux de sous-officiers.

Idem pour la confection du remplacement des Pantalons garnis, Vestes d'écurie, Capotes et Porte-manteaux des soldats du 2^e bataillon. 58 m. de drap bleu céleste pour les capotes, manteaux, porte-manteaux et schabraques de trompettes. *Idem* pour hongroises, gilets et habits des trompettes. 30 m. de drap cramoyse pour doublure et passepoil des habits de trompettes.

Serge blanche pour doublure des dolmans de trompettes.

Gros boutons en cuivre Hussard pour trompettes, moyens et petits boutons en cuivre massif pour pantalons de trompettes. Boutons moyens en étain pour habits de soldats. Boutons massifs en étain pour pantalons garnis.

25 ceintures de sabre à la hussarde, avec leur crochet en cuivre (pour les trompettes), modèle de l'artillerie de la Garde. 20 gibernes et porte-gibernes de soldats, garnis de leurs boucles, coulants et agréments et boutons en cuivre à raison de 13 francs.

26 selles équipées à la hussarde, garnies de leurs panneaux, poitrail, croupière, coussinet, étriers, étrivières, sangles et surfaix de charge, fontes et entours, conformes à celles de l'artillerie.

- 27 mai 1811. — 336 plaques en cuivre laiton recouvert d'un aigle du même métal.
4 paires de bottes d'adjudants sous-officiers, bordées d'un cordonnet avec un gland en argent (27 francs).
94 paires de bottes à la hussarde pour les sous-officiers, bordées d'un cordon de laine rouge et argent avec gland.
25 paires de bottes à la hussarde pour trompettes, bordées d'un semblable cordonnet et avec glands aussi.
1.784 paires de bottes à la hussarde, garnies de clous et bordées d'un cordonnet de laine rouge avec glands.
Eperons à la hussarde.
Brides et rênes à la dragonne, avec boucles en cuivre.
Bridons d'abreuvoir, en cuir de Hongrie, garnis de leurs mors.
Cordes à fourrages, en chanvre, longues de 20 pieds.
336 veaux noirs, taillés et prêts à être cousus sur le pantalon garni, 7 fr. 35.
426 shakos. cuir verni au-dessus de la forme. Couverts d'un drap noir jusqu'au-dessus du cuir du fond. Plaque à l'aigle. Mentonnière garniture en cuivre (pour les soldats). Coiffe en toile.
- 27 mai 1811. — Galon d'argent de 15 lignes pour shakos de sous-officiers.
Galon d'or de 10 lignes pour garnitures des habits de trompettes. Tresse en argent.
Cordon fort en laine et or pour hongroises, gilets, dolmans et pelisses de trompettes.
Galon de laine rouge de 10 lignes. *Idem* de 15 lignes ; *idem* de 24 lignes. Tresse en laine rouge pour hongroises et gilets.
Soutache en laine rouge pour gilets de soldats.
Ganse ronde de bonnets de police.
10 garnitures de grenades or pour habits de trompettes.
26 garnitures de grenades en argent sur rouge pour habits de sous-officiers.
356 garnitures de grenades en laine rouge sur gris de fer pour bonnets de police.
369 glands de bonnets de police en laine rouge.
25 olives laine et or pour les pelisses de trompettes.
25 paires de grenades de schabraques en laine rouge de trompettes.
29 paires d'aigles brodés en laine rouge pour schabraques de sous-officiers.
2 épaulettes et aiguillettes d'adjutant sous-officier.
1.153 paires d'épaulettes.
25 dragonnes de trompettes, 16 aiguillettes de trompettes, un pouce en or et deux pouces en laine cramoisie, avec trèfles et ferrets.
2 cordons de shakos d'adjudants.
4 cordons de shakos de sous-officiers.
25 cordons de colbacks.
29 juillet 1811. — 350 cordons en laine.
300 plumets rouges (écarlate), hauteur 11 pouces 1/2, garnis de leurs étuis en toile cirée.
- 1^{er} semestre 1811. — 1^{er} régiment du train d'Artillerie de la Garde.
Galons de laine blanche de 10 lignes et de 24 lignes.
Tresses rouges et argent, tresse argent, ganse carrée argent, ganse ronde de bonnet. Hongroises gansées de sous-officiers, de trompettes, de soldats. Gilets tressés, unis. Redingotes de sous-officiers. Habits, vestes.
- Marché 1812. — Passementerie. 46 m. de galon d'or à bâtons, de 10 lignes, pour habits de trompettes.
124 mètres de tresse de laine et or pour hongroises et gilets de trompettes .
160 mètres de soutache laine et or pour gilets de trompettes.

1.000 mètres de galon en laine rouge, de 10 lignes pour porte-manteaux et distinctions de grades.

1.294 mètres de galon de laine rouge, de 15 lignes, pour bonnets de police.

518 mètres de galon de laine rouge, de 24 lignes, pour schabraques, housses et chaperons.

16 paires de grenades en argent pour habits de trompettes.

75 garnitures de grenades en argent pour habits de sous-officiers.

923 grenades de bonnets de police.

1.212 glands de bonnet de police.

564 paires d'épaulettes en laine rouge.

189 paires de trèfles en laine rouge.

26 dragonnes de trompettes (nouveau modèle) en buffle et le gland moitié en laine et or, comme celui de l'artillerie à cheval.

31 aiguillettes de sous-officiers, un tiers en argent et deux tiers en laine rouge.

12 aiguillettes de trompettes, un tiers en or et deux tiers en laine rouge.

26 cordons de trompettes, semblables à ceux de l'artillerie à cheval.

26 sabretaches de trompettes, 26 ceinturons de trompettes.

Gibernes et porte-gibernes de soldats garnis de leurs boucles, coulants et agréments et boutons en cuivre. Baudriers de 31 lignes de large, piqués et garnis de leur goujon, en forme de ceinturon d'épée et propre à y placer la bayonnette, avec anneaux, agrafes et boutons en cuivre bruni. Ceinturons à la hussarde avec leur crochet en cuivre, modèle de l'artillerie de la Garde. 60 fouets de poste avec leur manche garni d'une virole en cuivre. 4 paires de bottes de trompettes à la hussarde, bordées d'un cordonnet en laine cramoisie et or avec glands.

24 paires de bottes, aussi à la hussarde, pour élèves trompettes, bordées d'un cordonnet en laine rouge avec glands.

957 montures d'éperons à la cavalière.

957 paires de bottes à la Russe pour les conscrits.

Souliers. Gros boutons hussards en cuivre pour habits de trompettes. Moyens boutons hussards en cuivre pour gilets de trompettes. Petits boutons hussards en cuivre pour gilets tressés de trompettes.

Boutons massifs en cuivre pour pantalons de trompettes.

Boutons moyens en étain pour habits-vestes.

164 garnitures de shakos en cuivre, composées d'un aigle couronné tenant deux canons, de trois couronnes, dont une à crochet, et jugulaires.

24 trompettes en cuivre.

108 m. de drap bleu de roi.

116 m. de drap gris de fer.

5.686 m. de drap gris de fer, 109 m. drap bleu de ciel, 14 m. drap *idem.*, 30 m. drap cramoisi
163 shakos de soldats, le dessus en cuir verni, hauteur 7 pouces 1/4, 10 pouces de diamètre par le haut, couverts d'un drap noir jusqu'au près du cuir du fond, bordés par le haut d'un galon en laine rouge de 15 lignes de large et par le bas d'un bourdalou en cuir noir de 10 lignes de large, garnis d'une coiffe en toile et d'une visière en cuir bouilli, bordée en cuivre.

163 coiffes de shakos en toile cirée fine.

193 plumets rouges, hauts de 11 pouces 1/2, garnis de leurs étuis en toile cirée.

Drap gris de fer pour l'habillement des deux bataillons. Toile blonde pour doublure d'effets.

120 cravates noires en taffetas de Lyon pour les conscrits. Treillis pour doublures de schabraques.

1.667 hongroises en peau de mouton pour les sous-officiers et soldats.

28 pantalons en peau de daim.

Marmites et gamelles en fer blanc. Eperons à la cavalière.

Musettes en treillis avec une corde.

19 janvier 1813. — Marché où il est dit que les shakos seront couverts en drap gris de fer, la visière bordée en métal blanc pour les sous-officiers et en cuivre pour les soldats. Les shakos seront tous avec des cocardes placées en avant.

Gros boutons hussards en cuivre pour habits de trompettes.

Boutons moyens *idem.* pour gilets de trompettes.

Petits *idem.* pour gilets tressés de trompettes.

Boutons massifs en cuivre pour pantalons de trompettes.

Boutons en étain pour la troupe.

Garnitures de shakos en cuivre composées d'un aigle couronné tenant deux canons, de trois couronnes, dont une à crochet et de deux jugulaires.

480 paires d'épaulettes en laine rouge, 300 paires de trèfles aussi en laine rouge.

Cravates noires en taffetas de Lyon. 500 paires de gants en peau de daim.

Mors de porteur à la drogonne. Mors de sous-verge.

25 trompettes en cuivre avec leur embouchure et cordons de laine moitié jaune et moitié cramoisie.

10 mars 1813. — 1^{er} régiment du train d'artillerie.

1.050 plumets en plumes de coq rouges.

Coiffes de shakos à couvre-nuques en bonne toile.

Plaques de baudriers en cuivre laiton, ornées d'un aigle en même métal.

Galon rouge de 15 lignes et de 10 lignes à bâton.

Grenades en argent pour habits de sous-officiers.

Grenades de bonnets de police brodées en laine rouge.

730 épaulettes (ou paires ?) rouges de soldats.

Colbacks de trompettes et cordons de trompettes aussi du modèle de l'artillerie. Drap gris beige, capotes des conscrits à recevoir.

250 mètres de drap gris de fer (2^e qualité) pour habits-vestes, capotes, redingotes de sous-officiers, et housses et chaperons.

Dragonnes en buffle.

12 paires de bottes de trompettes, à la hussarde, garnitures et cordonnets en laine moitié cramoisie et moitié or.

26 paires de bottes d'élèves-trompettes, à la hussarde, garnies seulement d'un cordon rouge.

Selles et brides à la hussarde.

Galon d'or à bâtons de 10 lignes pour galons d'habits de trompettes.

Soutache laine et or pour gilets de trompettes.

Galon en laine rouge de 10 lignes pour les porte-manteaux, *idem.* de 24 lignes pour les schabraques, housses et chaperons des deux bataillons. Ganse ronde en laine rouge pour les bonnets de police. Grenades en or pour l'habit des trompettes.

Idem. en laine rouge sur gris pour les soldats.

Trèfles et aiguillettes de sous-officiers, 1/3 en argent, 2/3 en laine cramoisie. Cordons de trompettes de petit uniforme, 1/3 de fil blanc, 2/3 en laine bleu ciel. Cordons de shakos de sous-officiers, 1/3 en argent, 2/3 en laine rouge. Cordons *idem.* en laine rouge.

Guêtres noires avec boutons en métal blanc.

Gibernes de sous-officiers garnies d'un aigle en cuivre bruni ; *idem.* de soldats avec porte-gibernes piqués en points de bottes, garnis de leurs boucleaux, coulants et agréments, boutons et aigle en cuivre ; les sous-officiers ont les fonds de la giberne en cuivre.

142 baudriers piqués, de 31 lignes de large, garnis de leur goujon en forme de ceinturon d'épée et propre à y placer la baïonnette avec anneaux, agrafes et boutons en cuivre.

370 fouets de poste avec leur manche garni d'une virole en cuivre.

Dragonnes en buffle. Bridon d'abreuvoir.

14 avril 1813. — 2^e régiment du train d'artillerie.

2.000 shakos. Le corps du shako en feutre de laine de qualité et fermé en haut d'une calotte en cuir de vache cirée à l'encaustique et bordé d'un cuir noir de vache, de 18 lignes, garni d'une visière en cuir ordinaire ciré. Au bas un bourdalou en cuir ordinaire de vache avec sa boucle en cuivre, la coiffe en basane dentelée, sans être garnie en toile, une paire de jugulaires de quinze écailles avec bouton à étoile, le tout en cuivre jaune. Une plaque aussi en cuivre jaune, suivant les modèles et enfin une cocarde en cuir verni à bord blanc suivant le modèle.

2.200 houpettes.

1.730 paires de bottes, tiges d'une seule pièce, dites américaines, et garnies d'éperons à la hussarde attachés au talon.

Drap beige, tricot gris de fer.

Galon d'argent de sous-officier. Galons de laine blanc pour trompette.

1.000 culottes de peau de mouton.

1.700 baudriers-ceinturons.

Gros boutons blancs et fondus, aigle et canons, demi-bombés.

Petits boutons *idem*. Boutons d'os.

18 avril 1813. — 25 trompettes en cuivre, garnies de leurs cordons en laine moitié cramoisie et jaune, à raison de 39 frs le tout ensemble.

14 mai 1813. — 2^e régiment du train de la Garde.

2.800 paires de souliers. 2.700 paires de bottes, tiges d'une seule pièce (dites américaines). 100 paires de guêtres en estamette noire avec boutons en cuir.

27 mai 1813. — Train d'artillerie, 1^{er} Régiment.

Habillement. — Habit-veste. Drap gris de fer 1 m. 28. Drap bleu impérial 0 m. 62 ; toile bleue 1 m. 58 ; toile bise 0 m. 58 ; drap écarlate 0 m. 01 1/3 ; 8 gros boutons étain ; 22 moyens boutons étain. Façon 3 frs. Prix 48 frs 83.

Veste d'écurie. Drap gris de fer 1 m. 20 ; drap bleu 0 m. 10 ; toile de Flandre. Façon 2 frs 25. Prix 27 frs 64.

Pantalon de cheval garni en drap. Drap gris de fer 1 m. 78. Toile de Flandre. Façon 2 frs 25. Prix 27 frs 64.

Capote-manteau drap gris de fer 4 m. Toile de Flandre. 12 gros boutons d'étain, 7 moyens boutons étain. Façon 2 frs. Prix 61 frs 24.

Bonnet de police. Drap gris de fer 0 m. 35 ; galon rouge de 15 lignes. Ganse ronde de laine rouge 2 m. 38. Toile blonde, 1 grenade brodée, 1 gland en laine rouge. Façon 0 fr. 50. Prix 7 frs 78.

Hongroise de peau 15 frs ; paire d'épaulettes 5 frs ; plumet et étui 3 frs 65. *Shako* 11 frs 25 ; plaque et jugulaires 4 frs 70, coiffe 2 frs 50, cordon de shako 2 frs 70.

Grand équipement. — Porte-manteau. Drap gris de fer 0 m. 90. Toile de Flandre 1 m. 40 ; galon rouge de 10 lignes 1 m. 19. Façon et fourniture de boucle 3 frs. Prix 19 frs 03.

Baudrier piqué, 8 frs 50. Plaque de baudrier en cuivre, 2 frs 70.

Giberne et *Porte-giberne* 13 frs. *Bottes* dites à la prussienne et monture d'éperons, 30 frs. *Eperons* 2 frs 25. *Dragonne*, 1 frs 10. Paire de gants en daim 3 frs 75.

La Fère, le 27 mai 1813. Signé par les Membres et du Conseil d'administration.

Prix total 394 frs 43.

Le décret d'organisation du 8 avril 1815 prescrivait au train d'artillerie de la Garde de conserver l'uniforme ordonné le 1^{er} avril 1814 et qu'il porterait l'aiguillette.

2^e trimestre 1815. *Harnachement.*

431 attelages complets, 2 harnais de derrière, 36 selles d'attelage, 132 selles de sous-officiers, garnies de mors, filets, fontes, housses ; 148 licols et longes en cuir noir. 9 harnais de devant, 49 brides de porteurs avec mors, 43 brides de sous-verges. Bridons avec mors et rênes. Filets avec mors. 10 croupières de sous-verges. Couvertures fermées de pattes et des 3 attaches. 28 paires de traits avec fourreaux.

Louis FALLOU.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Le défilé historique de Sélestat. — Tous les journaux ont relaté les magnifiques fêtes qui se sont déroulées à Sélestat, les 29 et 30 octobre, pour célébrer le tri-centenaire de l'entrée des troupes françaises dans la ville. Toutes les autorités locales, une trentaine de Généraux assistaient à ces réjouissances où le Passepoil était représenté par son Président et un grand nombre de ses membres alsaciens. Une superbe affiche, œuvre de M. P. Benigni, ornaît depuis une quinzaine les murs des principales villes d'Alsace ; reproduite sur la brochure programme des fêtes et sur les menus du banquet, elle représentait un raccourci du cortège militaire qui fut le clou de la fête. Grâce à l'amabilité du Comité nous sommes en mesure de donner ci-contre à nos lecteurs la reproduction de cette affiche.

Le grand animateur de la fête fut M. Paul Bastier, l'érudite Sous-Préfet de Sélestat. Quant à la mise sur pied du cortège qui reconstituait des éléments des principaux corps de troupe ayant tenu garnison à Sélestat au cours de ces trois siècles (et qui comprenait plus de 250 hommes avec des chevaux et des canons) elle est due pour la plus grande part à notre collègue M. Alexandre Dorlan, l'érudite historien de Sélestat, Président du Comité du cortège. Il fut aidé par de nombreuses bonnes volontés locales, et par l'autorité militaire qui prêta son concours sous forme d'une partie du personnel nécessaire. Les Officiers



du Bataillon du 170^e d'Infanterie en garnison à Sélestat, firent de leur côté tous leurs efforts pour donner à ces figurants une allure en harmonie avec les différentes troupes représentées.

M. Dorlan nous a promis de donner prochainement un article au Passepoil sur un des corps reconstitués et nous espérons pouvoir y joindre quelques photographies. En attendant, nous croyons être agréable à nos collègues en leur donnant la liste des corps figurant dans ce cortège. La partie qui fut la plus admirée fut les 3 drapeaux reconstitués avec le plus grand soin par des dames de la ville, et peints en partie par M. Dorlan lui-même.

Enfin, ce qu'il faut noter et proclamer très haut, c'est l'enthousiasme patriotique qui n'a cessé de faire vibrer tous les spectateurs pendant les deux journées. Tout le monde s'accordait à dire que l'on n'avait rien vu de pareil depuis l'armistice.

- 1^{er} groupe 1634 : Le Maréchal de Chatillon et une escorte du régiment de Cavalerie Mestre-de-Camp Général.
- 2^e groupe 1634 : Corps de musique d'Infanterie.
- 3^e groupe 1634 : Enseignes des régiments de Grancey et Chatillon, piquiers et mousquetaires.
- 4^e groupe 1675 : Enseigne et fusiliers du régiment de Rambures.
- 5^e groupe 1720 : Cornette et cavaliers des Dragons d'Orléans.
- 6^e groupe 1749 : Enseigne et fusiliers du régiment de Monin, Suisse.
- 7^e groupe 1782 : Tête de colonne (Musiciens nègres), Colonel, Enseigne et fusiliers du régiment Colonel-Général Infanterie.
- 8^e groupe 1789 : Enseigne et fusiliers du régiment de La Marck.
- 9^e groupe 1796 : Guidon et peloton du 8^e régiment de Hussards.
- 10^e groupe 1792 : Chasseurs du Mail, 1^{er} Bataillon de Paris avec drapeau des Fédérés, du quartier des Petits-Pères.
- 11^e groupe 1794 : Drapeau et fusiliers de la 30^e demi-brigade.
- 12^e groupe 1814 : Gardes Nationaux de la cohorte urbaine de Sélestat avec canon de campagne attelé de chevaux de réquisitions.
- 13^e groupe 1826 : Trompette, Etendard et peloton du 7^e régiment de cuirassiers.
- 14^e groupe 1848 : Chasseurs de Vincennes et chasseurs d'Orléans.
- 15^e groupe 1867 : Sapeurs, tambour-major, clique, Colonel, Drapeau, Cantinière et voltigeurs du 69^e régiment d'Infanterie.
- 16^e groupe 1870 : Un peloton du 2^e Lanciers.

A la suite un défilé de l'armée moderne passée à Sélestat depuis l'armistice : La musique du 158^e Régiment d'Infanterie, un détachement du 4^e Zouaves, un du 170^e R. I., la fanfare du 4^e Régiment d'Artillerie avec Colonel, étendard et une batterie.

E.-L. B.

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le N° 2 de 1934, page 33)

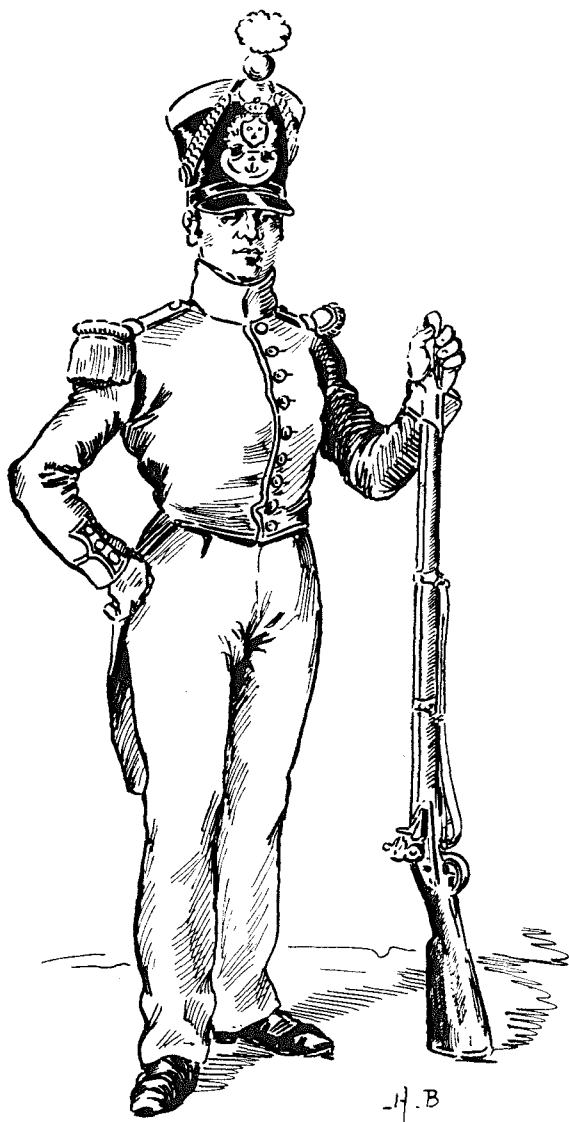


Fig. 23. — Sous-Lieutenant d'Infanterie
attaché aux Equipages de la Flotte
1827-1830 (d'après Valmont)

Habit bleu foncé ; collet, retroussis, passepoils des devants et du bas de l'habit écarlates ; parement et sa patte bleu foncé liserés d'écarlate ; boutons dorés. Epaulettes d'or avec une raie en soie ponceau sur le corps ; brides d'épaulettes en or. — Pantalon en toile blanche. — Schako noir ; plaque et jugulaire dorées ; galon en or au pourtour supérieur ; cocarde argentée ; pompon blanc.

Musicien. — Schako de fusilier, avec pompon blanc à flamme. Habit de fusilier, avec un galon d'or au collet et un écusson triangulaire en or à la taille ; contre-épaulettes de fusilier. Pantalons comme la troupe. Probablement une épée comme armement. Le corps n'eut peut-être pas de sapeurs, du moins l'ordonnance de création ne les mentionne pas.

Les officiers d'infanterie attachés aux équipages de ligne conservèrent la tenue de l'ancienne Infanterie de marine, sauf que le bouton et la plaque du schako ne portent plus de numéro, mais seulement la légende « Equipage de ligne ».

Valmont nous a laissé un croquis, reproduit en noir par M. Boisselier, et représentant l'un de ces officiers entre 1827 et 1830 ; il tient un fusil de troupe, qui ne constitue pas son armement normal, mais qui lui sert à démontrer, devant sa classe d'instruction, le maniement de cette arme (Fig. 23).

Sur un autre croquis, Valmont a représenté la tenue de 1830 à 1838. L'habit est le même, avec ancras or aux retroussis ; pantalons bleu foncé, à passepoil écarlate, de la tenue d'hiver. Schako comme à l'époque précédente, mais la plaque figurant un coq sur un fond de rayons au-dessus d'un soubassement demi-circulaire ; pompon à flamme tricolore. Epée sans dragonne.

CHAPITRE IV

Les Régiments de la Marine (1831-1838).
L'Infanterie de Marine de 1838 à 1854

HISTORIQUE.

Les tentatives faites de 1822 à 1831 pour faire assurer le service des colonies par des régiments empruntés à l'armée de terre, avaient donné d'assez fâcheux résultats. La Marine, désireuse de simplifier ce service et de l'effectuer par ses propres moyens, fit admettre, en 1831, le principe de la création de deux régiments d'Infanterie dépendant exclusivement du Ministre de la Marine et se recrutant par leurs propres moyens.

Une ordonnance royale du 14 mai 1831 prescrivait la formation de 2 régiments dénommés « 1^{er} et 2^e régiments de la Marine ». Ces 2 régiments, à 3 bataillons de 8 compagnies (dont 1 de grenadiers et 1 de voltigeurs) étaient organisés sur le modèle de l'infanterie de l'armée de terre. Ils avaient un dépôt commun à Landerneau, composé de 6 compagnies de fusiliers.

Aux termes de l'ordonnance, les 2 régiments étaient simplement « destinés à pourvoir au service ordinaire des garnisons des colonies françaises ». Il pouvait être ajouté, en sus des cadres, un certain nombre d'officiers pour occuper les emplois de l'état-major aux colonies, et « pour être affectés à l'instruction des troupes de toutes armes de la Marine » (officiers de l'ex-Infanterie de Marine maintenus après le licenciement de 1827).

Les 2 régiments furent constitués au moyen des éléments, officiers et troupes, des 45^e et 51^e de ligne et du 16^e léger, alors en service aux colonies et désireux d'être maintenus au service colonial ; quelques-uns des officiers de l'ex-Infanterie de Marine attachés aux équipages de la flotte furent versés dans le nouveau corps, ainsi qu'un certain nombre d'officiers de l'armée de terre déjà pourvus d'emplois dans l'état-major des colonies ; les officiers, également détachés de l'armée de terre et affectés à l'encadrement du bataillon des cipayes de l'Inde, purent également concourir à la formation du corps. Enfin pour le compléter, on fit appel à des officiers et hommes de troupe volontaires provenant de l'armée de terre.

Une fois constitués, les régiments devaient se recruter par engagements volontaires et par prélèvements sur le contingent annuel.

Les deux régiments et le dépôt s'organisèrent assez péniblement au cours des premières années de la Monarchie de juillet. Le 20 novembre 1838, une nouvelle ordonnance royale réorganisait l'arme sur les bases ci-après :

Il était créé un 3^e régiment. Les 3 régiments prenaient la dénomination de « Régiments d'Infanterie de Marine ». Le dépôt de Landerneau était supprimé, le 3^e régiment devant avoir la majeure partie de ses effectifs en France. Chaque régiment était porté à 30 compagnies, dont 8 d'élite, et l'effectif total du corps devait être de 10.973 hommes. L'Infanterie de Marine serait dorénavant chargée du service de garnison des ports militaires du royaume et de celui des colonies ; elle pouvait être en outre appelée à fournir à bord des vaisseaux, des détachements chargés du service de la mousqueterie, susceptibles d'être employés comme corps de débarquement et d'aider aux manœuvres du bord (1). A la suite des 3 régiments était ajouté un nombre variable d'officiers pour le service de l'état-major général et de l'état-major des places aux colonies. Enfin à la suite du 3^e régiment figuraient les cadres de 2 compagnies de cipayes et de 2 compagnies de soldats noirs (Cayenne et le Sénégal). Les derniers officiers de l'ancienne infanterie de marine attachés aux équipages de la flotte étaient supprimés comme corps spécial et versés dans le nouveau corps.

Le 14 août 1840, une ordonnance royale portait l'Infanterie de marine à l'effectif de 15.809 hommes, en raison des besoins supplémentaires des garnisons des colonies ; le 1^{er} et le 2^e régiments étaient portés à 42 compagnies chacun, le 3^e à 43. Cette répartition était légèrement modifiée le 7 novembre 1843 : le 1^{er} régiment eut 46 compagnies dont 7 de grenadiers et 7 de voltigeurs ; le 2^e, 38 compagnies, dont 6 de grenadiers et 6 de voltigeurs ; le 3^e, 46 compagnies, dont 6 de grenadiers et 6 de voltigeurs et en plus les cadres des cipayes et soldats noirs.

En dehors de quelques modifications d'effectifs, cette organisation varia peu jusqu'en 1854. Toutefois, le 28 août 1852, une décision ministérielle supprimait les compagnies d'élite alors existantes ; il était créé à leur place des sous-officiers, caporaux et soldats de 1^{re} classe répartis dans les compagnies ; tout le corps prenait les épaulettes des voltigeurs et adoptait les manœuvres des chasseurs à pied. Les tambours, officiellement supprimés en 1854 seulement, disparurent dès 1852, et furent remplacés par des clairons, avec un sergent-clairon par régiment (2).

(1) L'Infanterie de marine assurait donc désormais à la fois le service de l'ancienne Infanterie de marine de 1822 et celui des corps chargés à la même époque de la garde des colonies. De 1831 à 1838, ce sont des régiments de l'armée de terre qui ont assuré la garnison des ports, et, en cas de besoin, la garnison des vaisseaux. C'est ainsi que lorsque le vice-amiral Roussin fut chargé, en 1831, de forcer l'entrée du Tage avec une flotte française, il embarqua à Toulon un bataillon du 17^e de ligne destiné à servir de corps de débarquement. Un tableau d'Horace Vernet, à Versailles, représente le vaisseau-amiral forçant le passage du fleuve ; il est d'ailleurs très intéressant au point de vue des uniformes de la Marine à cette date. L'amiral figure au premier plan, vêtu d'un habit bleu uni avec épaulettes de son grade et d'un pantalon blanc, coiffé d'un immense chapeau haut de forme. Au second plan, la compagnie de grenadiers du 17^e figure l'arme au bras, prête à intervenir. Les grenadiers portent le schako cylindrique recouvert d'une coiffe noire, avec pompon à flamme écarlate ; l'habit bleu d'infanterie à distinction garance et épaulettes rouges, le pantalon garance, le sac avec étui de veste et les buffletteries croisées blanches.

C'est, je crois, la dernière fois qu'un corps de l'armée de terre a été ainsi embarqué sur les vaisseaux. La similitude d'uniforme m'avait fait d'abord penser à un détachement d'un des régiments de marine, mais en 1831 ces corps sont en train de se constituer, et c'est bien le 17^e de ligne que l'artiste a voulu figurer.

(2) L'infanterie de marine devait recevoir, à partir de cette époque, la carabine à tige des chasseurs à pied, mais ce changement d'armement ne se fit que peu à peu. Il semble que l'on ait commencé par en

Au début de la campagne de Crimée (avril 1854), l'Infanterie de marine eut à fournir un régiment de marche à 2 bataillons de 8 compagnies, prélevé sur les 3 régiments, et qui fut affecté au 3^e corps (Prince Napoléon).

Enfin un décret d'août 1854 réorganisait complètement l'Infanterie de marine, dont les augmentations ultérieures allaient, jusqu'en 1914, se faire dans le cadre général de l'organisation de 1854. Nous examinerons dans le chapitre suivant cette nouvelle période de l'existence du corps.

ORGANISATION ET REPARTITION.

Au début de l'organisation, dans les derniers mois de 1831, la répartition des Régiments de la marine est la suivante :

Il y a un seul Colonel pour l'ensemble du corps, lequel ne compte pas dans un régiment, mais est Commandant militaire à la Guadeloupe.

Le 1^{er} Régiment a 2 bataillons et demi à la Martinique, avec 1 Lieutenant-Colonel Commandant, 3 chefs de bataillon et 1 major ; il a à la Guyane un demi-bataillon, avec un Chef de bataillon.

Le 2^e Régiment a 2 bataillons et demi à la Guadeloupe, avec 1 Lieutenant-Colonel Commandant, 3 chefs de bataillon, 1 major ; un demi-bataillon, commandé par un Chef de bataillon, est à Bourbon, et un détachement au Sénégal avec un Capitaine.

Le dépôt de Landerneau a un Lieutenant-Colonel et un major.

Une dizaine d'officiers, dont le Colonel et 3 Chefs de bataillon, sont Commandants militaires, Commandants ou Adjudants de place ou Attachés à l'état-major des Colonies.

La composition de chaque régiment est analogue à celle des corps d'infanterie de l'armée de terre à la même époque.

Les ordonnances de 1838 et 1840 modifient du tout au tout cette organisation. Elles donnent la répartition suivante :

	1838		1840
1 ^{er} Régiment :	15 C ^{ies} en France, 15 à la Guadeloupe.	21 C ^{ies} en France, 21 à la Guadeloupe.	
2 ^e Régiment :	15 C ^{ies} en France, 15 à la Martinique.	21 C ^{ies} en France, 21 à la Martinique.	
3 ^e Régiment :	15 C ^{ies} en France, 3 au Sénégal.	23 C ^{ies} en France, 5 au Sénégal.	
	6 à Cayenne, 6 à Bourbon.	6 à Cayenne, 12 à Bourbon.	

(A suivre).

Henry BOISSELIER et Capitaine DARBOU.

armer une compagnie d'élite par bataillon, dénommée compagnie de carabiniers, le restant de la troupe conservant provisoirement le fusil. Nous n'avons trouvé, aucune circulaire officielle prescrivant d'organiser ces C^{ies} d'élite, ni rien non plus relatif à leur suppression. On donne généralement la date de mars 1855 pour leur licenciement. Cependant, l'ordre de bataille des troupes employées au Sénégal, en 1859, accuse l'existence d'une compagnie de carabiniers de la marine, ce qui confirme la réalité de l'existence de ces formations. Il est probable que ces C^{ies}, formées en petit nombre, durent disparaître à mesure de la distribution à tout le corps des carabines de chasseurs à pied.

LES TROMPETTES DE LA GARDE RÉPUBLICAINE A CHEVAL DE PARIS (1933)

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 14, 15 ET 16)

Les trompettes de la Garde Républicaine : la première fanfare de France, ornement obligé de toutes les cérémonies parisiennes de quelque importance, dont les notes éclatantes précèdent tout défilé de cavalerie et dont la tenue brillante reste dans la mémoire de tous les étrangers qui traversent Paris. Tout le monde les connaît ; tout le monde les acclame, mais bien peu seraient en état de décrire le détail de leurs uniformes. Nous avons entendu à ce sujet, énoncer des énormités (1), et c'est pour parer à cette ignorance que nous nous sommes décidé à donner ces quelques pages de descriptions précises et de photographies irréfutables. C'est grâce à l'amabilité du Chef d'Escadron Schille, Commandant le 1^{er} demi-régiment de la Garde à cheval et Directeur de la *Revue de la Gendarmerie*, et de l'Adjudant-Chef Trompette-Major Prodhomme que nous avons pu réunir ces documents et les contrôler dans tous leurs détails. Nous leur en adressons ici nos très vifs remerciements.

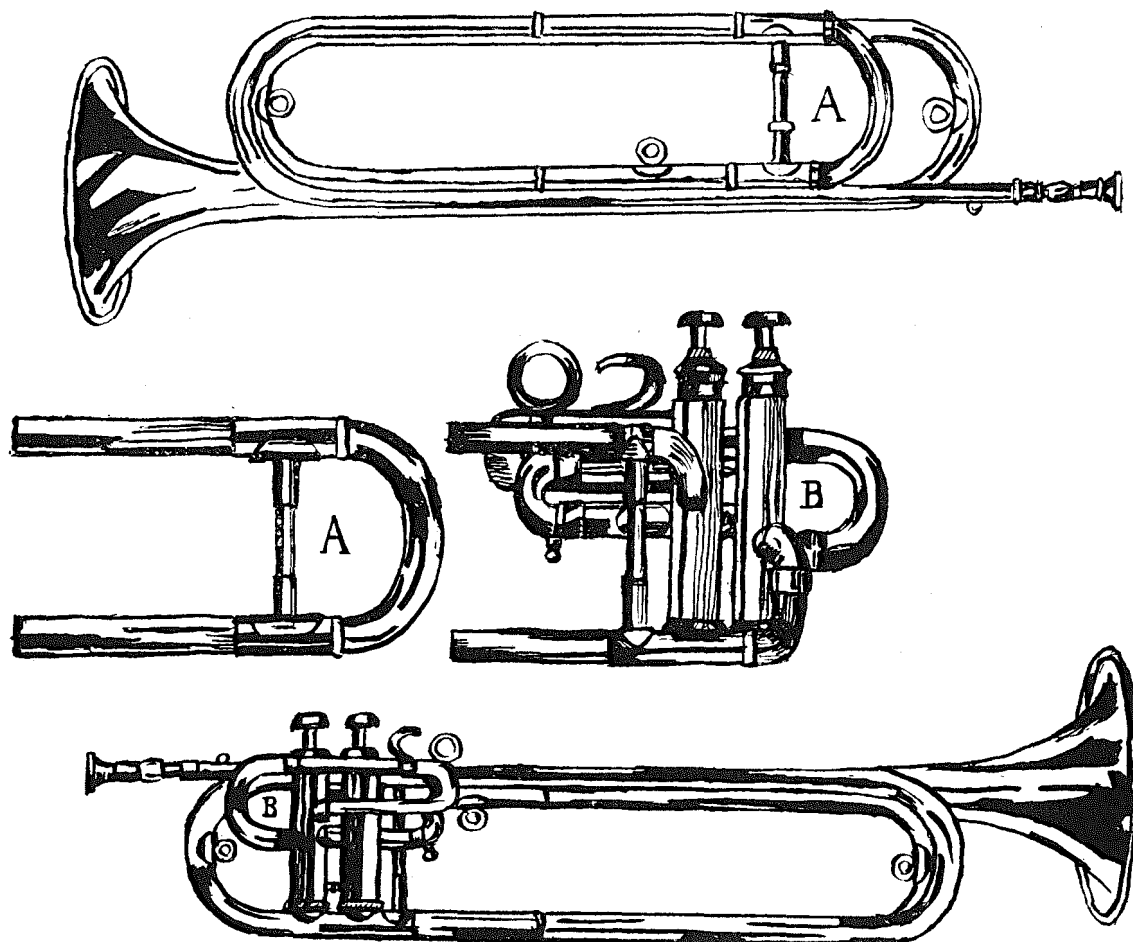
COMPOSITION. — La fanfare de la Garde Républicaine comprend 2 trompettes par Peloton (1 titulaire et 1 élève) ce qui donne pour le 4 Escadrons de la Garde 32 trompettes plus 4 élèves auxiliaires par Escadron, plus un Adjudant ou Adjudant-Chef Trompette-Major et un Maréchal-des-Logis Chef Sous-Chef-Trompette qui comptent au petit Etat-Major.

La répartition en instruments est la suivante : trompettes ordinaires 18, trompettes alto 2, trompettes cors 4, trompettes basses 6, trompettes contre-basses 2. Dans la plupart des sorties et défilés 2 de ces trompettes prennent l'un le tambour et l'autre les cymbales.

INSTRUMENTS. — La trompette de la Garde est celle du modèle général de l'Armée (planche hors texte N° 7). Dans la fanfare une moitié se transforme en trompettes à pistons par le simple remplacement de la coulisse d'accord A par le système à deux pistons B (voir figure N° 1).

Les trompettes alto et basse de modèle plus grand peuvent également se transformer. Le cor est le cor de chasse en mi bémol du modèle des chasseurs à pied. La trompette contre-basse ou hélicon, instrument d'origine étrangère (qu'on appelle bombardon en Suisse) est une contre-basse rendue plus portative par sa forme circulaire qui permet de la porter autour du corps (voir planche hors texte N° 15).

(1) L'ignorance du public est déconcertante à cet égard. J'ai entendu personnellement un officier de l'armée active soutenir que la Garde Républicaine portait la cuirasse, et un fonctionnaire ayant habité longtemps Paris déclarer que les trompettes de la Garde se reconnaissaient à leur crinière blanche.



(Dessin de Charles CONRAD).

Fig. 1. — A. Trompette du modèle général
B. Trompette transformée en trompette à piston

Le tambour est une caisse claire en cuivre cerclée de cuivre montée sur un trépied dont le dessous est une lame de métal parallèle au dessous de l'instrument et qui vient se placer dans une douille fixée elle-même sur la sacoche en cuir droite de la selle. Cette sacoche contient les deux baguettes en ébène terminées par des douilles en cuivre (voir figure 2). La sacoche est, en grande tenue, garnie des chaperons. La figure 3 donne la position du musicien et de l'instrument sur son cheval.

Le cymbalier porte ses deux cymbales dans une sacoche fixée à gauche de la selle. Ces deux exécutants ont les rênes pendantes sur l'encolure de leurs chevaux et guident ceux-ci par deux rênes supplémentaires fixées d'une part à l'anneau du mors de filet et d'autre part au haut de l'étrier (voir figure 5).

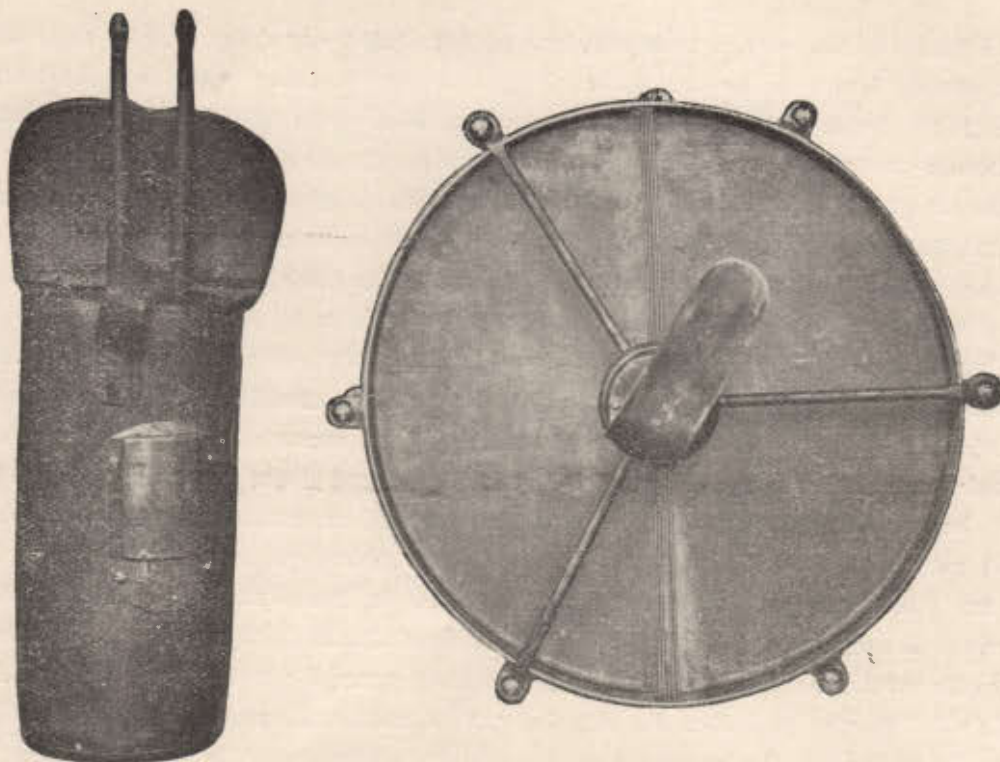


Fig. 2. — Sacoche porte-baguettes et mode d'attache de la caisse claire

UNIFORMES. — La cavalerie de la Garde Républicaine est pourvue à cheval de deux grandes tenues :

1° La grande tenue de service qui n'est prise que lorsqu'elle est ordonnée spécialement pour les revues, prises d'armes et services d'honneur. Elle comprend : le casque avec plumet, la tunique avec les pans retroussés, les trèfles (épaulettes pour les Officiers, Adjudants et Adjudants-Chefs), aiguilletes, culotte blanche, bottes à la Condé, ceinturon en bufle blanc, giberne pour la troupe (sauf les Adjudants et les Adjudants-Chefs), gants à la crispin. Harnachement avec tapis, fontes et chaperons (galonnés en or pour les Officiers), faux manteau.

2° La grande tenue est prise habituellement pour les revues, prises d'armes, certains services d'ordre, certains services comme le piquet à la Chambre des Députés ou certaines réunions ayant un caractère de cérémonie. Elle comporte : le casque sans plumet, la tunique généralement non retroussée ou avec les pans retroussés à l'intérieur, c'est-à-dire sans rouge apparent, les trèfles ou épaulettes et aiguilletes, la culotte bleue, les bottes à la Condé, le ceinturon en bufle blanc, la giberne, les gants blancs sans crispin. Le harnachement avec tapis, fontes et chaperons (galonnés en laine bleu clair pour les Officiers).

TROMPETTES. — Les trompettes se conforment à ces deux tenues. Celle du trompette en grande tenue de service à cheval figure carte 14 et sur la figure 4. Celle du trompette en grande tenue à cheval est portée par le tambour de la planche 15. Il en résulte que les uniformes du trompette se distinguent de ceux du simple garde par les détails suivants : le casque est pourvu d'une houpette et d'une crinière rouges. La tunique est garnie au col d'un galon bâtonné et de chaque côté d'une grenade brodée en or. Le parement de la manche est entouré du même galon bâtonné que le col. Le trompette porte sur le bras deux galons d'or, s'il est Sous-Officier de carrière, un jusqu'à ce moment-là.

Quant aux trèfles et aiguillettes, deux modèles sont concurremment en service en 1933. L'ancien modèle (rangée du haut de la figure 3) se caractérise pour le trèfle par son extrémité formée par trois bourrelets demi-sphériques recouverts par le même galon que celui de la patte, tandis que le haut de la patte est percé d'une boutonnière dans laquelle passe le bouton fixé sur l'épaule. Le nouveau modèle, au contraire (rangée du bas de la figure 3) est plat du bout. Il est constitué par une tresse qui après avoir formé la patte tourne sur elle-même pour former les trois boucles de l'extrémité. Un bouton est fixé à demeure au dessus du haut de la patte et le trèfle s'attache à l'épaule par une lame métallique placée au-dessus qui vient pénétrer dans un gousset cousu sur le haut de l'épaule.

Les trèfles et aiguillettes des simples gardes sont entièrement rouges dans les deux modèles. Dans l'ancien, le trompette a la patte du trèfle traversée par un galon d'or au centre ; le galon qui recouvre les trois bourrelets comprend lui aussi une bande dorée de 1 centimètre de large en son milieu. Le Maréchal-des-Logis-Chef Sous-Chef-Trompette a la patte traversée d'un galon d'or au centre et bordée de deux galons or, tandis que le galon qui recouvre les trois bourrelets est doré avec une partie rouge de 1 centimètre de large au milieu. L'aiguillette du trompette est faite de cordons où alternent des parties dorées pour 1/3 et rouges pour 2/3. Celle du Sous-Chef est faite de même mais avec 1/3 de rouge et 2/3 de doré. Dans le nouveau modèle, la patte de trèfle du trompette se compose d'une tresse intérieure dorée, tout le reste est en rouge ; pour le Sous-Chef les tresses intérieures sont rouges et tout le reste est doré. Quant à l'aiguillette, elle est formée pour le trompette par des cordons où alternent 2/3 de rouge et 1/3 de brins mélangés rouge et or. En somme, dès que l'on cligne un peu des yeux, l'aiguillette du trompette paraît toute rouge et celle du Sous-Chef tout or. On remarquera que le trèfle et l'aiguillette que nous venons de décrire pour le Sous-Chef sont ceux que portent également tous les Maréchaux-des-Logis Chef des Escadrons.

A la trompette est fixé un cordon de trompette rouge et or par fils entremêlés dont la planche 16 indique nettement le mode d'attache. L'aspect général du cordon est un peu plus rouge que or. La planche donne également tous les détails de la flamme de trompette qui vient garnir la trompette en grande tenue et son mode d'attache par deux petites courroies de cuir fauve ou recouvertes de drap de la couleur du côté (rouge ou bleu).

Le harnachement est le même que celui de la troupe. Les tapis que j'ai figurés planche

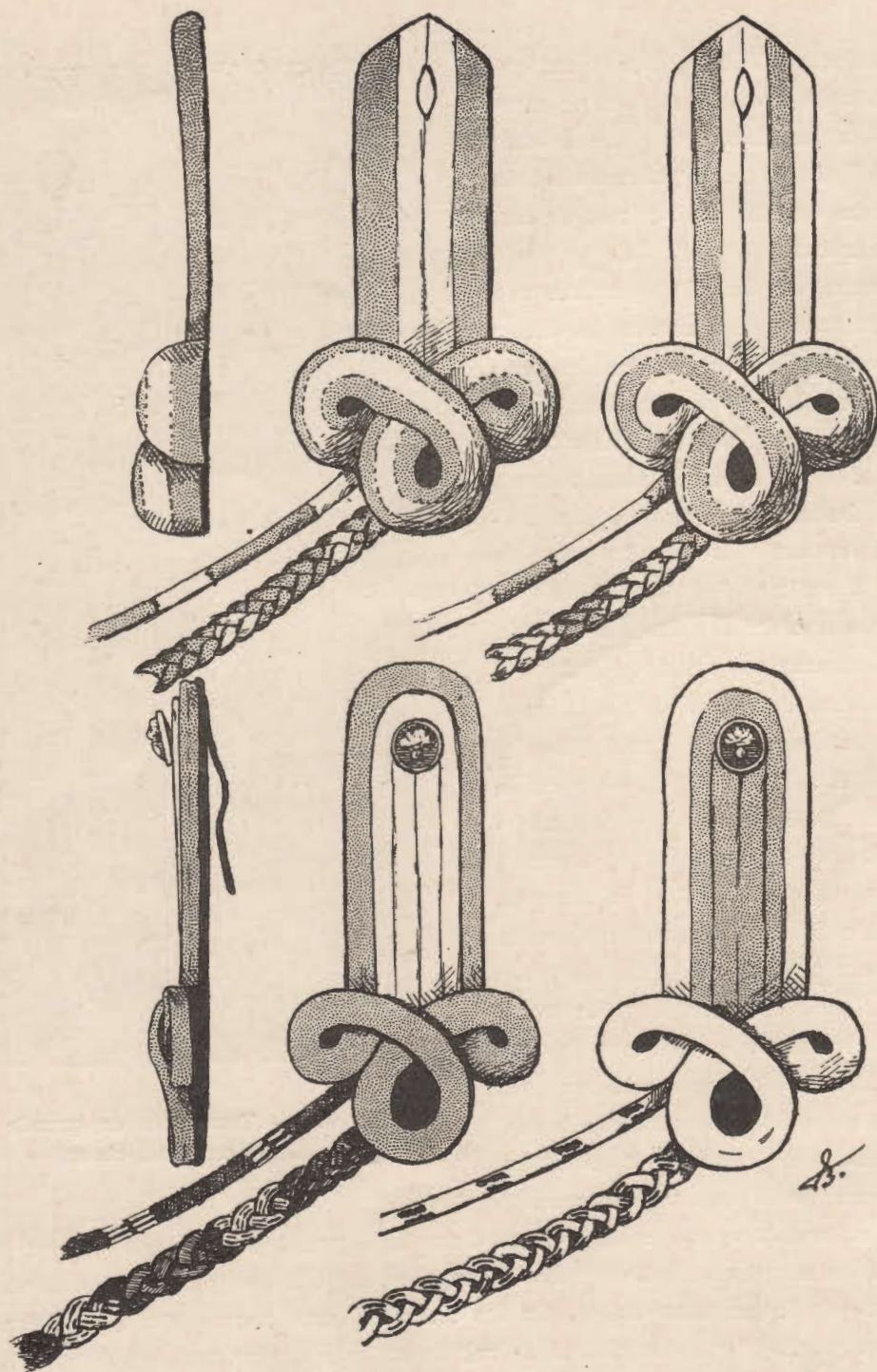


Fig. 3. — Trèfles et aiguillettes des trompettes — 1933

En haut, ancien modèle. — En bas, nouveau modèle.

A gauche, Trompette (face et profil). — A droite, Maréchal-des-Logis Chef, Sous-Chef-Trompette
Toutes les parties couvertes de grisé sont rouges, le reste doré.

14 sont d'ancien modèle. Sur ceux que l'on fait actuellement, depuis que le sabre se porte à droite (1928), la pièce de cuir noir qui doit empêcher le sabre de frotter sur l'étoffe est du côté droit et non du côté gauche du tapis.

Trompé par des photographies peu nettes, j'ai commis une erreur de dessin dans l'ornement central du bandeau du casque qui n'est pas une grenade, mais bien un écusson aux armes de la ville de Paris. J'ai dessiné figure 6 deux dispositions de ce bandeau qui ont été successivement en service. Un troisième modèle commence à sortir où l'écusson de la ville de Paris est en pointe et s'orne des 2 croix (Légion d'honneur et croix de guerre) ; c'est la disposition qu'on voit sur la flamme de trompette (voir planche 16).

TENUE DE TRAVAIL. — Dans la tenue de travail et dans les tenues journalières les trompettes portent comme les gardes la vareuse au lieu de la tunique. Ce vêtement comporte des parements ronds en botte sans pattes, une patte d'épaule en drap du fond. La distinction des trompettes et de leurs gradés consiste dans le galon porté au col comme sur la tunique. La tenue se complète par la culotte bleue, les brodequins et les guêtres et le ceinturon de cuir fauve avec ou sans baudrier, suivant les circonstances, et le képi. On voit sur la figure 5 le trompette major dans cette tenue. L'ancien manteau à pélerine a été supprimé depuis quelques années et se remplace petit à petit par le manteau-capote. On les trouvera tous deux planche 15. Nous n'avons pas parlé des grandes tenues à pied où la culotte et les bottes sont remplacées par le pantalon tombant bleu et les brodequins ou les bottes éperonnées. La tenue de garde, l'hiver, se prend en képi avec le ceinturon blanc par dessus le manteau. Certains services à pied cependant comportent le casque (dans les théâtres par exemple), c'est la tenue du trompette à pied de la planche 15.



Fig. 4. — Trompette en grande tenue de service à cheval

MARECHAL-DES LOGIS-CHEF SOUS-CHEF-TROMPETTE. — Ce gradé se distingue des trompettes par ses trois galons de grade sur la manche et ses trèfles et aiguillettes qui sont, comme nous l'avons dit, ceux des autres Maréchaux-des-Logis-Chef du corps ; plumet tricolore ; flamme de trompette garnie d'un petit galon argenté entre les 2 galons dorés.

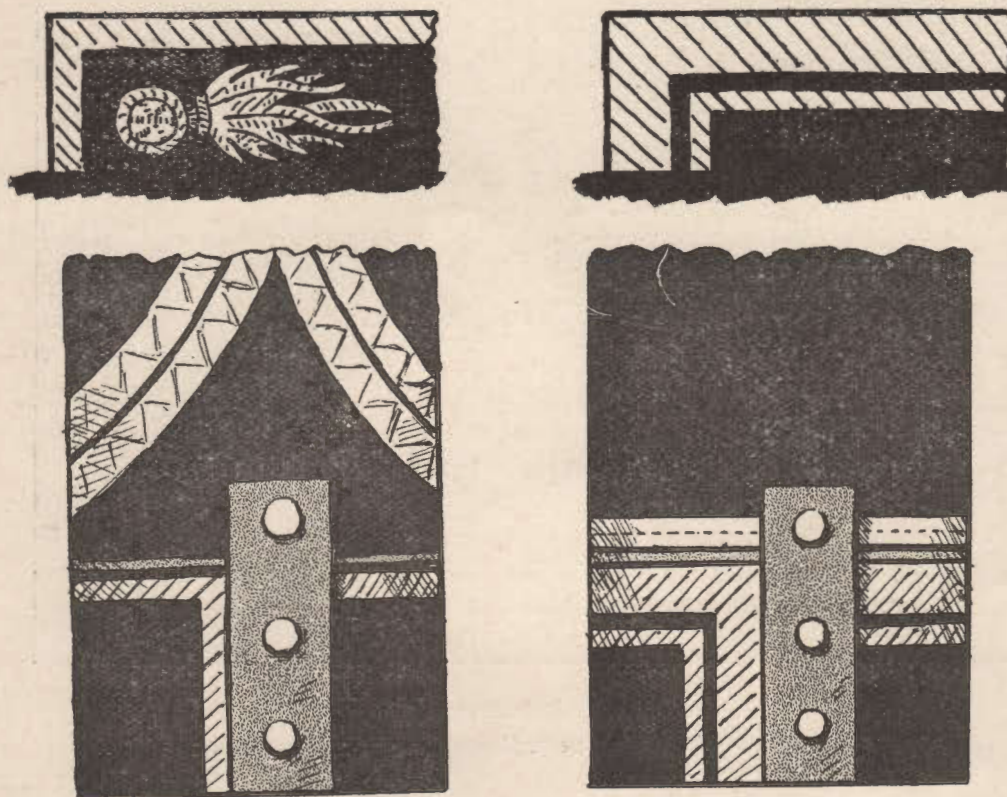


Fig. 7. — Collet et parement de manche gauche
Trompette Sous-Officier de carrière — Adjudant-Chef, Trompette-Major

ADJUDANT-CHEF TROMPETTE-MAJOR. — Plumet tricolore. Col de tunique sans grenade mais garni ainsi que le parement d'un large galon batonné de fonction au-dessus du galon de trompette ; galon de grade au-dessus du parement. Epauettes dorées (le corps traversé d'un filet feu). Aiguillettes dorées, ceinturon cuir blanc de la largeur de celui des Officiers avec plateaux dorés à tête de Méduse. Trompette argentée, même cordon que la troupe, même flamme, mais garnie d'un petit galon doré entre les deux existant pour les trompettes.

Harnachement bordé de rouge comme celui de la troupe en grande tenue. Dans la grande tenue de service, harnachement bordé de galons bleu-clair. (C'est le tapis de deuxième tenue des Officiers qui constitue celui de la première tenue des Adjudants et Adjudants-Chefs). Enfin dans quelques grandes circonstances, l'Adjudant-Chef a porté le harnachement de grande tenue des Officiers, c'est-à-dire tapis et chaperons bordés d'un galon d'or.

Commandant E.-L. Bucquoy.

BIBLIOGRAPHIE

L'Armée française à travers les âges. — Les éditions militaires illustrées, 82, rue Lauriston, à Paris, font connaître qu'elles possèdent encore quelques exemplaires des quatre luxueux volumes qu'elles ont publiés il y a quelques années, savoir :

Tome I. — L'Artillerie, par le Général VIDAL.

Tome II. — Les Chasseurs à pied, par le Colonel Paul PAYARD.

Tome III. — L'Infanterie, par le Général DE FONCLARE.

Tome IV. — La Cavalerie, par le Général BRÉCARD.

Les 4 volumes, illustrés de nombreuses planches en couleurs, reproduction des aquarelles de notre collaborateur P.-A. LEROUX, font revivre en un saisissant raccourci l'héroïque histoire de l'Armée française avec ses gloires, ses traditions et ses uniformes. Le prix de chaque volume est de 300 francs (270 au comptant). On peut se procurer les volumes isolément ; il n'existe plus que quelques collections complètes des 4 volumes.

Zeitschrift fur Heeres und Uniformkunde. — Nous signalons à nos collègues que sous ce titre la Maison d'éditions von Diepenbroick-Gruter und Schultz, à Hambourg, fait paraître une intéressante publication contenant des articles très documentés concernant l'organisation et les uniformes des Armées Européennes depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, avec dessins en noir. L'abonnement aux 4 livraisons annuelles est de 5 marks, le prix de la livraison isolée de 1 mark 50. En réponse à un renseignement qui nous a été demandé plusieurs fois, nous signalons que c'est à cette maison que l'on peut encore se procurer la grande Uniformenkunde de Richard Knœtel.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — La quinzième Assemblée Générale du « Passepoil » a eu lieu le 23 septembre à Strasbourg, sous la présidence du Commandant BUCQUOY, chez notre collègue M. Edouard WEIL. Le compte-rendu fait par le Trésorier fait ressortir que la situation financière du « Passepoil » n'est pas sans donner quelques inquiétudes. La crise a malheureusement fait sentir sa fâcheuse influence sur le nombre des Membres et le déficit causé par les numéros spéciaux crée une lourde charge à la Société. Le Président fait un pressant appel à tous les membres présents pour leur demander d'aider le Comité dans ses efforts. Une notice sur les diverses façons de venir en aide au Passepoil devra être insérée dans le prochain numéro.

Le Président fait connaître que conformément à l'article 3 des statuts le Comité a désigné dans son sein comme Membre perpétuel en remplacement du regretté M. Fritz KIEFFER, M. le Vicomte GROUVEL. Deux membres du Comité sont à renouveler: M. le Capitaine

BOUTMY et M. le Médecin-Colonel FERRON. Le Capitaine BOUTMY est réélu à l'unanimité. Quant à M. le Médecin-Colonel FERRON, qui avait en quittant Strasbourg remis très aimablement son mandat à la disposition du Comité, il a été remplacé par M. Ch.-F. KELLER, Président de la Société de Collectionneurs de Soldats d'étain.

Cette Assemblée ayant permis à divers Membres qui ne les connaissaient pas encore d'admirer les magnifiques pièces de la collection Edouard WEIL, plusieurs de nos collègues ont suggéré l'idée que l'assemblée générale pourrait se tenir chaque année au domicile d'un autre collectionneur. La 16^e assemblée est fixée à un dimanche d'Octobre 1935., à 16 heures ; elle se tiendra soit à nouveau chez M. Edouard WEIL, soit chez M. FATTER. Le Comité se réunira au préalable à 15 heures chez M. NUSSBAUM pour examen des comptes.

On procède ensuite au tirage au sort de 10 aquarelles originales qui sont réparties entre les 48 numéros retenus par des Membres de la Société. Les heureux gagnants ont été, dans l'ordre des numéros sortis :

N° 19	M. Leconte,	Aquarelle de P. Benigni	:	Cuirassiers.
N° 15	M. Grangié,	Aquarelle de P. Benigni	:	Cuirassiers.
N° 28	M. Véry,	Aquarelle de P. Benigni	:	Cuirassiers.
N° 22	M. Bonazzi,	Aquarelle de A. Cervi	:	N° 8 de 1934.
N° 33	M. Véry,	Aquarelle de P. Benigni	:	Cuirassiers.
N° 3	M. Fatter.	Aquarelle de E. Giffard	:	N° 9 de 1933.
N° 17	M. Nussbaum,	Aquarelle de René Louis	:	N° 6 de 1934.
N° 35	M. Véry,	Aquarelle de H. Boisselier	:	N° 14 de 1933
N° 42	M. Véry,	Aquarelle de P.-A. Leroux	:	N° 4 de 1933.
N° 18	M. Schnerf,	Aquarelle de E. Giffard	:	N° 4 de 1932.

A l'issue de la réunion, M. E. WEIL a eu l'amabilité d'offrir à tous les Membres présents une coupe de Champagne accompagnée d'excellents spécimens de la pâtisserie alsacienne. Plusieurs de nos collègues, très sensibles à cette délicate attention ont suggéré l'idée de voir ce geste devenir le point de départ d'une tradition et quelques-uns déjà se sont inscrits pour offrir, dans les années à venir, une hospitalité aussi... réconfortante à leurs collègues à l'occasion de l'Assemblée générale. Nous les en remercions d'avance. Plusieurs également ont réclamé le rétablissement du petit banquet qui, dans les premières années, prolongeait dans un restaurant strasbourgeois la cordiale réunion créée par l'assemblée générale. L'idée a été adoptée par acclamations et MM. FATTER et SPITZ désignés pour constituer un Comité gastronomique chargé de mettre sur pied le banquet de 1935.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 3^e Trimestre 1934 :
Comme Membres actifs : MM. R. GONNARD, à Lyon ;
Capitaine KRIGISTKY, à Souk-Ahras ;
Baron R. DE LA SALLE, à Paris.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY
Le Gérant : E. NUSSBAUM Imprimerie J.-L. PATON, Troyes

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

N° 1	— Deux miniatures de la collection Polaillon.	Par J.-E. Hilpert.
» 2	— Vétérinaire, Armurier et Vivandière. — I ^{er} Empire.	» P. Martin.
» 3	— Infanterie de Marine. — 1846.	» H. Boisselier.
» 4	— Porte-Etendard du 1 ^{er} Cuirassiers. — 1838-1841.	Portrait.
» 5	— Esterhazy-Hussards. — 1786.	Par P. Benigni.
» 6	— 5 ^e Régiment de marche de Cuirassiers. — 1870.	» René Louis.
» 7	— Régiments de Tirailleurs Marocains. — 1933.	» A. Goichon.
» 8	— Armée Italienne. — Milice V. S. N. — 1923-1933.	» A. Cervi.
» 9	— Grenadiers des Régiments Suisses. — 1775.	» V. Huen.
» 10	— Fusiliers des Régiments Suisses. — 1789.	» L. Rousselot.
» 11	— Le 3 ^e Régiment Suisse. — 1808.	» E. Giffard.
» 12	— Le 3 ^e Régiment Suisse. — 1818.	» A. Goichon.
» 13	— Infanterie. — 1786.	» A. Goichon.
» 14	— Fanfare de la Garde Républicaine. — 1933.	» E.-L. Bucquoy.
» 15	— Fanfare de la Garde Républicaine. — 1933.	» E.-L. Bucquoy.
» 16	— Trompette avec Flamme de la Garde Républicaine. — 1933.	» J.-L. Hilpert.

TABLE DES MATIÈRES DE LA QUATORZIÈME ANNÉE

I. — UNIFORMES

L'Uniforme de 1643 à 1645 — par H. Lehr.	72
Deux miniatures de la collection Polailon.	3
Grenadiers des Régiments Suisses, 1775 — par le Lieutenant-Colonel Pelet et E. Nussbaum.	58
Tenues de la Cavalerie d'autrefois, 1786 — par P. Benigni.	25
Infanterie, 1786 — par E. Nussbaum.	81
Fusiliers des Régiments Suisses, 1789 — par le Lieutenant-Colonel Pelet et E. Nussbaum.	65
Train d'Artillerie de la Garde Impériale, 1806-1815 — par L. Fallou.	29, 89
Le 3 ^e Suisse en 1808 — par le Lieutenant-Colonel Pelet et E. Nussbaum.	69
Vétérinaire, Armurier et Vivandière, 1 ^{er} Empire — par E. Nussbaum.	5
Le 3 ^e Suisse en 1818 — par le Lieutenant-Colonel Pelet et E. Nussbaum.	73
Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 — par Henry Boisselier et le Capitaine Darbou.	9, 33, 97
Porte-Etendard du 1 ^{er} Cuirassiers, 1838-41 — par le Commandant E.-L. Bucquoy	23
Les Bonnets de Police de la Seconde Garde Impériale — par H. Boutmy.	17
Le 5 ^e Cuirassiers de Marche, 1870 — par René Louis.	40
Régiments de Tirailleurs Marocains, 1933 — par A. Goichon.	42
Les Trompettes de la Garde Républicaine, 1933 — par le Commandant E.-L. Bucquoy.	101

II. — ÉTRANGERS

Armée Italienne — La milice volontaire S. N., 1923-1933 — par le Cav. A. Cervi.	45
---	----

III. — BIBELOTS

Épée de Directeur des Remontes, 1 ^{er} Empire.	4
Sabre de Sous-Officier des chasseurs à pied de la Garde, 1 ^{er} Empire.	41
Pour les Boutonnistes.	53

IV. — DIVERS

Avant-propos de la quatorzième année.	1
Alius alium erudit.	37, 79, 87
Echos et Nouvelles.	6, 80, 95
Questions et Réponses.	21, 54, 78
Bibliographie.	22, 44, 109
Bulletin de la Société.	24, 56, 80, 109
Table des planches hors-texte de l'année.	111

LA QUATRIÈME EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DE COLLECTIONNEURS DE SOLDATS D'ÉTAIN

Cette nouvelle manifestation a eu un succès qui ne le cède en rien aux succès des précédentes années. Notre président d'honneur, M. le général Mariaux, vint l'inaugurer et témoigna tout l'intérêt qu'il porte à nos collections. Il nous prodigua ses encouragements tandis que l'assistance élégante et passionnée se pressait dans le magasin de MM. Mignot et que le commandant Bacquoy faisait la connaissance du plus jeune de ses abonnés du Passepoil (8 ans !)

Ce qui frappe, je crois, cette année, en ce qui concerne les planches de peinture fine, c'est une progression très nette des amateurs. Tous se rapprochent de plus en plus des œuvres de nos meilleurs miniaturistes qui, comme Douchkine, Brandt, Burkhalter, Alexandre et M^{me} Métayer, donnent aux collections de MM. Armont, Keller, de Lanux et Antonetti une si grande valeur. Celles de MM. Armont et Keller tiennent toujours la tête ; pourtant il serait injuste de ne pas mettre l'éta!-major russe en 1813 de M. Brutsch, peint par lui-même, au rang des meilleures planches de nos artistes. Nous ne ménagerons pas à M. Brutsch nos chaleureuses félicitations ; il s'aligne d'un seul coup avec les plus savants de nos peintres et il les serre de si près qu'il arrive à les égaler. A signaler encore, tout particulièrement le 1^{er} hussards de M. Sinclaire, l'histoire des lanciers rouges de M. de Wilde, les uniformes de l'Ancien Régime et du Premier Empire de M. O'Callaghan et les planches de nos amis Dillet, Lanes et Henri Borie. Il est incontestable que tous ces amateurs manient maintenant le pinceau avec une connaissance de plus en plus habile et marquée du métier. La qualité de leur peinture s'affirme et certainement nos précédentes expositions ont dû y contribuer. Nous avons vu avec plaisir les débuts de M. Béchard qui mérite d'être encouragé.

J'ai spécialement noté comme pouvant servir de modèle, à part les maréchaux de Louis XIV et l'artillerie de la guerre de trente ans de M. Douchkine, qui viennent en tête, les belles présentations de M. Alexandre, les hussards en 1808, et de M^{me} Métayer, la cour de France au XVIII^e siècle. Brandt se distingue par les chatoyants uniformes présentés par M. Keller mais ses figurines, splendides par la finesse et la qualité de sa peinture, me paraissent peut-être un peu claires ?

Si nous passons aux soldats de plomb nous sommes stupéfaits tout d'abord par la belle collection du général Goudime-Levkowitsch, laquelle s'affirme la plus belle et la plus curieuse que nous connaissions. Il faut voir de près le bataillon de sapeurs de la Garde Russe aux plastrons, cols et parements *en velours noir* lisérés de rouge, au drapeau décoré à Varna et aux clairons d'argent donnés pour la prise de Varsovie en 1831. Il faut admirer le corps des Pages, l'infanterie du Turkestan aux chemises et casquettes blanches, à la culotte en cuir rouge de Russie, et, derrière, les magnifiques Gardes à cheval aux timbales d'argent données par Charles XII et le régiment des Grenadiers à cheval aux casques bizarres avec la chenille en bataille, inventés en 1776 par le prince Potemkine. Cette splendide collection n'est pas la seule à attirer l'attention. Les sapeurs-pompiers à cheval de Mulhouse avec leur étendard finement traité et ceux du Second Empire, ainsi que le drapeau des Marins de la Garde sous Napoléon I^{er}, donnent à la présentation du Chef de Bataillon Gadebled une place très en vue. De même pour les cuirassiers de Legros et le martial état-major de la 1^{re} D. C. de M. Roques, escorté par un escadron au complet du 23^e dragons. Ce clou de notre exposition mérite de figurer en bonne place au Musée de l'Armée où nous souhaitons bientôt l'y voir. Enfin, notons l'énigmatique Réverie de M. Bonazzi lequel sculpte le plomb comme d'autres la terre glaise.



LE PASSAGE DU RHIN PAR LOUIS XIV

Exposant Ch.-F. Keller — Figurines peintes par Alexandre
Figurines en papier et décor de Gaucher et Leroux

Les dioramas de soldats d'étain suivent la même avance que les planches de peinture fine et que les soldats de plomb. Là aussi les nouveaux exposants s'imposent avec éclat et à leur tête M. Godineau avec son vivant épisode de la prise de la bergerie d'Avenhayn, le 16 octobre 1813. Le décor de Leroux et les 400 figurines employées sont fort bien traités. C'est un tableau magnifique qui a enlevé tous les suffrages. Nous assistons également aux débuts pleins de promesses de M. Auger dont la charge du 2^e Chevaux-légers réalise une perspective excellente, du comte R. de la Salle qui triomphe avec sa soirée à la Malmaison et de M. Wathier qui aligne les scintillants escadrons passés en revue par Murat.



EPISODE DE LA BATAILLE DE LEIPZIG - 16 octobre 1813

Exposant et peinture des figurines : R. Godineau — Décor de P.-A. Leroux

Parmi les Anciens, les deux dioramas de M. Ch. F. Keller, le passage du Rhin et la chasse de Louis XV, sont à mettre hors concours. Ils dépassent de loin mon Mazarin à Casal et les productions de Hofstetter qui ne sont pas à recommander et qui gagneraient tant à être pourvues d'un décor et à être moins touffues. Le capitaine Borie a réalisé un Ligny qui représente un travail considérable. Sa prise de Samory a été discutée par les coloniaux et passe au second rang. M. Gaucher avait mis sur pied une intéressante veillée d'Austerlitz mais elle n'a pas résisté à la chaleur des feux de bivouacs. D'où la nécessité de munir de trous d'air les caisses de nos dioramas. Le combat dans les gorges de la Cluse du capitaine Lachouque fait revivre un des plus étonnants succès de nos armes et M. Laissez fait admirer un véritable tableau, je pourrais presque écrire une antique tapisserie, qui a l'immense mérite de paraître du temps. Le tableau de Van der Meulen y est très habilement et très adroitement retracé avec un sens artistique qu'il me paraît juste de louer. Quant à notre camarade Forterre il nous acable par la multitude des idées qu'il réalise avec tant de hardiesse et d'ingéniosité. Avec Verdun et les Croix de bois il nous fait revivre



SIEGE DE CASAL - Octobre 1630

Exposant : Jean Besnus — Figurines peintes par M^m Metayer — Décor de Gaucher

les angoisses de la Grande Guerre mais il se surpasse dans l'enfance de Jeanne d'Arc qui montre une apparition immatérielle et saisissante de Saint Michel du plus savant effet. La place du Marché de Rouen réalise une perspective merveilleuse et l'auteur semble se jouer des lignes fuyantes de même que dans son diorama des « Vainqueurs » qui est à mon avis le meilleur et dans lequel le travail de peinture semble le plus poussé.

Mais passons aux dioramas de soldats de papier. Le subtil collectionneur et créateur qu'est M. Bieber nous éblouit avec son 3^e Grenadiers et son bivouac. Seules les tentes semblent d'une époque trop proche de nous mais ses figurines sont étonnantes de vie et de sincérité. M. Davioud vient au premier rang avec son escorte de l'étendard du 27^e Dragons

PRESENTATION DU 3^e GRENAIERS DE LA GARDE EN 1812 - SCENE DE BIVOUAC

Figurine en papier de A.-J. Bieber — Décor de P.-A. Leroux

ESCORTE DE L'ETENDARD DU 27^e DRAGONS - 13 juillet 1910

Figurine en papier et décor de R. Davioud

à Versailles en 1910. Tout y est admirablement dessiné et peint : le décor, les troupes, les civils, les vieux fiacres de l'Urbaine et les autos de Dion ; rien ne laisse à désirer. Quant à M. Leroux sa scène alsacienne enlève tous les suffrages et est à classer hors concours. Sa prise d'armes en 1934 est également excellente. Enfin M. Legros donne une intéressante suite des tenues de l'armée de l'air où le visiteur peut reconnaître l'auteur dans quelques physionomies d'aviateurs en combinaison et en tenues de travail.



SCÈNE ALSACIENNE - 1807-1809

Figurine en papier et décor de P.-A. Leroux

Pour terminer, une rétrospective de M. de Bidder donne une idée amusante des anciennes créations d'Heinrichsen et M. Salinier nous fait admirer son très vivant cavalier au 19^e Dragons en 1863 qui est un vrai chef-d'œuvre. N'oublions pas les belles figurines très détaillées de M. Goëhon que Job aurait eu plaisir à signer et nous aurons donné ainsi une idée de ce que présente cette IV^e exposition.

En résumé très belle manifestation qui marque l'entrée en ligne retentissante de nouveaux collectionneurs et, dans l'ensemble, une progression marquée de la peinture et du sens artistique.

A l'issue du vernissage un excellent banquet réunissait une trentaine de collectionneurs à la Maison des Polytechniciens sous la présidence du général Mariaux qui avait voulu témoigner ainsi tout le bienveillant intérêt qu'il porte à la Société. Tour à tour, M. Ch.F. Keller, notre président, et le commandant Biequoy, président du banquet de l'an dernier, l'en remercièrent, l'un en lui souhaitant la bienvenue, l'autre en lui rappelant des souvenirs de Toul, leur commune garnison d'avant-guerre. Le général exprima en termes émus le plaisir qu'il éprouvait à se trouver dans ce milieu qui entretient avec tant de succès une flamme dont l'éclat sera peut-être encore nécessaire pour éclairer l'avenir, et pour finir M. Thévenet, venu de Bruxelles, apporta aux collectionneurs français le salut fraternel de leurs collègues belges. La soirée se prolongea assez tard dans la plus charmante cordialité au milieu d'un échange d'idées entre les collectionneurs et de rappels de souvenirs et d'anecdotes où celles contées par le général Mariaux furent particulièrement goûtées de tous. Et l'on se sépara gaiement en se disant à l'an prochain.

J. BESNUS.



INFANTERIE — 1786 — D'APRÈS STRIEBECK

Régiment de la Reine
Caporal de chasseurs

Régiment de Royal-Rousillon
Appointé de grenadiers

Régiment de la Reine
Fusilier



FANFARE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE A CHEVAL DE PARIS — 1933
Adjudant-chef Prodhomme Trompette-Major et Trompettes — Grande tenue de service à cheval

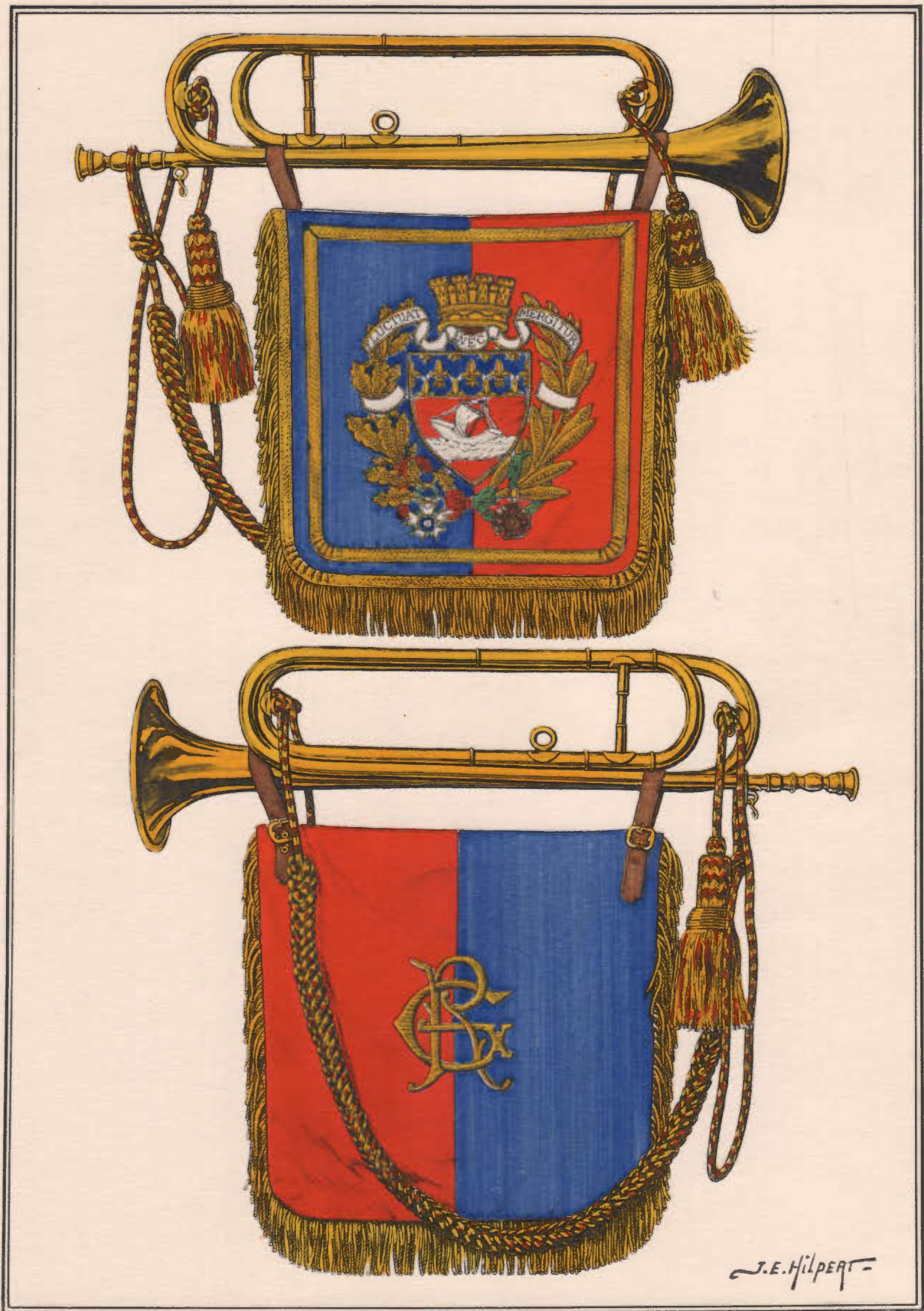


FANFARE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE A CHEVAL DE PARIS — 1933

Caisse claire
Grande tenue à cheval

Hélicon grande tenue à cheval
Manteau ancien modèle

Trompette tenue de garde
Manteau nouveau modèle



TROMPETTE AVEC FLAMME ET CORDON
GARDE RÉPUBLICAINE A CHEVAL DE PARIS — 1933

" LE PASSEPOIL "

Société d'étude des Uniformes



COMMENT VENIR EN AIDE AU " PASSEPOIL "

Le compte-rendu fait à l'Assemblée Générale du 23 septembre 1934 a fait ressortir que le Passepoil traversait en ce moment une crise financière pénible due principalement, d'une part à la mévente de ses 4 numéros spéciaux, d'autre part à la démission de quelques Membres durement éprouvés par la crise générale et qui ont dû renoncer à être des nôtres. En revanche, on nous a demandé de plusieurs côtés de quelle façon il était possible de venir en aide à la Société, aussi avons nous décidé de donner ci-dessous quelques indications sur la lecture desquelles nous attirons instamment la bienveillante attention de tous nos collègues :

1° **Pour ceux qui le peuvent**, se faire inscrire comme membre bienfaiteur de la Société. Un versement unique d'une somme minima de 100 francs suffit, en échange de laquelle une aquarelle originale parue dans le Passepoil est remise au bienfaiteur.

2° **Pour ceux qui s'intéressent aux originaux**, en acheter quelques-uns à la Société. Les prix varient de 50 à 200 francs. Envoyer la liste de ceux qui pourraient intéresser à la rédaction qui répondra en indiquant les prix de ceux qui sont encore disponibles.

3° **Pour ceux qui ne possèdent pas nos numéros spéciaux**, s'en procurer au moins un sur les quatre. Chacun trouvera certainement un sujet capable de l'intéresser parmi les 4 sujets traités qui sont :

1. — Les Sapeurs-Pompiers d'Alsace ;
2. — Le Centenaire de l'armée belge ;
3. — L'armée polonaise ;
4. — L'armée de Condé au service Russe.

Le prix du numéro est de 30 francs.

4° **Pour ceux qui ont à faire des cadeaux de nouvel an** à des personnes que cela pourrait intéresser, offrir une de nos aquarelles, une de nos années parues ou un de nos numéros spéciaux.

5° **Pour nos membres récemment venus à la Société**, se procurer les années précédentes qu'ils ne possèdent pas. Nous rappelons que nous disposons encore, au prix de 80 francs, des années 1921, 1925, 1929 et suivantes.

6° **Enfin, pour tous**, faire de la propagande en faveur de notre Société en cherchant à lui recruter des membres nouveaux.

ANNONCES

NOUVELLE ÉDITION
6, Rue de l'Ancienne Comédie

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

Chèques Postaux, Paris 28-725 — 59, Rue de Seine, PARIS (VI^e) — Téléph. Danton 93-15

Achat au comptant de livres en tous genres, spécialement sur les **Costumes et l'Art militaire**, la **Révolution** et le **Premier Empire**. — Catalogue envoyé franco sur demande

Mouillard. — **Les Régiments sous Louis XV.** Constitution de tous les corps de troupes à la solde de France pendant les guerres de Succession à l'Empire et de Sept ans. Paris, 1882, in-folio, cartonnage de l'édit. parfait état. **250 fr.**

Superbe ouvrage, le premier donnant le détail des uniformes des différents régiments, illustré de 49 planches en couleurs, or et argent, reproduisant les drapeaux, étendards et costumes de 1737 à 1774 et 6 reproductions de tableaux.

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la « Société l'Histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux. Paris, 1912. 10 numéros petit in-4^o. **40 fr.**

Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en couleurs de costumes civils et militaires

Bottet (Capitaine M.), **Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815.** Leroy, 1906, in-8^o, br., orné de 4 planches en couleurs, (Au lieu de 30 francs). **12 fr.**

La Légion d'honneur - Rigault. — L'Étoile de la Légion d'honneur (1804-1894). La Médaille Militaire. Leroy 1904, in-4^o br., orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en couleurs. **30 fr.**

OFFRES ET DEMANDES

1° M. le Baron J. BAEYENS, ambassade de France à Tokio (Japon)), recherche toutes planches de Martinet (Premier Empire).

2° On demande : La première année de *La Giberne*.
Les années 1922, 1926 et 1927 de *Passepoil*.

3° On demande : Toutes planches en couleur concernant la Marine et les troupes de la Marine sous le Premier Empire.

S'adresser à la Rédaction de *Passepoil*

Louis FALLOU, à MARBOUÉ (Eure-et-Loir)

DEMANDE : *Dessins, gravures, médailles et documents divers* sur la campagne d'Algérie, avant 1872 ; *brevets de décorations françaises* ; *boutons militaires et civils* (même par lots), antérieurs à 1871 ; *plaques des postes aux chevaux et aux lettres* ; *Imagerie* en couleurs militaire, religieuse, etc... ; *Toutes gravures* en couleurs sur les uniformes militaires français à toutes époques ; *cocardes, pompons, plumets, ornements de retroussis*, etc., avant 1870 ; *toutes plaques* de coiffures et d'équipement d'officiers et soldats français.

OFFRE : « La Garde Impériale 1804-1815 », par L. Fallou, n° 42, br. (les planches dans le carton original).

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUATER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF :

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY
(Fondateur et Président)

E. NUSSBAUM
(Secrétaire-Trésorier)

V. HUEN
(Vice-Président)

CAPITAINE DARBOU
(Membre perpétuel)

MÉDECIN-COLONEL FERRON

CAPITAINE BOUTMY

H. BOISSELIÈRE

VICOMTE R. GROUVEL

L. ROUSSELOT